

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Aménagement du Territoire**

Unité de Gestion du Budget par Objectif

**Projet Annuel de Performance
de l'année 2017
« PAP 2017 »**

Octobre 2016

SOMMAIRE

I- Chapitre I	3
1- <i>Stratégie du Ministère et de ces programmes</i>	6
2- <i>Le budget</i>	7
II- Chapitre II	16
Programme 1	14
1. <i>Présentation du programme et de sa stratégie</i>	14
2. <i>Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme</i>	17
3. <i>Dépenses du programme</i>	21
Programme 2	31
1. <i>Présentation du programme et de sa stratégie</i>	31
2. <i>Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme</i>	33
3. <i>Dépenses du programme</i>	36
Programme 3	43
1. <i>Présentation du programme et de sa stratégie</i>	43
2. <i>Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme</i>	46
3. <i>Dépenses du programme</i>	51
Programme 4	59
1. <i>Présentation du programme et de sa stratégie</i>	59
2. <i>Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme</i>	61
3. <i>Dépenses du programme</i>	64
Programme 9	71
1. <i>Présentation du programme et de sa stratégie</i>	71
2. <i>Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme</i>	73
3. <i>Dépenses du programme</i>	76
ANNEXES	82

Liste des tableaux

Tableau 1 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	9
Tableau 2 - Répartition des crédits de paiement par programme et par nature des dépenses	12
Tableau 3 - Cadre des dépenses à moyen terme (2017 -2019) du Ministère :	14
Tableau 4 - Cadre des dépenses à moyen terme (2017 -2019) du Ministère :	15
Tableau 5 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	21
Tableau 6 - Répartition des crédits du programme « infrastructure routière »	23
Tableau 7 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	26
Tableau 8 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	27
Tableau 9 - Sous-programme 1 « Développement de l'infrastructure routière »	28
Tableau 10 - Sous-programme 2 « Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales»	29
Tableau 11 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	36
Tableau 12 - Répartition des crédits du programme « Protection des zones urbaines et du Littoral»	37
Tableau 13 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	38
Tableau 14 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	39
Tableau 15 - Sous-programme 1 « Protection des zones urbaines contre les inondations»	40
Tableau 16 - Sous-programme 2 « Protection du littoral et maitrise des ouvrages portuaires»	41
Tableau 17 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	51
Tableau 18 - Répartition des crédits du programme « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat»	52
Tableau 19 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	53
Tableau 20 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	54
Tableau 21 - Sous-programme 1 « Aménagement du territoire»	55
Tableau 22 - Sous-programme 2 « Urbanisme»	56
Tableau 23 - Sous-programme 3 « Habitat»	57
Tableau 24 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	64
Tableau 25 - Répartition des crédits du programme « Promotion et développement du secteur de la construction»	65
Tableau 26 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	66
Tableau 27 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	67
Tableau 28 - Sous-programme 1 «La Politique nationale de la construction»	68
Tableau 29 - Sous-programme 2 « Exemplarité de la construction publique»	69
Tableau 30 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses	76
Tableau 31 - Répartition des crédits du programme « Pilotage & appui »	77
Tableau 32 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme	78
Tableau 33 - Cadre des dépenses à moyen terme global du programme	79
Tableau 34 - Sous-programme 1 « Pilotage »	80
Tableau 35 - Sous-programme 2 « Appui»	81

Liste des figures

Figure 1 - Croissance du budget du Ministère pour les années 2016 – 2017 par programmes.....	10
Figure 2 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017 par programme	13
Figure 3 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses.....	22
Figure 4 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017.....	23
Figure 5 - Crédits de paiement	27
Figure 6 - Crédits de paiement	28
Figure 7 - Crédits de paiement	29
Figure 8 - Crédits de paiement	30
Figure 9 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses.....	37
Figure 10 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017.....	38
Figure 11 - Crédits de paiement	39
Figure 12 - Crédits de paiement	40
Figure 13 - Crédits de paiement	41
Figure 14 - Crédits de paiement	42
Figure 15 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses.....	52
Figure 16 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017.....	53
Figure 17 - Crédits de paiement	54
Figure 18 - Crédits de paiement	55
Figure 19 - Crédits de paiement	56
Figure 20 - Crédits de paiement	57
Figure 21 - Crédits de paiement	58
Figure 22 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses.....	65
Figure 23 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017.....	66
Figure 24 - Crédits de paiement	67
Figure 25 - Crédits de paiement	68
Figure 26 - Crédits de paiement	69
Figure 27 - Crédits de paiement	70
Figure 28 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses.....	77
Figure 29 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017.....	78
Figure 30 - Crédits de paiement	79
Figure 31 - Crédits de paiement	79
Figure 32 - Crédits de paiement	80
Figure 33 - Crédits de paiement	81

Première chapitre
Présentation générale

1- La Stratégie du Ministère et des programmes

1.1 La Stratégie du Ministère

Le projet du budget du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) et du cadre de performance pour l'année 2017 a été élaboré à partir des orientations futures du secteur pour la période 2016-2020.

Ces orientations stratégiques concourent à l'amélioration de la performance de l'économie nationale dans une optique de développement durable, à travers le renforcement de l'infrastructure et une meilleure répartition des grands équipements collectifs sur l'ensemble du territoire. Le MEHAT poursuit ses efforts pour la construction et la mise en œuvre d'un réseau classée des routes expresses d'une longueur total d'environ 2 000 km, le renforcement des routes de liaisons interrégionales d'une longueur total d'environ 6 000 km, ce qui permet d'avoir une meilleure circulation du trafic au niveau régional.

Le renforcement du réseau des pistes rurales présente est aussi une des priorités stratégiques de l'Etat en vu de pouvoir désenclaver les régions internes du pays et de réduire les inégalités entre ces régions pour une meilleure liaison avec les centres des gouvernorats et des services public. L'entretien du réseau routier constitue aussi un des piliers des actions stratégiques du Ministère en vu d'améliorer la sécurité routière aux usagées de la route.

Dans le domaine de la protection des villes contre les inondations et du littoral, les services du Ministère, à travers une évaluation de l'état des lieux et un diagnostic approfondi, est entrain de mettre en place une stratégie nationale en matière de protection contre les inondations à l'échelle des grandes agglomérations qui vise a maîtriser les eaux de ruissellement surtout dans les zones les plus exposée au danger des inondations, ainsi que la préparation et l'actualisation de divers études techniques dans les régions qui connaissent un étalement urbain important.

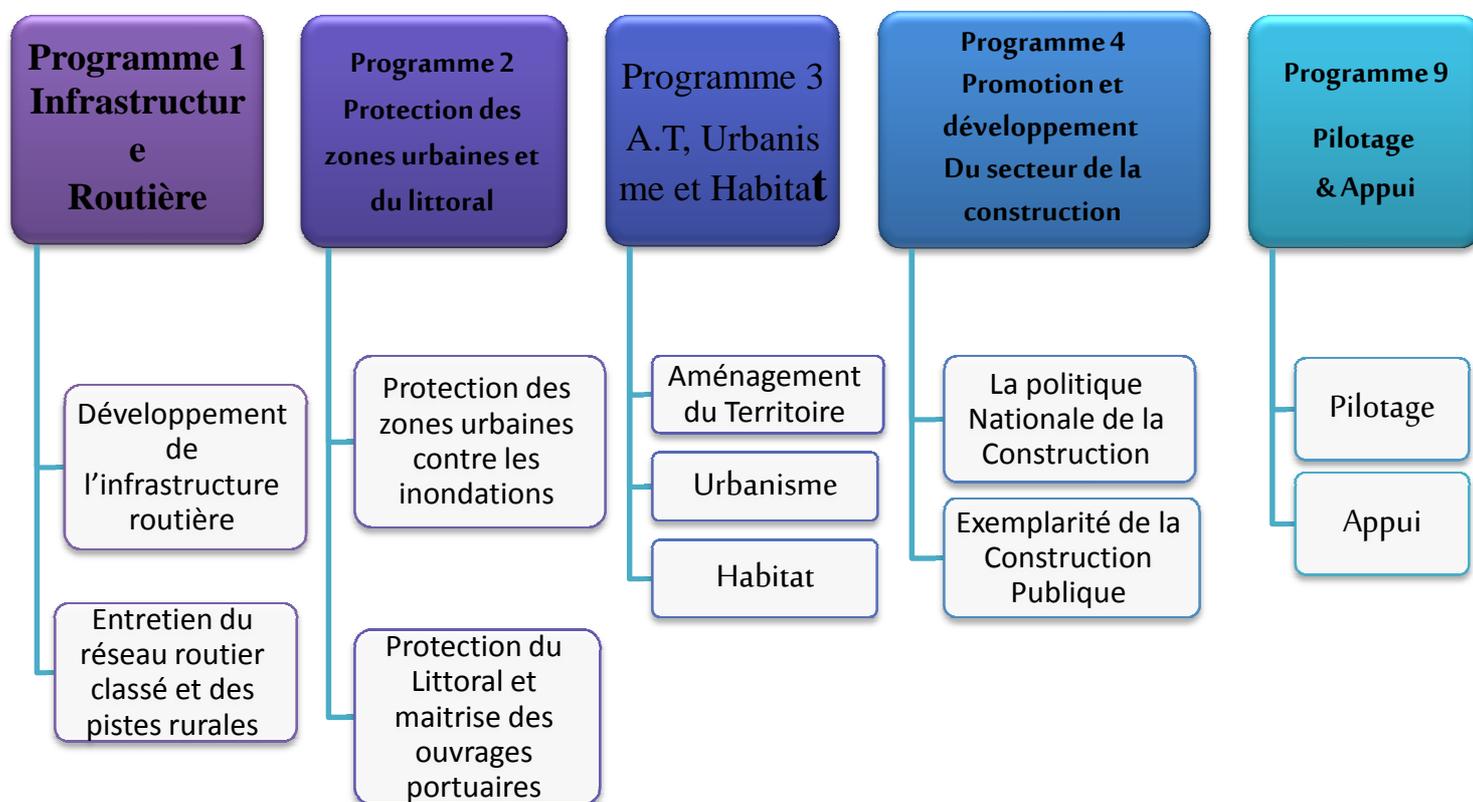
Pour la protection du littoral, le Ministère est en charge d'assurer la préservation du domaine public maritime. Pour ce faire, un certains nombre d'études stratégiques sont en cours d'élaboration tel que l'étude de la carte numérique pour la délimitation du domaine public maritime. D'un autre côté, l'adaptation du cadre juridique et réglementaire qui s'applique au domaine public maritime, des ports et des ouvrages maritimes, ainsi que la clarification des missions des différents intervenants.

En ce qui concerne le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, le Ministère a commencé la révision du cadre juridique et réglementaire de ces secteurs suite aux recommandations inscrites dans la nouvelle constitution du pays, surtout celle relative au renforcement de la décentralisation, la bonne gouvernance et le

développement durable. Parmi les réformes qui sont en cours de finalisation, on cite la révision du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui contribuera à une meilleure organisation spatiale ainsi que le développement de nouvelles méthodes de planification urbaine. Ce nouveau code se veut un outil principal pour booster la croissance économique, sociale et culturelle des régions en permettant une meilleure répartition des activités économiques et en garantissant un développement durable, équitable et équilibré.

1.2 Les Programmes du Ministère

La cartographie de la mission Equipement comporte 4 programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartie sur 11 sous-programmes comme suit :



2- Le budget

2.1 L'Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Pour l'année 2017, le budget du MEHAT est estimé à 1 422,484 million de dinars par rapport à 1 056,827 million de dinars en 2016, avec une croissance de 356,657 million de dinars (+ 34.6 %). Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- **Dépenses de gestion :**

Les estimations des dépenses de gestion pour l'année 2017 étaient de 163,334 million de dinars par rapport à 152,896 million de dinars inscrits dans la loi des finances pour l'année 2016, à savoir une croissance de 10,438 million de dinars (+ 7%) par rapport à l'année budgétaire précédente.

- **Dépenses d'investissement :**

Les estimations des dépenses d'investissement pour le Ministère en 2017 étaient de 1 191,150 million de dinars par rapport à 885,931 million de dinars inscrits dans la loi des finances pour l'année 2016, à savoir une croissance de 305,219 million de dinars (+ 34.45%) par rapport à l'année budgétaire précédente.

- **Fonds spéciaux du trésor :**

Les crédits des fonds spéciaux du trésor sont estimés de 68 million de dinars pour l'année 2017 par rapport à 18 million de dinars au titre de l'année 2016, ce qui présente une croissance de 50 million de dinars (+ 278%).

Tableau 1 :
Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

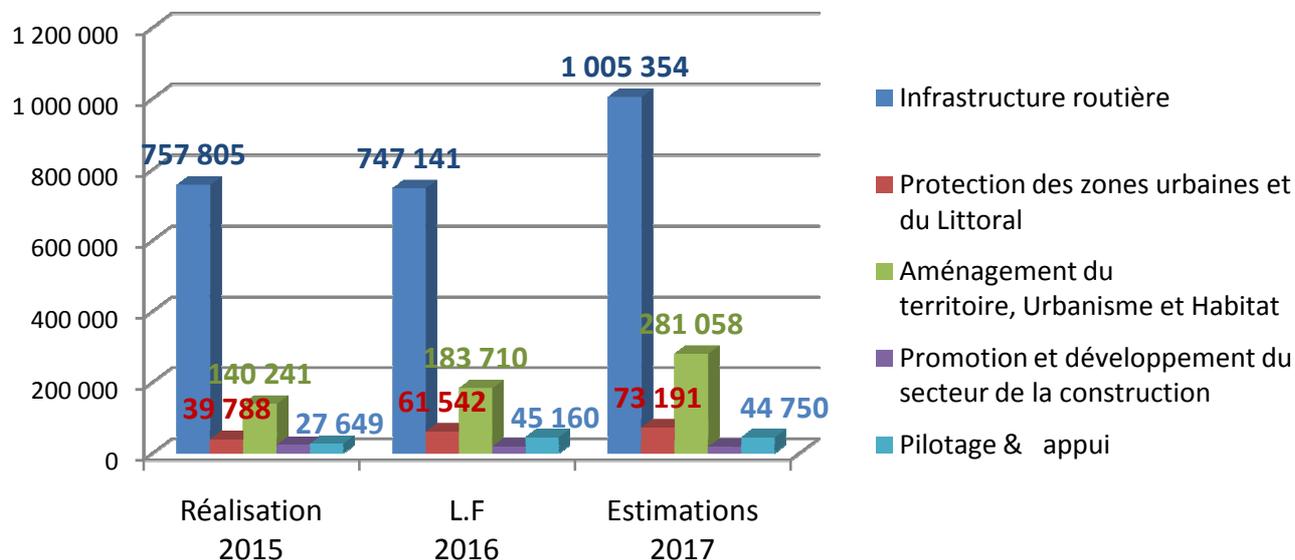
Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalisation 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016 - 2017	
			Crédits d'engagement	Crédits de payement (2)	Montant (2) – (1)	Pourcentage (2) – (1)/(1)
Développement de l'infrastructure routière	422 184	485 866	739 442	736 917	251 051	52%
Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales	335 621	261 275	265 737	268 437	7 162	3%
Infrastructure routière	757 805	747 141	1 005 179	1 005 354	258 213	35%
Protection des zones urbaines contre les inondations	29 483	53 625	37 535	63 835	10 210	19%
Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	10 305	7 917	5 056	9 356	1 439	18%
Protection des zones urbaines et du Littoral	39 788	61 542	42 591	73 191	11 649	19%
Aménagement du territoire	1 377	1 461	1 208	1 363	-98	-7%
Urbanisme	6 510	11 301	10 915	9 885	-1 416	-13%
Habitat	132 354	170 948	467 809	269 809	98 861	58%
Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	140 241	183 710	479 933	281 058	97 348	53%
La Politique Nationale de la construction	7 235	7 518	9 490	9 690	2 172	29%
Exemplarité de la construction publique	16 741	11 756	3 442	8 442	-3 314	-28%
Promotion et développement du secteur de la construction	23 976	19 274	12 932	18 132	-1 143	-6%
Pilotage	4 641	6 835	0	9 216	2 381	35%
Appui	23 008	38 325	2 205	35 534	-2 791	-7%
Pilotage & appui	27 649	45 160	2 205	44 750	-410	-1%
Total général	989 459	1 056 827	1 542 839	1 422 484	365 657	34,60%

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 1 :
Evolution du budget du Ministère pour les années 2016 – 2017 par programmes
(Crédits de payement)

Unité : 1 000 dinars



Les crédits de paiements pour le programme infrastructure routière pour l'année 2017 sont estimés à 1 005,354 million de dinars répartis entre :

- Dépenses de gestion avec un taux de 9%
- Dépenses d'investissements avec un taux de 91% et
- Financement public de 0,4%

Pour le programme protection des zones urbaines et du littoral les l'estimations des crédits de paiements au titre de l'année 2017 sont estimés à 73,191 million de dinars répartis entre :

- Dépenses de gestion avec un taux de 5%
- Dépenses d'investissements avec un taux de 90% et
- Financement public de 5%

Concernant le programme aménagement du territoire, urbanisme et habitat, les estimations des crédits de paiements sont estimés à 281,058 million de dinars pour l'année 2017 répartis entre :

- Dépenses de gestion avec un taux de 5%
- Dépenses d'investissements avec un taux de 64% et
- Financement public de 31%

Le programme promotion et développement du secteur de la construction sont estimés à 18,132 million de dinars pour l'année 2017 répartis entre :

- Dépenses de gestion avec un taux de 63%
- Dépenses d'investissements avec un taux de 37%

En ce qui concerne le programme pilotage & appui, les prévisions budgétaires en terme de crédit de paiement sont estimés à 44,750 million de dinars pour l'année 2017 répartis entre :

- Dépenses de gestion avec un taux de 95%
- Dépenses d'investissements avec un taux de 5% et

Les crédits qui sont en cour d'arbitrage avec les services du Ministère des finances :

Il est à noter que les estimations des crédits du programme « infrastructure routière » et le programme « Pilotage & Appui » restent des prévisions préliminaires vue qu'elles englobent des projets en cour d'arbitrage avec les services du Ministère des finances.

Programme « infrastructure routière » :

L'estimation des crédits d'engagement du programme est de l'ordre de 97 million de dinar répartie entre :

- Crédits sur fonds propres du budget de 43 million de dinars,
- Sur fonds des prêts extérieurs 54 million de dinars,

En ce qui concerne les crédits de paiement, le montant est estimé à 140 million de dinars répartie entre 40 million de dinars sur fonds propres du budget et 100 million de dinars sur fonds des prêts extérieurs.

Programme « Pilotage & Appui » : l'estimation des crédits d'engagement sont estimés à 1,5 million de dinars en vue d'acquisition de moyens de services (voitures de services).

Tableau 2 :

**Répartition des crédits de paiement par programme et par nature des dépenses
(crédits de paiement)**

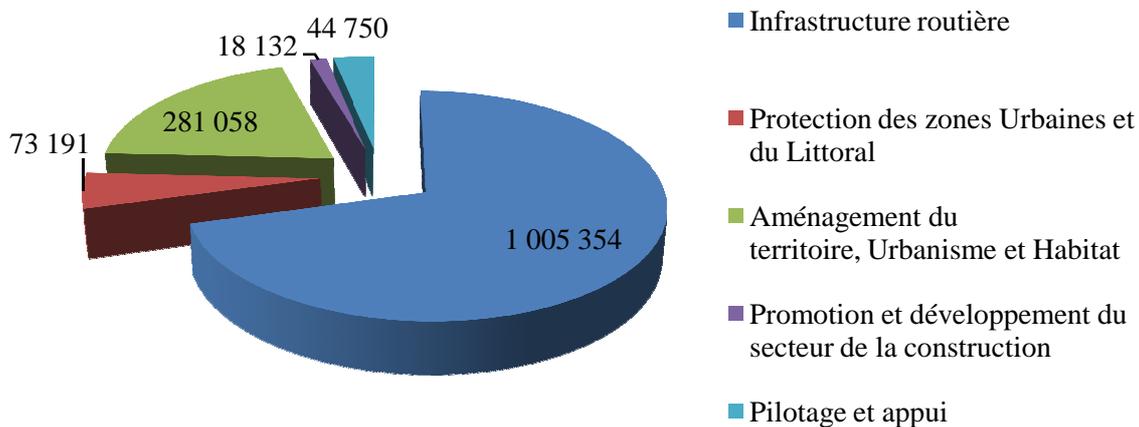
Unité = 1 000 DT

Programme /Nature des dépenses	Programme 1 : Infrastructure routière	Programme 2 : Protection des zones Urbaines et du Littoral	Programme 3 : Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	Programme 4 : Promotion et développement du secteur de la construction	Programme 9 : Pilotage et appui	Total
Dépenses de gestion	89 354	3 791	16 158	11 482	42 550	163 334
Rémunération publique	42 302	2 254	15 567	11 426	34 138	105 687
Moyens des services	47 052	1 537	571	56	5 463	54 678
Intervention publique	0	0	20	0	2 949	2 969
Dépenses d'investissement	916 000	69 400	196 900	6 650	2 200	1 191 150
Investissements directs	910 000	67 100	196 900	6 650	2 200	1 182 850
Sur fonds propres du budget	610 000	38 100	106 900	6 650	2 200	763 850
Sur fonds des prêts extérieurs	300 000	29 000	90 000	0	0	419 000
Financements publics	6 000	2 300	0	0	0	8 300
Sur fonds propres du budget	6 000	2 300	0	0	0	8 300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	68 000	0	0	68 000
Total	1 005 354	73 191	281 058	18 132	44 750	1 422 484

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 2 :
Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017 par programme
(Crédits de paiement)

Unité : 1 000 dinars



2.2 Présentation du cadre des dépenses à moyen terme (2017 – 2019)

❖ Dépenses du Ministère à moyen terme

Tableau 3 :

Cadre des dépenses à moyen terme (2017 -2019) du Ministère :

Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité = 1 000 DT

Dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	120 039	119 094	138 957	152 896	163 334	175 287	188 262
Rémunération publique	74 936	74 642	78 429	95 427	105 687	115 727	126 721
Moyens des services	44 312	43 513	59 766	54 632	54 678	56 592	58 572
Intervention publique	791	939	762	2 837	2 969	2 969	2 969
Titre2: Dépenses d'investissement	771 589	692 672	821 278	885 931	1 191 150	1 977 763	1 772 322
Investissements directs	763 139	691 456	819 379	884 031	1 182 850	1 975 463	1 770 022
Sur fonds propres du budget	603 659	514 002	608 190	605 970	763 850	1 004 803	903 698
Sur fonds des prêts extérieurs	159 480	177 454	211 189	278 061	419 000	970 660	866 324
Financements publics	8 450	1 216	1 899	1 900	8 300	2 300	2 300
Sur fonds propres du budget	8 450	1 216	1 899	1 900	8 300	2 300	2 300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	24 476	646	29 224	18 000	68 000	112 000	138 000
Total	916 104	812 412	989 459	1 056 827	1 422 484	2 265 050	2 098 584

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Lors de la préparation des projections budgétaires pour les années (2017 – 2019), les paramètres suivant ont été présent en considération :

- L'analyse financière de l'inflation spécialement en ce qui concerne l'évolution de l'inflation du revenu,
- La dévaluation de la valeur monétaire,
- La croissance du niveau des prix d'autre part.

Ce qui conduit à la détermination des taux de croissance selon la nature des dépenses comme suit :

- Croissance des dépenses de financement public :

Année	2017	2018	2019
Taux de croissance	9.64%	9.5%	9.5%

- Croissance des moyens de servisses :

Année	2017	2018	2019
Taux de croissance	0%	3.5%	3.5%

Il est à noter que ces taux ont été élaboré en coordinations avec le programme pilotage & appui.

Tableau 4 - Cadre des dépenses à moyen terme (2017 -2019) du Ministère :

Répartition par programme (crédits de payement)

Unité = 1 000 DT

Dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
P1 : Infrastructure routière	729 438	627 503	757 805	747 141	1 005 354	1 745 020	1 551 124
P2 : Protection des zones Urbaines et du Littoral	28 666	38 703	39 788	61 542	73 191	79 358	60 649
P3 : Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	123 467	110 477	140 241	183 710	281 058	375 045	417 119
P4 : Promotion et développement du secteur de la construction	12 808	10 970	23 976	19 274	18 132	17 269	17 410
P9 : Pilotage et appui	21 725	24 759	27 649	45 160	44 750	48 358	52 282
Total	916 104	812 412	989 459	1 056 827	1 422 484	2 265 050	2 098 584

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Deuxième chapitre
Programmes du ministère

Programme 1

Infrastructure routière

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr ZOUARI SLAH</p> <p>Directeur Général des Ponts & chaussées</p> <p>Budget: année 2017 en 1 000 DT</p> <p>Montant 1 005 354</p> <p>Pourcentage 71 %</p> <p>Dépenses de gestion:</p> <p style="text-align: right;">89 354</p> <p>Dépenses de développement :</p> <p style="text-align: right;">916 000</p> <p>Fonds du trésor :</p> <p style="text-align: right;">0</p>	<p>Objectif 1 : Développement du réseau des autoroutes</p> <p>Objectif 2 : Modernisation du réseau des routes classées en adéquation avec l'accroissement de la circulation</p> <p>Objectif 3 : Amélioration de la liaison entre agglomérations</p> <p>Objectif 4 : Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales d'une manière permanente et opérationnelle</p>	<p>- Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur</p> <p>- Indicateur 1.1.2.2 : Intérêt socio-économique des projets mis en service</p> <p>- Indicateur 1.1.3.3: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit 11e et 12</p> <p>- Indicateur 1.2.4.1: Coût d'entretien d'un km du réseau de route classé</p> <p>- Indicateur 1.2.4.2: Coût d'entretien d'un km du réseau de pistes rurales</p> <p>- Indicateur 1.2.4.3: Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012)</p>

1.1 Stratégie du programme

La stratégie du Programme infrastructure routière à l'horizon de 2030 repose sur 2 axes principaux:

1) La première priorité sera donné à l'entretien de l'infrastructure routière et de pistes rurales à travers :

- la création d'une méthode d'identification de l'état de la chaussée pour identifier les priorités d'entretien et pour une bonne maintenance de l'infrastructure

- l'amélioration de la méthode de contractualisation (opter pour des marchés cadre d'entretien)

2) Le développement du réseau routier sur l'ensemble du territoire en vue d'obtenir :

- Un réseau de voies rapides portant sur un linéaire cumulé de l'ordre de 2 milliers de Km de routes, devant avoir pour leur quasi-totalité un caractère de voies express à autoroutier , et devant favoriser l'organisation d'un maillage du territoire en permettant au trafic général d'y accéder moyennant un parcours moyen non supérieur à environ 60Km ;

- Un réseau de base, constitué de voies primaires pour les liaisons inter – régionales et cumulant un linéaire de l'ordre de 6 milliers de Km de routes, à même de permettre une diffusion du trafic entre et vers les différentes régions, tout en étant connecté au réseau autoroutier par le biais des échangeurs ;

- Un réseau local prolongeant au niveau régional, la cohérence de l'ensemble du système de transport, et il est composé du restant du réseau classé revêtu.

- Un réseau routier, particulier aux pistes dites Rurales, qui relie les localités avec le réseau des routes classées. En outre, une meilleure connectivité avec les centres urbains et les services publics permet de désenclaver les zones rurales à faible densité et de réduire la disparité entre les régions

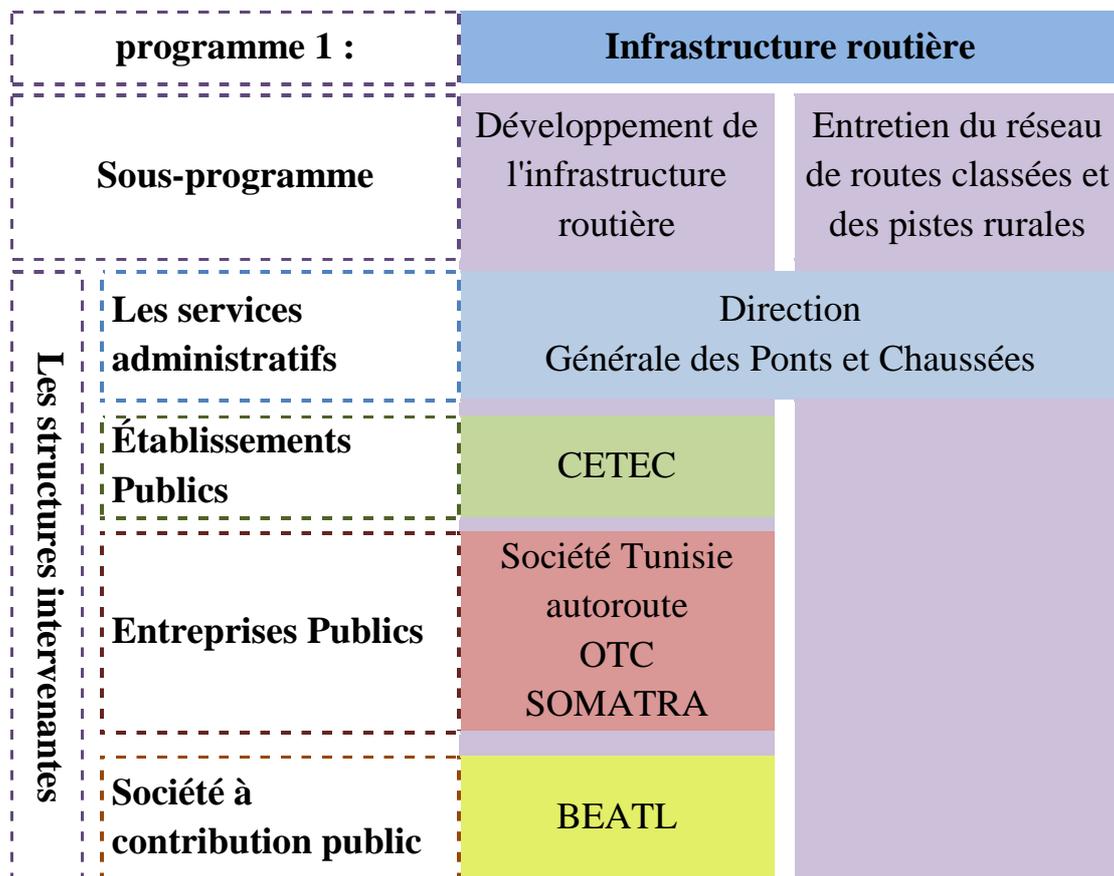
Ces deux axes contribuent à améliorer la sécurité routière en offrant un bon niveau de services infrastructurels aux usagers de la route et pistes rurales sur tout le territoire national

À ce titre, le programme 1 Infrastructure routière sera le responsable de préparer et mettre en œuvre la politique du Ministère en matière d'aménagement de l'infrastructure routière. Cette politique vise l'adaptation de l'infrastructure aux exigences de la vie économique et sociale, de relier les régions les unes aux autres par des itinéraires garantissant une viabilité permanente et la sécurité exigible pour les usagers, tout en respectant le côté environnemental et l'accroissement du parc automobile. Le

programme est divisé en quatre sous-programmes: Développement de l'infrastructure routière et Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales.

1.2 Cartographie du programme

Structures intervenantes dans le programme 1 :
Infrastructure routière



1.3 Sous-programmes

A- Sous-programmes 1 : Développement de l'infrastructure routière

Ce sous programme vise à assurer la planification, les études, l'exécution des travaux et le suivi des projets avec l'aide des unités de gestion et les directions régionales pour faire les activités suivantes :

- Étude et libération des emprises des autoroutes et le suivi des procédures administratives pour l'élaboration des appel d'offre que la société Tunisie autoroute est chargé de faire dans le cadre du contrat de concession
- L'élaboration des études techniques des projets
- Exécution des routes neuves (Rocades) et dédoublement des routes et des échangeurs pour facilité le trafic dans les grandes villes

- Aménagement du réseau classé des routes pour qu'elle soit conforme aux standards internationaux (largeur de 7 mètres) puis le renforcer pour assurer sa viabilité et donner plus de confort pour les usagés de la route
- Reprise des ouvrages étroits ou dégradés pour augmenter leur capacité en cas des inondations
- Densification du réseau revêtu
- Augmentation de la capacité des ouvrages d'art et reprise des ouvrages étroits ou dégradés
- Aménagement et revêtement des pistes rurales désenclaver les zones rurales et limité les disparités social et économique

B- Sous-programmes 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

Ce sous programme vise à assurer un niveau de confort adéquat, la traficabilité et la pérennité du réseau routier à travers le :

- Le maintien de l'état des revêtements et dépendances de la route;
- Le maintien de l'état et l'exploitation des équipements de la Route;
- L'acquisition et l'entretien du matériel
- L'entretien des Pistes Rurales.
- Le traitement des Points Spécifiques point d'accumulation des accidents et dégâts d'inondation et glissement;
- L'aménagement de la sécurité routière

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1 Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

Les objectifs du programme 1 «infrastructure routière» suivant les axes stratégiques et les priorités sont :

- Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littorale
- Aménager le réseau classé pour répondre aux standards nationaux
- Améliorer l'accessibilité au réseau classé des zones rurales les plus enclavés
- Maintenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales)

A- Sous-programmes 1 : Développement de l'infrastructure routière

Objectif 1: Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littoral

Présentation de l'objectif : Améliorer le transport et la circulation entre les régions et les pays du Maghreb Arabe

Référence de l'objectif : le plan et les stratégies sectorielles

Justification d'adoption de l'indicateur: L'importance de l'exécution pour atteindre le développement du réseau autoroutier

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	37	40	45	52	56	61	63

Objectif 2 : Aménager le réseau classé pour répondre aux standards nationaux

Présentation de l'objectif : Améliorer la qualité et le niveau de services des routes par la modernisation et la densification du réseau revêtu

Référence de l'objectif : le plan et les stratégies sectorielles

Justification d'adoption de l'indicateur : l'effet directe des projets d'infrastructure sur le transport routier de marchandises et le mouvement des usagées de la route

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 1.1.2.2 : Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	0,0	26,5	0,0	34,5	21,6	19,5	23,6

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité au réseau classé des zones rurales les plus enclavés

Présentation de l'objectif : Améliorer l'accessibilité au réseau classé des zones rurales les plus enclavés

Référence de l'objectif : le plan et les stratégies sectorielles

Justification d'adoption de l'indicateur : Améliorer la liaison des communautés rurales avec le réseau routier classé

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF	Projections		
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateur 1.1.3.3: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit 11e et 12	%	9,54	12,74	24,95	54,3	76,5	100	-

A- Sous-programmes 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

Objectif 4 : Maintenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales)

Présentation de l'objectif : entretenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales) pour le maintenir dans un bon état

Référence de l'objectif : le plan et les stratégies sectorielles

Justification d'adoption de l'indicateur : Assurer un niveau de confort adéquat, la traficabilité et la pérennité du réseau routier

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF	Projections		
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateur 1.2.4.1: Coût d'entretien d'un km du réseau de route classé	Mille DT	25,82	27,43	29,14	30,73	32,41	34,18	36,05
Indicateur 1.2.4.2: Coût d'entretien d'un km du réseau de pistes rurales	Mille DT	12,75	13,76	14,62	15,43	16,28	17,18	18,13
Indicateur 1.2.4.3: Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012)	%	16,7	41,8	68,1	96,6	87,4	100	-

2.2 Activités du programme

Sous-programme	Action	Activité	Paiement alloué en 1000DT
Développement de l'infrastructure routière	Développement du réseau autoroutier	Etude des autoroutes	500
		Libération d'emprise	4 000
	Voiries et Ouvrages d'art	Voiries Grand Tunis	120 450
		Voiries Structurantes	136 450
		Aménagement des entrées des villes	20 000
		Développement régional du réseau classé	40 500
		Aménagement du réseau classé	102 800
		Renforcement du réseau classé	94 500
		Construction des ouvrages d'arts	17 100
		Etudes Routières	4 170
	Aménagement et Revêtement pistes rurales	Aménagement pistes rurales	150 830
		Revêtement pistes rurales	25 000
		Etude des pistes rurales	
	S/total SP1 =		
Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales	Entretien et exploitation réseau classée et pistes rurales	Entretien et exploitation réseau classée	132 252
		Entretien réseau pistes rurales	58 800
		Acquisition et entretien du matériel	2 500
	Aménagement sécurité routière et Réparation dégâts inondation	Aménagement sécurité routière	26 350
		Réparation dégâts inondation	20 800
		Etude entretien routier	50
S/total SP2 =			240 752
total P1 =			957 052

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

3.1.1 Présentation du budget du programme par nature des dépenses

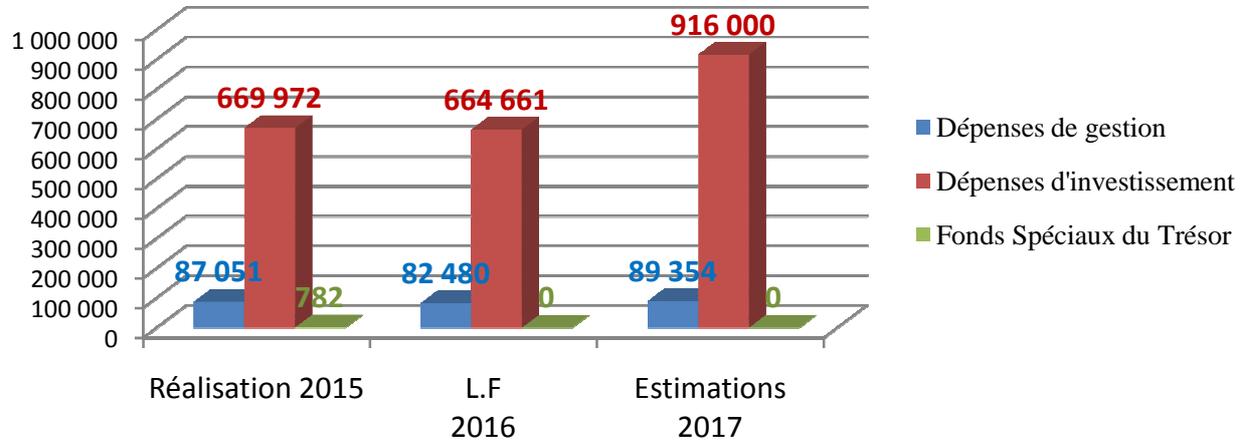
Tableau 5 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalisation 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016 - 2017	
			Crédits d'engagement	de Crédits payement (2)	Montant (2) - (1)	Pourcentage (2) - (1)/(1)
Dépenses de gestion	87 051	82 480	89 354	89 354	6 874	8,33%
Rémunération publique	34 858	35 428	42 302	42 302	6 874	19,40%
Moyens des services	52 193	47 052	47 052	47 052	0	0,00%
Intervention publique	0	0	0	0	0	-
Dépenses d'investissement	669 972	664 661	915 825	916 000	251 339	37,81%
Investissements directs	669 953	664 061	909 825	910 000	245 939	37,04%
Sur fonds propres du budget	517 992	475 000	600 005	610 000	135 000	28,42%
Sur fonds des prêts extérieurs	151 961	189 061	309 820	300 000	110 939	58,68%
Financements publics	19	600	6 000	6 000	5 400	900,00%
Sur fonds propres du budget	19	600	6 000	6 000	5 400	900,00%
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds Spéciaux du Trésor	782	0	0	0	0	-
Total	757 805	747 141	1 005 179	1 005 354	258 213	34,56%

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 3 :
Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses



Les crédits de paiement alloué pour le programme1 "infrastructure routière" pour l'année 2017 est de 1005,354 million de dinars répartis entre dépenses de gestion 89,354 million de dinars et dépenses d'investissement 916 million de dinars. Il y a une augmentation générale de 34,6% par rapport au budget 2016.

Les dépenses de gestion représente 8,9% par contre les dépenses d'investissement représente 90,5% du total des crédits alloués au programme

Les dépenses de gestion ont augmenté de 8,3% ; rémunération publique ont augmenté de 19,4% mais les dépenses de moyens des services n'ont pas changé vue le circulaire de préparation du budget qui indique de rester dans les même crédits alloué à la loi de finance 2016.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 37% ; sur fonds propres du budget, il ya une augmentation de 28,4% et une augmentation de 58,7% sur fonds des prêts extérieurs. La raison de cette augmentation est le démarrage des projets des Prêts tel que le FADES-3, le Fades-4, le FKDE et la BIRD.

3.1.2 Présentation du budget du programme par sous-programmes

Tableau 6 - Répartition des crédits du programme « infrastructure routière » pour l'année 2017 par sous-programme (crédits de paiement)

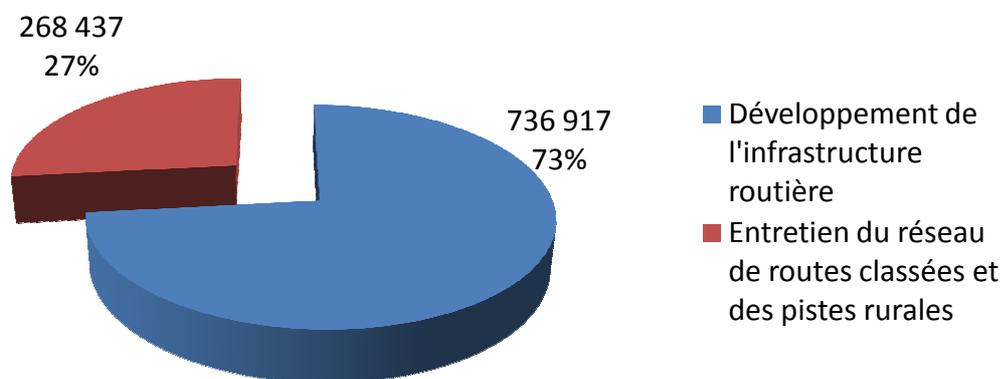
Unité = 1 000 DT

Dépenses des sous-programmes	S-programme 1 Développement de l'infrastructure routière	S-programme 2 Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales	Total
Titre1: Dépenses de gestion	14 617	74 737	89 354
Rémunération publique	14 208	28 094	42 302
Moyens des services	409	46 643	47 052
Intervention publique	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	722 300	193 700	916 000
Investissements directs	716 300	193 700	910 000
Sur fonds propres du budget	423 900	186 100	610 000
Sur fonds des prêts extérieurs	292 400	7 600	300 000
Financements publics	6 000	0	6 000
Sur fonds propres du budget	6 000	0	6 000
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0
Total	736 917	268 437	1 005 354

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 4 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017 par sous-programme (crédits de paiement)

Unité : 1 000 dinars



Les crédits alloués au sous-programme 1 représente 73% par contre les crédits alloués au sous-programme 2 représente 27% du total des crédits alloués au programme. Cette différence est justifié par les dépenses d'investissement qui sont dans l'ordre de 97% (722,3 million de dinars) du total des crédits alloués pour le sous-programme 1. Ces crédits sont alloués principalement pour l'exécution de plusieurs projets qui se récapitule entre les sous-programmes comme suit :

A- Sous-programmes 1 : Développement de l'infrastructure routière

Projets en continuation :

Beaucoup de projets qui continu à être en travaux ou qui démarreront en 2016 tel que :

- Etude autoroute Bouselem – frontière Algérienne

- Voiries Grand Tunis : Liaison GP 1 - Borj Cédria - Autoroute 2x2 v. : L = 8 Km, Échangeur X - Sortie Ouest, Echangeur X2-GP10, Echangeur X-RVE 539 (Ezzouhour), Echangeur sur X20 - X2, Echangeur sur X20 – X3, Echangeur sur X20 – RVE532, mise en 2x2 voies RVE 533 sur 14 Km (RVE 546 - Kalaat l'andalous) et Liaison Zone - RVE533, la Liaison GP10 - Voie X (coté OACA) L = 3 km en 2x2 voies y compris échangeurs sur voies X et GP10, Travaux échangeur X2 - GP9, prolongement de la voie X20 entre MC31 et sortie ouest d'une longueur de 15 km et Voie X4 entre voie X et X20 y compris échangeur X4-X20 (longueur 3.5 km) financement BEI (MR2)

- Voiries Structurantes : Doublement MC 27 : Turki - Nabeul : L = 25 Km, Modernisation GP5, , Doublement GP5D (du PK0 au PK5,5) – Kef, Déviation MC92 à Monastir: 8 km en 2x2 voies, Déviation MC82 à Mahdia : 7 Km en 2x2 voies, dédoublement GP4 entre Sousse et Kairouan, Dédoublement MC133 elfahs zaghouan et dédoublement de la GP12 entre Sousse et Kairouan et deviation Thala Kasserine

- Aménagement des entrées des villes : aménagement 25 projets d'une longueur de 68,1 km dans 24 gouvernorats

- Développement régional du réseau classé: 141 km et 201 km dans 6 gouvernorats

- Travaux d'aménagement du réseau classé 719 km dans 22 gouvernorats et l'aménagement de l'entrée du pole technologique Soliman à Borj Cedia

- Travaux de renforcement du réseau classé 329 km dans 12 gouvernorats et 625 km qui démarreront en 2016

- Construction des ouvrage d'arts : Travaux d'achèvement de 3 ouvrages d'arts Majerda Jendouba, Iben Sidi Bouzid et Kebir Gafsa et travaux de Construction de 22 ouvrages d'arts dans 20 gouvernorats

- Études routières de divers projets
- Aménagement pistes rurales : l'aménagement de 750km de pistes rurales programme 2012, 389 km programme complémentaire 2011, de 630 km programme 2016, de 309 km dans les 14 gouvernorats prioritaires et des pistes Smama et Mghila à Kasserine d'une longueur de 55 km

Projet nouveaux inscrit 2017:

- Voiries Grand Tunis : Mise en 2x3 voies de la Pénétrante Sud et de décongestion de la Sortie Sud
- Voiries Structurantes : Pénétrante Nord Sud de la Ville de Sfax, Dénivellation de 8 carrefours sur la Rocade Km 4 de la Ville de Sfax, Doublement MC27 Nabeul- Kélibia et Rocade de Zarzis (RR110-RR117-RR118-RR109) gt Mednine (une tranche de ses projets commencera 2017 et l'autre 2018)
- Renforcement du réseau classée : Renforcement de 240,7 km les 14 gouvernorats prioritaires
- Aménagement pistes rurales : Aménagement d'une piste rurale d'une longueur de 27 km gouvernorat Kef
- Revêtement pistes rurales : Revêtement de 35 pistes rurales d'une longueur de 236,7 km dans 14 gouvernorats

B- Sous-programmes 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

Projets en continuation :

- Réparation des points noirs 18 points
- Aménagement sécurité routière GP1 Sortie Sud de Tunis entre tunis et Ben Arous, GP3 Sortie Sud - Ouest de Tunis à Ben Arous, Descente dangereuse RN4 1,3 Km (PK117) et RN12 1,5 Km (PK121) à Siliana, Éclairage de points singuliers
- Réparation dégât inondation et glissement 2011-2012, 2013 et 2014-2015
- Entretien de deux Bacs à Djerba gouvernorat de Mednine

Projet nouveaux inscrit 2017:

- Entretien périodique dans 24 gouvernorats de 847 km réseau classé (638.5 km revêtement bicouche et 208.5 revêtement en enrobé). Les crédits alloués à ce genre de programme ont passé de 35 mille dinars en 2014 à 120 mille dinars en 2015, 100 mille

dinars en 2016 et 75 mille dinars en 2017 ce qui montre l'importance donné à l'entretien. Un montant de 34 052 milles dinars est alloué à l'entretien courant sur les dépenses de gestion (moyen de services)

- Entretien ouvrages d'arts

- Entretien 63 pistes rurales d'une longueur de 338.2 km dans 23 gouvernorats et Un montant de 13000 milles dinars est alloué à l'entretien courant sur les dépenses de gestion (moyen de services)

- Aménagement sécurité routière : réparation MC93 PK 4,2-4,8 et réalisation d'un carrefour giratoire à Monastir, réparation des points noirs sur la GP14 à Sfax et réparation d'éclairage public.

3.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019)

3.2.1 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) du programme

Tableau 7 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme

Répartition par nature des dépenses

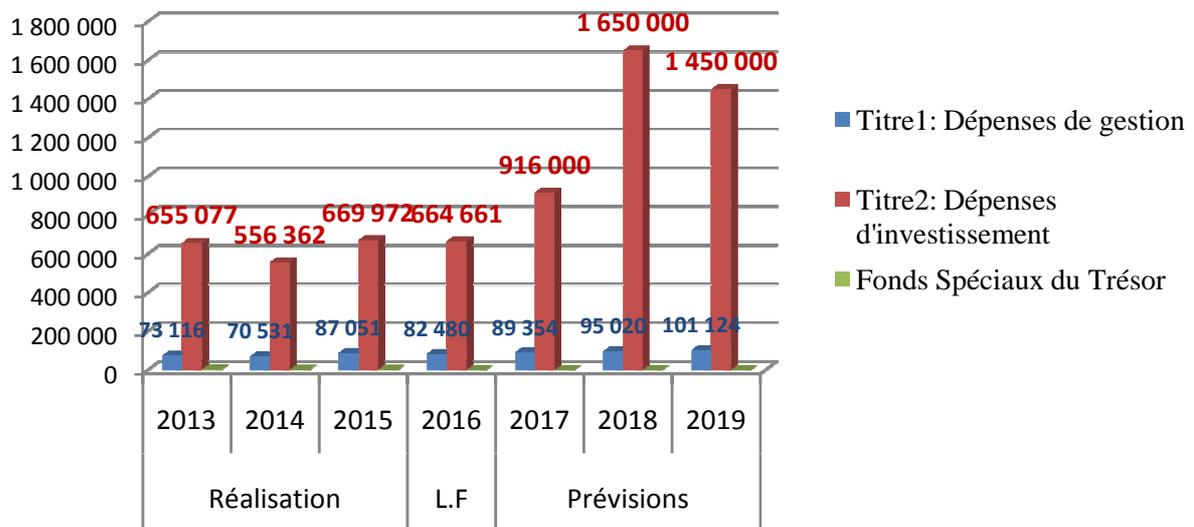
Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	73 116	70 531	87 051	82 480	89 354	95 020	101 124
Rémunération publique	34 835	33 679	34 858	35 428	42 302	46 321	50 721
Moyens des services	38 281	36 852	52 193	47 052	47 052	48 699	50 403
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	655 077	556 362	669 972	664 661	916 000	1 650 000	1 450 000
Investissements directs	648 227	556 296	669 953	664 061	910 000	1 650 000	1 450 000
Sur fonds propres du budget	488 747	454 901	517 992	475 000	610 000	816 400	711 160
Sur fonds des prêts extérieurs	159 480	101 395	151 961	189 061	300 000	833 600	738 840
Financements publics	6 850	66	19	600	6 000	0	0
Sur fonds propres du budget	6 850	66	19	600	6 000	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	1 245	610	782	0	0	0	0
Total	729 438	627 503	757 805	747 141	1 005 354	1 745 020	1 551 124

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 5 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



Les crédits de paiement pour le programme 1 « infrastructure routière » pour l'année 2017 sont estimés de 1 005 354 mille dinars et pour l'année 2018 il ont été estimés d'un montant de 1 745 020 mille dinars, et en ce qui concerne l'année 2019 les prévisions budgétaires sont de l'ordre de 1 551 124 mille dinars. Ce qui se traduit par une croissance de (+ 74%) enregistré pendant la période (2017 - 2018), et une décroissance en 2019 de (-11%) par rapport à l'année précédente.

En prenant en considération le lancement de plusieurs projets en 2016 tel que les projets de la banque européenne pour l'investissement (MR-2) pour les années 2016, 2017 en plus le lancement des travaux du pont de Bizerte.

Tableau 8 - Cadre des dépenses à moyen terme global du programme**Répartition par nature des dépenses**

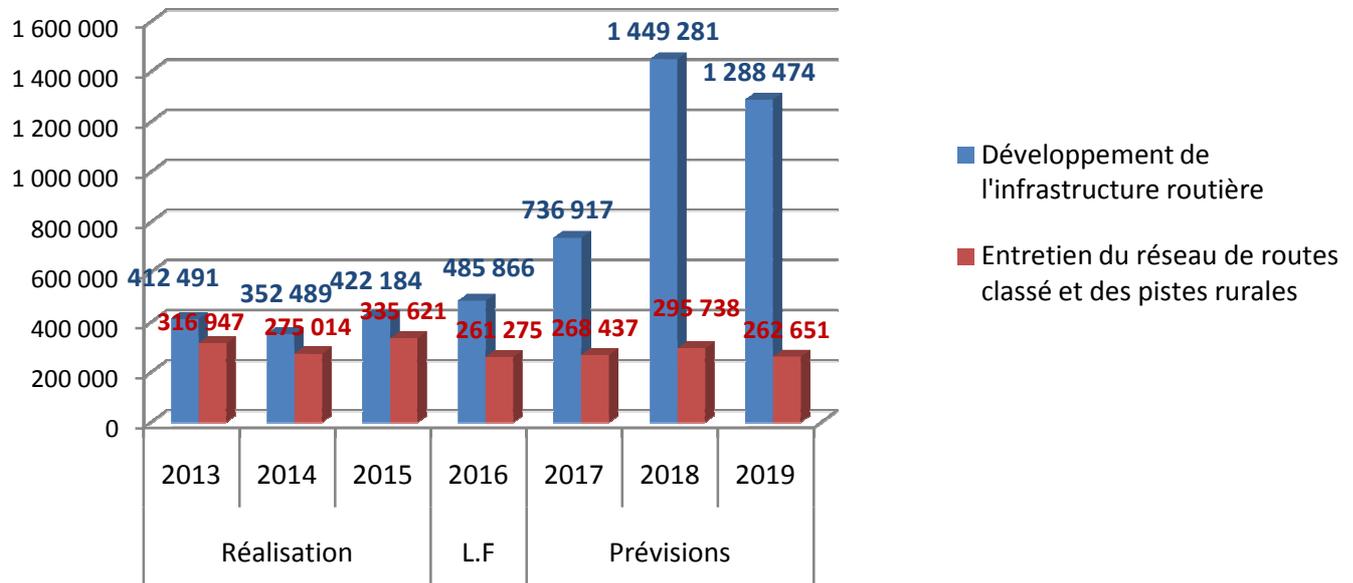
Unité = 1 000 DT

dépenses Nature des	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Développement de l'infrastructure routière	412 491	352 489	422 184	485 866	736 917	1 449 281	1 288 474
Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales	316 947	275 014	335 621	261 275	268 437	295 738	262 651
Total	729 438	627 503	757 805	747 141	1 005 354	1 745 020	1 551 124

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 6 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

**3.2.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) par sous programme****Tableau 9 - Sous-programme 1 « Développement de l'infrastructure routière »**

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	10 887	10 649	11 283	11 375	14 617	15 981	17 474
Rémunération publique	10 887	10 649	11 069	11 160	14 208	15 558	17 036
Moyens des services	0	0	214	215	409	423	438
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	400 359	341 230	410 119	474 491	722 300	1 433 300	1 271 000
Investissements directs	393 509	341 164	410 100	473 891	716 300	1 433 300	1 271 000
Sur fonds propres du budget	234 029	241 326	269 835	292 030	423 900	614 700	532 160
Sur fonds des prêts extérieurs	159 480	99 838	140 265	181 861	292 400	818 600	738 840
Financements publics	6 850	66	19	600	6 000	0	0
Sur fonds propres du budget	6 850	66	19	600	6 000	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	1 245	610	782	0	0	0	0
Total	412 491	352 489	422 184	485 866	736 917	1 449 281	1 288 474

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 7 - Crédits de paiement

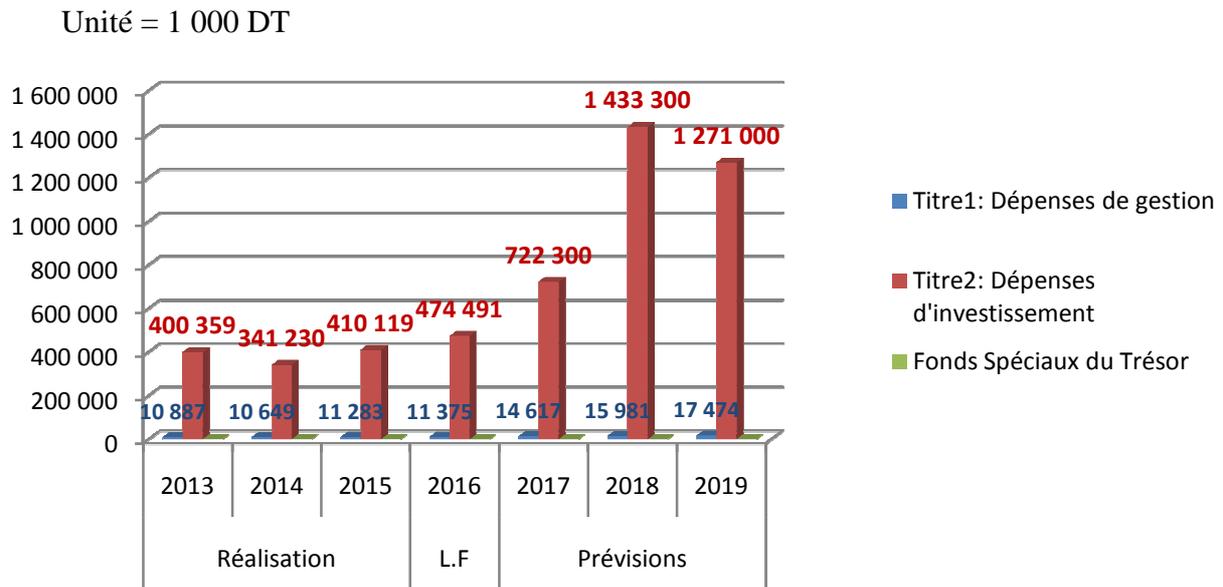


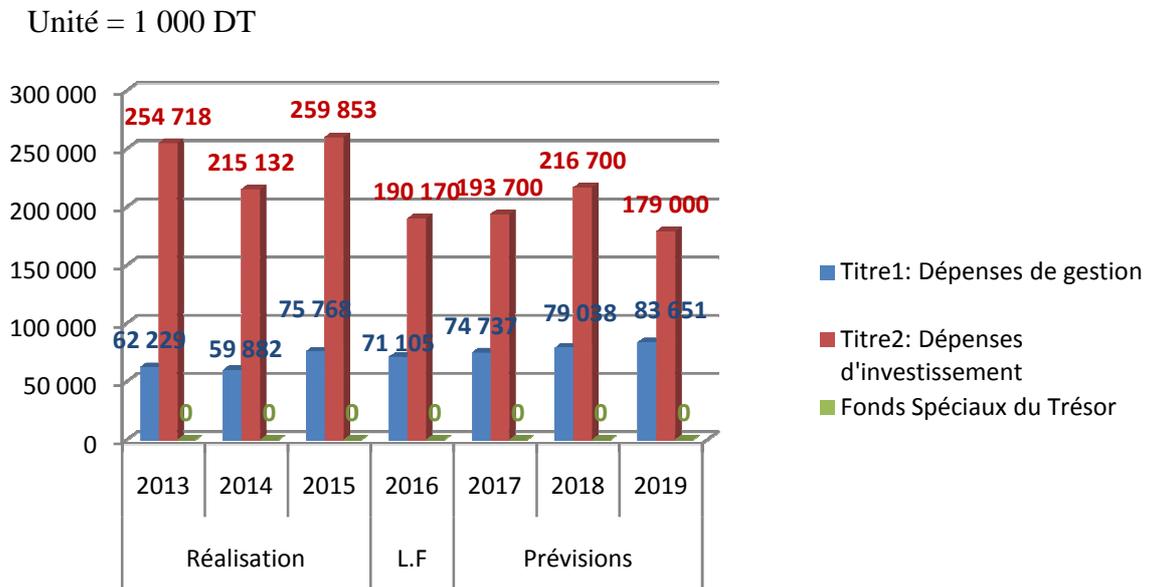
Tableau 10 - Sous-programme 2 « Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales »

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F. 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	62 229	59 882	75 768	71 105	74 737	79 038	83 651
Rémunération publique	23 948	23 030	23 789	24 268	28 094	30 763	33 685
Moyens des services	38 281	36 852	51 979	46 837	46 643	48 276	49 965
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	254 718	215 132	259 853	190 170	193 700	216 700	179 000
Investissements directs	254 718	215 132	259 853	190 170	193 700	216 700	179 000
Sur fonds propres du budget	254 718	213 575	248 157	182 970	186 100	201 700	179 000
Sur fonds des prêts extérieurs	0	1 557	11 696	7 200	7 600	15 000	0
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	316 947	275 014	335 621	261 275	268 437	295 738	262 651

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 8 - Crédits de paiement



Programme 2

Protection des zones Urbaines et du Littoral

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr EZZINE MOSTAPHA</p> <p>Directeur de L'Hydraulique Urbaine</p> <p>Réalisations: année 2017 en 1 000 DT</p> <p>Montant 73 191</p> <p>Poucentage 5 %</p> <p>Dépenses de gestion: 3 791</p> <p>Dépenses de développement : 69 400</p> <p>Fonds du trésor : 0</p>	<p>Objectif 1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.</p> <p>Objectif 2 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.</p>	<p>- Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique</p> <p>- Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection</p> <p>- Indicateur 2.2.2.1 : Taux cumulé de révision des limites du DPM</p> <p>- Indicateur 2.2.2.2 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral</p> <p>- Indicateur 2.2.2.3 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche</p>

1.1 Stratégie du programme

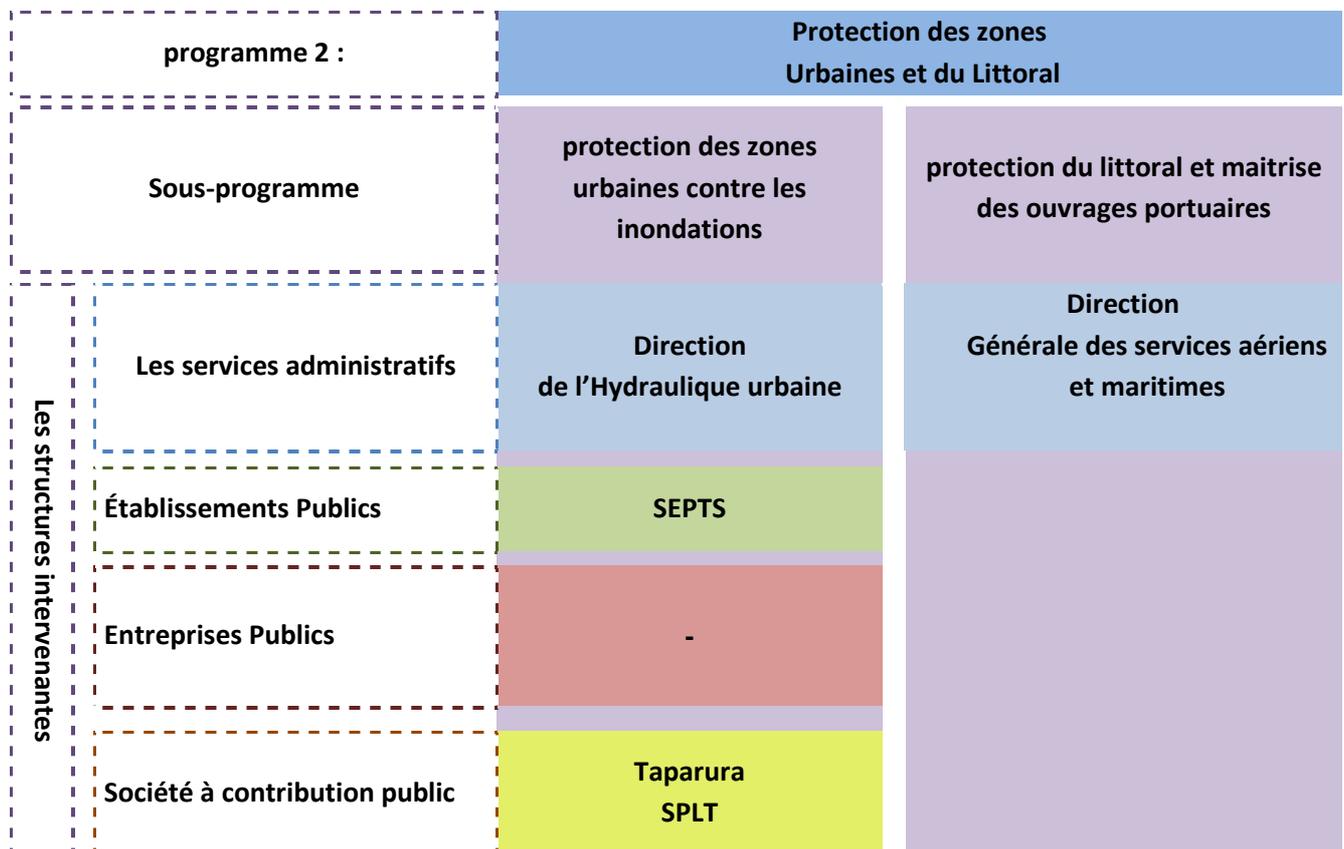
Le programme concourt à la réalisation de deux axes stratégiques essentiels qui sont :

- **la protection des zones urbaines contre les inondations** qui repose essentiellement sur:
 - La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets à l'horizon 2020 afin d'achever la liste des projets prévus par l'étude stratégique élaborée en 1996 sur le centre et le sud tunisien ainsi que les projets réalisés dans les zones prioritaire les plus menacés par les inondations.
 - L'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire contre les inondations pour une période contributive.

- **la protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires** qui axée sur :
 - La révision des limites du domaine public maritime et la matérialisation des bornes sur les lieux à l'aide d'outils scientifique pendant la période 2016-2021.
 - La réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion prévus dans le programme national comportant 13 sites prioritaires.
 - L'amélioration de performance en matière de réalisation des projets portuaires.

1.2 Cartographie du programme

Structures intervenantes dans le programme 2 :



1.3 Sous-programmes

A- Sous-programmes 1 : Protection des zones urbaines contre les inondations

Ce sous-programme est destiné à intervenir pour protéger les villes contre le risque des inondations et de veiller à la préservation de la vie humaine et des biens, des infrastructures, et cela se fait à travers les activités suivantes:

- La préparation des études visant à protéger les villes et les collectivités contre les inondations,
- la réalisation des projets de protection des villes et des collectivités contre les inondations,
- Curage et nettoyer des canaux et cours d'eau de protection contre les inondations et les vallées concernées
- Maintenance et renforcement des structures de protection contre les inondations.

B- Sous-programmes 2 : Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Ce sous-programme est chargé d'assurer les interventions nécessaires à la protection des installations maritimes et des zones côtières les plus exposées aux dangers de l'érosion marine, ainsi il contribue au renforcement et à l'entretien de l'infrastructure des zones côtières et portuaires à travers la réalisation des activités suivantes :

- Opérations d'identification et de ré-identification du domaine public maritime,
- Suivi de lever les requêtes commises sur le domaine public maritime en coordination avec les directions régionales,
- Réalisation des études nécessaires pour l'entretien des ouvrages maritimes et portuaires, aussi pour protéger les zones et les ouvrages qui présentent un risque d'érosion maritime,
- Exécution des travaux de protection nécessaires et l'aménagement et la restauration des ports maritimes.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1 Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

Les objectifs du programme 2 «Protection des zones urbaines et du Littoral» suivant les axes stratégiques et les priorités sont :

Objectif 1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

Objectif 2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.

A- Sous-programmes 1 : Protection des zones urbaines contre les inondations

Objectif 1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

Présentation de l'objectif : c'est l'ensemble des tâches d'intervention réalisée par l'administration pour la construction et l'entretien des installations de protection contre les inondations.

Référence de l'objectif : programme annuel de réalisation des projets à l'horizon 2020.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	78	82	88	93	98	99	100
Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	80	85	87	91	94	97	99

B- Sous-programmes 2 : Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Objectif 2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.

Présentation de l'objectif : c'est l'optimisation des réalisations des projets de protection du domaine public maritime et du littoral

Référence de l'objectif : programme national comportant 13 sites prioritaires.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 2.2.2.1 : Taux cumulé de révision des limites du DPM	%	0	0	0	15	30	45	60

(suite)

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 2.2.2.2 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	%	-	-	16	26	49	65	88
Indicateur 2.2.2.3 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche	%	2	5	14	16	23	35	42

2.2 Activités du programme

A- Sous-programmes 1 : Protection des zones urbaines contre les inondations

- La préparation d'études visant à protéger les zones urbaines contre les inondations
- Réalisation des travaux de protection des zones urbaines contre les inondations
- Réalisation des travaux d'entretien pour protéger les zones urbaines contre les inondations a travers le lancement des marches cadres et d'autres moyens spécifiques a l'administration.

B- Sous-programmes 2 : Protection du littoral et maitrise des ouvrages portuaires

- Définir et redéfinir le domaine maritime public
- Maintenance et bornage du domaine maritime public
- Modifier les limites du domaine maritime public
- La préparation d'études visant à protéger le littoral contre l'érosion de la mer
- La préparation d'études visant à construire et à créer et recréer et a entretenir les ports maritimes
- Réalisation des travaux visant à construire et à créer et recréer et a entretenir les ports maritimes

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

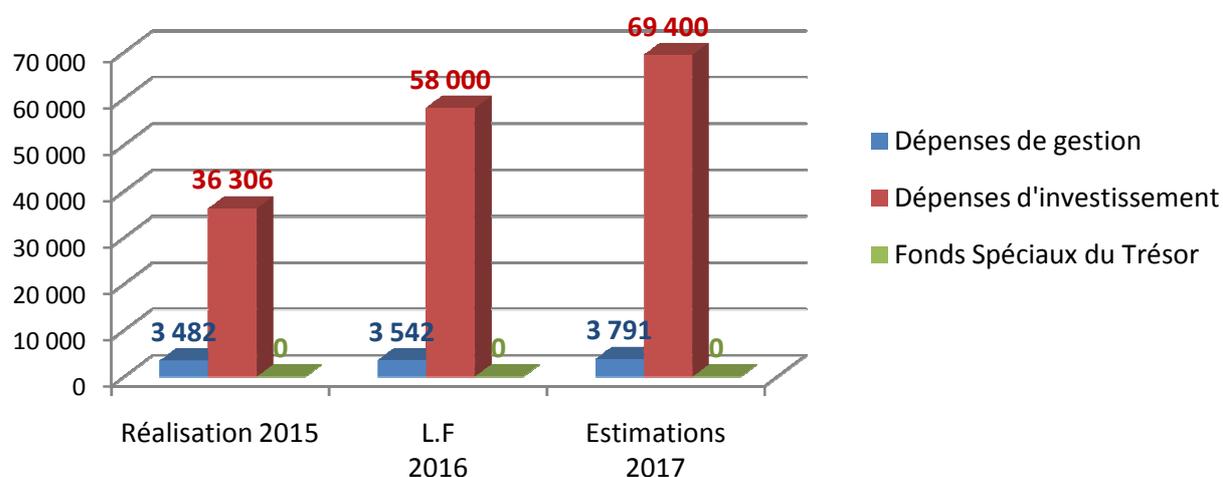
3.1.1 Présentation du budget du programme par nature des dépenses

Tableau 11 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalisation 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016 - 2017	
			Crédits d'engagement	de Crédits payement (2)	Montant (2) - (1)	Pourcentage (2) - (1)/(1)
Dépenses de gestion	3 482	3 542	3 791	3 791	249	7,02%
Rémunération publique	2 011	2 037	2 254	2 254	217	10,65%
Moyens des services	1 471	1 505	1 537	1 537	32	2,09%
Intervention publique	0	0	0	0	0	-
Dépenses d'investissement	36 306	58 000	38 800	69 400	11 400	19,66%
Investissements directs	34 426	56 700	36 500	67 100	10 400	18,34%
Sur fonds propres du budget	28 636	31 700	27 800	38 100	6 400	20,19%
Sur fonds des prêts extérieurs	5 790	25 000	8 700	29 000	4 000	16,00%
Financements publics	1 880	1 300	2 300	2 300	1 000	76,92%
Sur fonds propres du budget	1 880	1 300	2 300	2 300	1 000	76,92%
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	-
Total	39 788	61 542	42 591	73 191	11 649	19,93%

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 9 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

3.1.2 Présentation du budget du programme par sous-programmes

Tableau 12 - Répartition des crédits du programme « Protection des zones urbaines et du Littoral» pour l'année 2017 par sous-programme

(crédits de paiement)

Unité = 1 000 DT

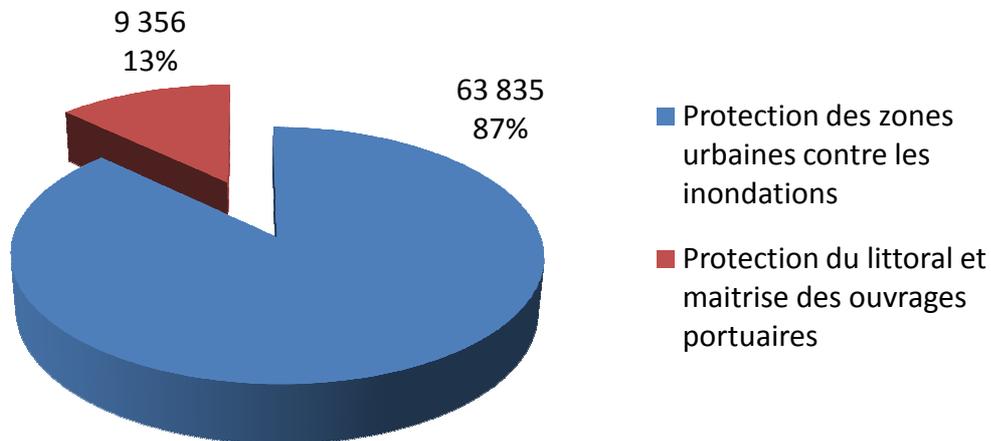
Dépenses des sous-programmes	S-programme 1 Protection des zones urbaines contre les inondations	S-programme 2 Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	Total
Titre1: Dépenses de gestion	1 835	1 956	3 791
Rémunération publique	1 342	912	2 254
Moyens des services	493	1 044	1 537
Intervention publique	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	62 000	7 400	69 400
Investissements directs	62 000	5 100	67 100
Sur fonds propres du budget	33 000	5 100	38 100
Sur fonds des prêts extérieurs	29 000	0	29 000
Financements publics	0	2 300	2 300
Sur fonds propres du budget	0	2 300	2 300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0
Total	63 835	9 356	73 191

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

**Figure 10 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017
par sous-programme**

(crédits de paiement)

Unité : 1 000 dinars



3.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019)

3.2.1 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) du programme

Tableau 13 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme

Répartition par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	3 172	2 875	3 482	3 542	3 791	4 058	4 349
Rémunération publique	2 008	1 789	2 011	2 037	2 254	2 468	2 703
Moyens des services	1 164	1 086	1 471	1 505	1 537	1 590	1 646
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	25 494	35 828	36 306	58 000	69 400	75 300	56 300
Investissements directs	23 994	34 678	34 426	56 700	67 100	73 000	54 000
Sur fonds propres du budget	23 994	30 580	28 636	31 700	38 100	43 000	40 000
Sur fonds des prêts extérieurs	0	4 098	5 790	25 000	29 000	30 000	14 000
Financements publics	1 500	1 150	1 880	1 300	2 300	2 300	2 300
Sur fonds propres du budget	1 500	1 150	1 880	1 300	2 300	2 300	2 300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	28 666	38 703	39 788	61 542	73 191	79 358	60 649

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 11 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

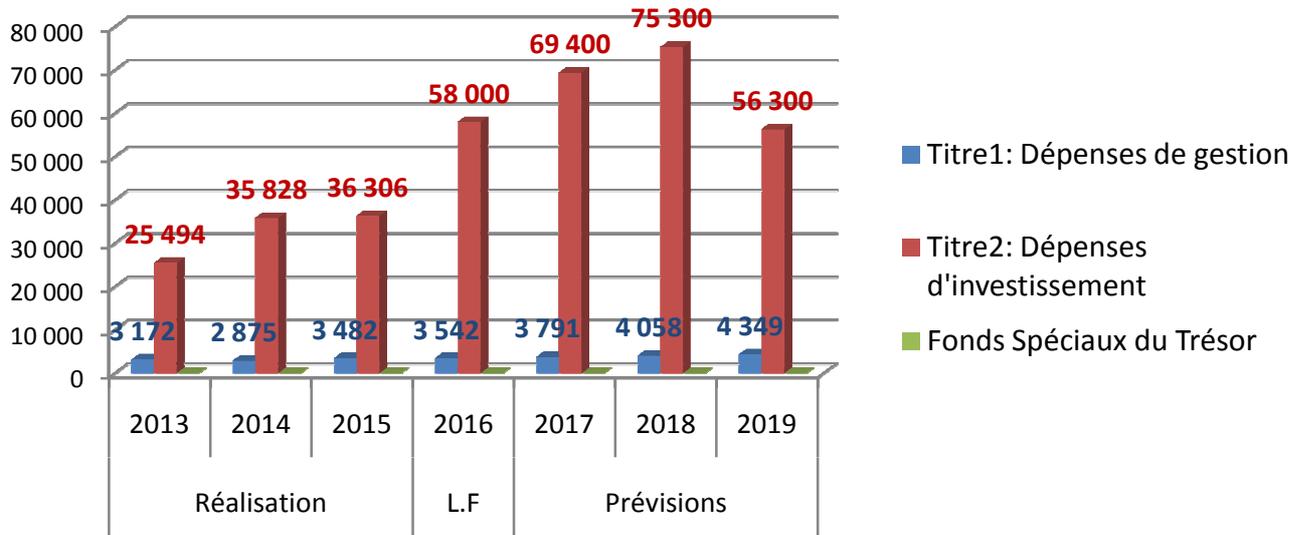


Tableau 14 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme

Répartition par nature des dépenses

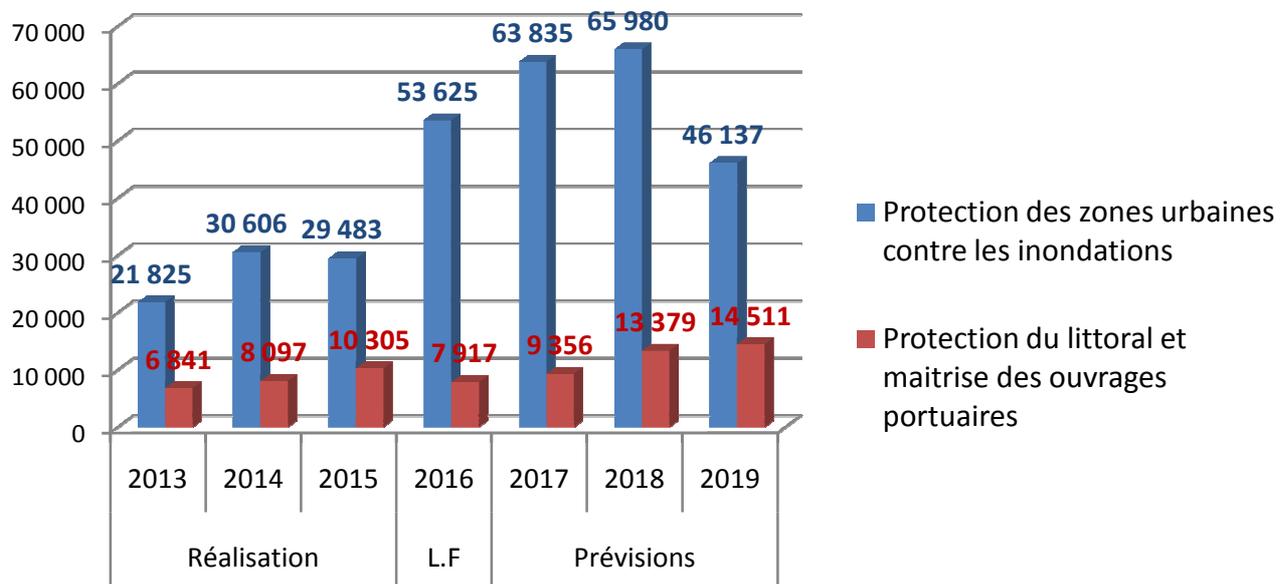
Unité = 1 000 DT

dépendes Nature des	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Protection des zones urbaines contre les inondations	21 825	30 606	29 483	53 625	63 835	65 980	46 137
Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	6 841	8 097	10 305	7 917	9 356	13 379	14 511
Total	28 666	38 703	39 788	61 542	73 191	79 358	60 649

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 12 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

**3.2.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) par sous programme****Tableau 15 - Sous-programme 1 « Protection des zones urbaines contre les inondations »**

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	1 475	1 509	1 593	1 625	1 835	1 980	2 137
Rémunération publique	1 029	1 051	1 150	1 160	1 342	1 469	1 609
Moyens des services	446	458	443	465	493	510	528
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	20 350	29 097	27 890	52 000	62 000	64 000	44 000
Investissements directs	20 350	29 097	27 890	52 000	62 000	64 000	44 000
Sur fonds propres du budget	20 350	24 999	22 100	27 000	33 000	34 000	30 000
Sur fonds des prêts extérieurs	0	4 098	5 790	25 000	29 000	30 000	14 000
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	21 825	30 606	29 483	53 625	63 835	65 980	46 137

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 13 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

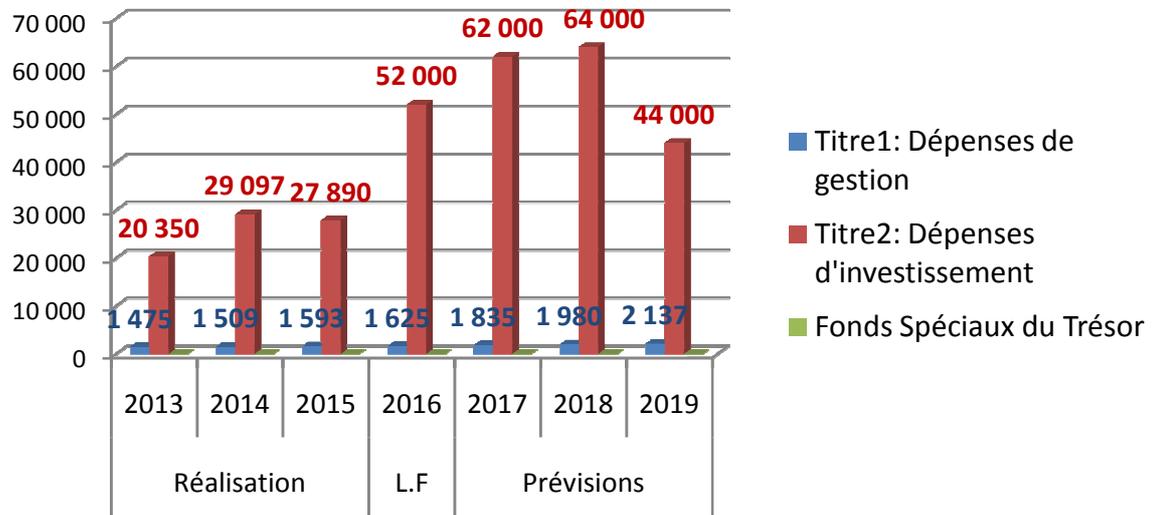


Tableau 16 - Sous-programme 2 « Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires »

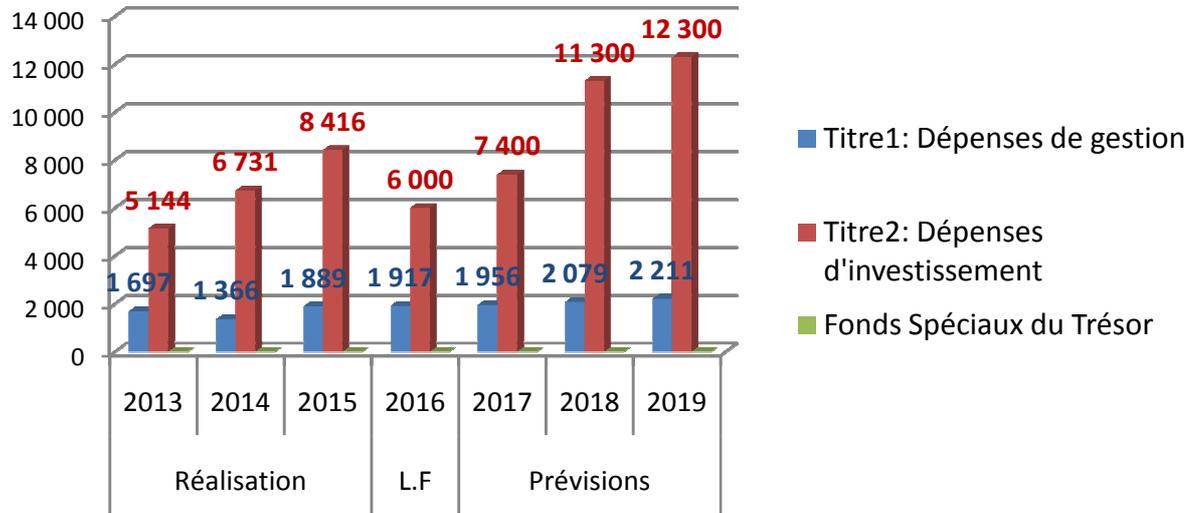
Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F.	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	1 697	1 366	1 889	1 917	1 956	2 079	2 211
Rémunération publique	979	738	861	877	912	999	1 094
Moyens des services	718	628	1 028	1 040	1 044	1 080	1 118
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	5 144	6 731	8 416	6 000	7 400	11 300	12 300
Investissements directs	3 644	5 581	6 536	4 700	5 100	9 000	10 000
Sur fonds propres du budget	3 644	5 581	6 536	4 700	5 100	9 000	10 000
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	1 500	1 150	1 880	1 300	2 300	2 300	2 300
Sur fonds propres du budget	1 500	1 150	1 880	1 300	2 300	2 300	2 300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 841	8 097	10 305	7 917	9 356	13 379	14 511

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 14 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



Programme 3

Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr BEN AISSA Fethi</p> <p>Directeur Général de l'Aménagement du territoire</p> <p>Budget: année 2017</p> <p>en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 1 : Renouveler la politique d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement équitable, harmonieux et durable.</p>	<p>- Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'études stratégiques d'aménagement et de développement des gouvernorats de l'intérieur du pays.</p> <p>- Indicateur 3.1.1.2 : Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs</p>
<p>Montant 281 058</p> <p>Poucentage 20%</p> <p>Dépenses de gestion:</p>	<p>Objectif 2 : Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales.</p>	<p>- Indicateur 3.2.2.1 : Taux de couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des plans d'aménagement urbain.</p> <p>- Indicateur 3.2.2.2 : Nombre de révisions de Plans d'aménagement urbains des communes.</p>
<p>Dépenses de développement :</p> <p>16 158</p> <p>196 900</p> <p>Fonds Spéciaux du Trésor :</p> <p>68 000</p>	<p>Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant</p>	<p>Indicateur 3.3.3.1 : Taux cumulé de construction des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles.</p> <p>Indicateur 3.3.3.2 : Taux cumulé de construction des logements sociaux.</p> <p>Indicateur 3.3.3.3 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires.</p>

1.1 Stratégie du programme

Le programme 3 regroupe les structures de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat qui assurent la coordination entre les politiques sectorielles et les différents acteurs intervenants en la matière.

"la stratégie du programme « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » repose sur les axes suivants:

- Renforcer l'aspect interministériel et intersectoriel de l'aménagement du territoire, de l'aménagement urbain et de l'habitat pour une meilleure coordination entre les politiques sectorielles et les différents acteurs intervenants sur les territoires et les villes,
- Assurer un développement régional cohérent et équitable pour toutes les régions du pays selon leurs spécificités et leurs potentialités.
- Faire de la région un espace économique et humain et renforcer la gouvernance régionale,
- Relever les défis en matière de développement social et économique durable à travers la planification du développement des agglomérations urbaines, l'organisation et la rationalisation de l'utilisation de l'espace urbain,
- Développer l'offre en matière des logements sociaux et économiques.

1.2 Cartographie du programme

Structures intervenantes dans le programme 3 :

programme 3 :		Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat		
Sous-programme		Aménagement du Territoire	Urbanisme	Habitat
Les structures intervenantes	Les services administratifs	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	Direction de l' Urbanisme	Direction de l' Habitat
	Établissements Publics	-	-	AFH ARRU SNIT SPROLS
	Entreprises Publics	AUGT	AUGT	-

1.3 Sous-programmes

A- Sous-programmes 1 : Aménagement du territoire

- Ajustez les choix et les orientations et les actions au niveau national et régional pour organiser l'utilisation du domaine terrestre afin de garantir surtout la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructure et des équipements public et des agglomérations,

- Veiller à la cohérence des stratégies et des programmes régionaux pour la création d'infrastructures et d'installations structurées et des programmes sectoriels et d'assurer leur conformité avec la politique nationale d'aménagement du territoire,

- Préparation des schémas directeur d'aménagement et territoriale et des études stratégique a caractère nationale en coordination avec les différents Ministères et structures et servisses concernée pour une gestion optimale dans le domaine territoriale,

Aider les régions et les localités pour la préparation des stratégies d'aménagement du territoire dans les zones concernées dans le cadre de la décentralisation,

- Participation avec les Ministère et les acteurs publics dans la préparation des plans directeurs et les études sectorielles,

- Le développement des technologies et des moyens techniques, juridiques et institutionnels pour faciliter la préparation et la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

B- Sous-programmes 2 : Urbanisme

- Proposition des politiques nationale dans le secteur de l'urbanisme et sont évaluation,

- Evaluation de la législation dans le domaine de l'urbanisme et sont actualisation,

- Le suivi et l'analyse des phénomènes de croissance urbaine et les paramètres qui leur distingue,

- La préparation des études et des recherches stratégiques qui contribuent à l'avancement du secteur de l'urbanisme,

- Émettre un avis sur les projets d'urbanisme et les études liées à l'urbanisme et à l'architecture,

- Émettre un avis sur l'étude de la planification urbaine et de s'assurer de sa cohérence avec les réglementations d'urbanisme en vigueur et avec les orientations du domaine de la constitution en ce qui concerne le renforcement de la décentralisation et la révision du code de l'aménagement du territoire et d'urbanisme,

- Préparation et actualisation et sauvegarde des documentations cartographique des villes et des localités rurales,
- Secrétariat du conseil consultatif pour l'urbanisme et l'architecture,
- Coordination avec les universités dans le cadre des programmes de formation universitaire et la recherche scientifique dans le domaine de l'urbanisme et l'architecture.

C- Sous-programmes 3 : Habitat

La stratégie du sous-programme habitat repose essentiellement sur la fourniture des mécanismes adéquat pour les catégories de faible et moyen revenu afin de pouvoir répondre a leur besoin en matière de logement d'une part, et d'autre part d'aménager les quartiers populaire et de les intégrer dans la limite des moyens disponible, a cet effet le sous-programme habitat contribue a la réalisation des mission suivantes :

- Construction de logements sociaux a travers le (FOPROLOS),
- Acquisition des lots de terrain a travers le (FOPROLOS),
- Amélioration des logements dans le cadre des opérations individuelles et collectif (crédits et subventions)
- Réhabilitation des quartiers résidentiels : améliorer l'environnement des logements,

Ainsi le programme spécifique de l'habitat social comprend les missions suivantes :

- Remplacements des logements rudimentaires par des nouveaux
- Construction des logements sociaux,
- Aménagement des lots.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1 Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

A- Sous-programmes 1 : Aménagement du territoire

Objectif 1: Renouveler la politique d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement équitable, harmonieux et durable.

Présentation de l'objectif: Mise en place des mécanismes et techniques constitutionnelles pour le domaine territoriale nationale et la préparation des stratégies régionale pour l'aménagement et le développement afin de réaliser un développement durable, globale et égale pour tous les régions.

Référence de l'objectif : les grandes orientations pour le développement égale, globale et durable et les études stratégiques dans le domaine de l'aménagement du territoire.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'études stratégiques d'aménagement et de développement des gouvernorats de l'intérieur du pays.	Nbre	3	2	3	4	*	-	-
Indicateur 3.1.1.2 : Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs	%	-	-	20	60	100	-	-

* Achèvement de toutes les études en 2017.

B- Sous-programmes 2 : Urbanisme

Objectif 2 : Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales.

Présentation de l'objectif : Préparation et révision des plans d'aménagements urbain des municipalités et des plus importantes localités rurale pour l'organisation de l'espace urbain et la gestion de sont exploitation et de contrôler les étalements urbaines ainsi la concentration des activités et des équipements nécessaire.

Référence de l'objectif : il est a noter que tous les municipalité sont couvertes avec des plans d'aménagement urbain qui sont actualisée sur demande des localités concernée. En ce qui concerne les localités rurales, le pourcentage de couverture est d'envieront 28% et le travail est en cour pour couvrir la totalité des ces localités avec des plans d'aménagements urbain actualisée a travers la programmation annuelle de ces études en coordination avec les conseils régional concernée.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 3.2.2.1 : Taux de couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des plans d'aménagement urbain.	%	28.4	28.8	29	35	40	45	50
Indicateur 3.2.2.2 : Nombre de révisions de Plans d'aménagement urbains des communes.	Nbre	-	38,64	38	30	20	20	20

C- Sous-programmes 3 : Habitat

Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant.

Présentation de l'objectif : Mise en place des mécanisme et des programmes pour l'amélioration des conditions de vie des catégorie social a faible revenu a travers la fourniture d'un logement adéquat et la promotion du logement existant.

Référence de l'objectif : les orientations de la politique du logement

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 3.3.3.1 : Taux cumulé de construction des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles.	%	80	85	85	90	90	100	100
Indicateur 3.3.3.2 : Taux cumulé de construction des logements sociaux.	%	27	36	40	46	68	89	100
Indicateur 3.3.3.3 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires.	%	23	23	68	68	68	100	100

2.2 Activités du programme

Objectifs	Indicateurs	Projections 2017	Activités	Crédits estimés (en mille dinar)
Objectif 1 : Renouveler la politique d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement équitable, harmonieux et durable.	Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'études stratégiques d'aménagement et de développement des gouvernorats de l'intérieur du pays.	100 %	Préparation des schémas directeurs d'aménagement et de développement des états (14 état)	350
	Indicateur 3.1.1.2 : Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs	100 %	Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs	117
Objectif 2 : Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales.	Indicateur 3.2.2.1 : Taux de couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des plans d'aménagement urbain.	40 %	Réalisation des levées topographiques et des cartographies des villes, et la préparation des études de révision des plans d'aménagement urbain	2 500
	Indicateur 3.2.2.2 : Nombre de révisions de Plans d'aménagement urbains des communes.	20	Réalisation des levées topographiques et des cartographies des villes, et la préparation des études de révision des plans d'aménagement urbain	

(suite)

Objectifs	Indicateurs	Projections 2017	Activités	Crédits estimés (en mille dinar)
Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant.	Indicateur 3.3.3.1 : Taux cumulé de construction des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles.	50 %	- Assistance des cas social urgentes a travers des subventions pour l'amélioration de leur logements (crédit maximale dans les limites de 2 000 dinar) - Crédits d'amélioration des logements compris entre (1 000 et 5 000 dinar)	12 100
	Indicateur 3.3.3.2 : Taux cumulé de construction des logements sociaux.	41 %	Construction des logements social a travers : - FOPROLOS - Programme spécifique de l'habitat	209 000
	Indicateur 3.3.3.3 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires.	87 %	Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires	65 900

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

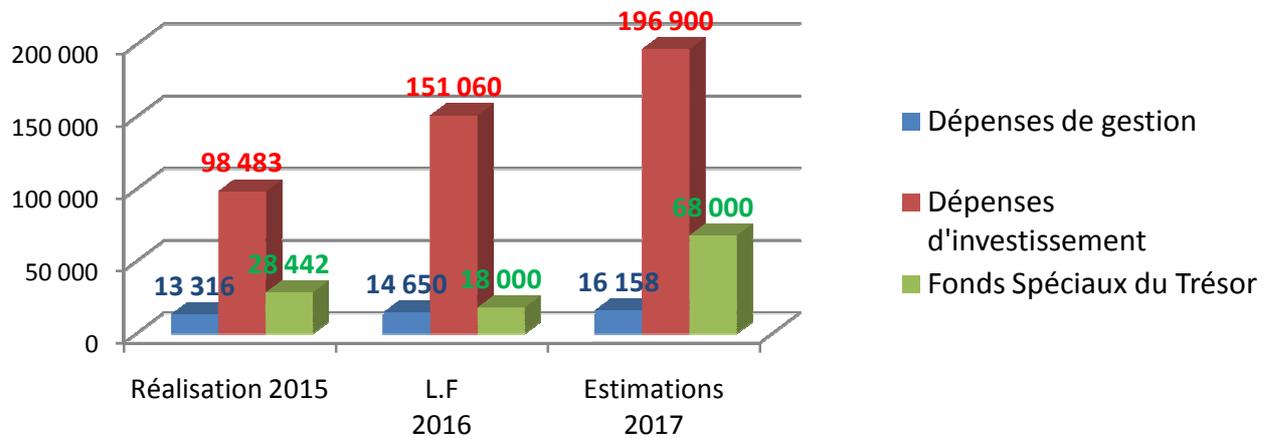
3.1.1 Présentation du budget du programme par nature des dépenses

Tableau 17 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalisation 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016-2017	
			Crédits d'engagement	de Crédits paiement (2)	Montant (2) – (1)	Pourcentage (2) – (1)/(1)
Dépenses de gestion	13 316	14 650	16 158	16 158	1 508	10,29 %
Rémunération publique	13 060	14 129	15 567	15 567	1 438	10,17 %
Moyens des services	256	506	571	571	65	12,85 %
Intervention publique	0	15	20	20	5	33,33 %
Dépenses d'investissement	98 483	151 060	292 775	196 900	45 840	30,35 %
Investissements directs	98 483	151 060	292 775	196 900	45 840	30,35 %
Sur fonds propres du budget	45 045	87 060	121 775	106 900	19 840	22,79 %
Sur fonds des prêts extérieurs	53 438	64 000	171 000	90 000	26 000	40,63 %
Financements publics	0	0	0	0	0	-
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	-
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds Spéciaux du Trésor	28 442	18 000	171 000	68 000	50 000	277,78 %
Total	140 241	183 710	479 933	281 058	97 348	318,41 %

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 15 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

3.1.2 Présentation du budget du programme par sous-programmes

Tableau 18 - Répartition des crédits du programme « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat » pour l'année 2017 par sous-programme

(crédits de payement)

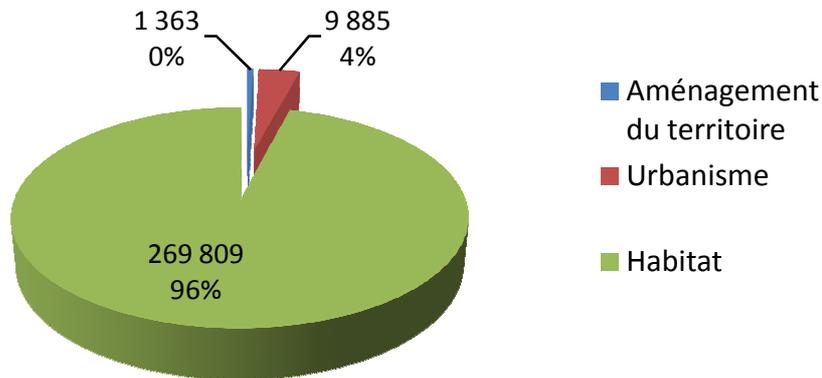
Unité = 1 000 DT

Dépenses des sous-programmes	S-programme 1 Aménagement du territoire	S-programme 2 Urbanisme	S-programme 3 Habitat	Total
Titre1: Dépenses de gestion	763	5 585	9 809	16 158
Rémunération publique	678	5 196	9 693	15 567
Moyens des services	86	369	116	571
Intervention publique	0	20	0	20
Titre2: Dépenses d'investissement	600	4 300	192 000	196 900
Investissements directs	600	4 300	192 000	196 900
Sur fonds propres du budget	600	4 300	102 000	106 900
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	90 000	90 000
Financements publics	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	68 000	68 000
Total	1 363	9 885	269 809	281 058

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

**Figure 16 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017
par sous-programme
(crédits de paiement)**

Unité : 1 000 dinars



3.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019)

3.2.1 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) du programme

**Tableau 19 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme
Répartition par nature des dépenses**

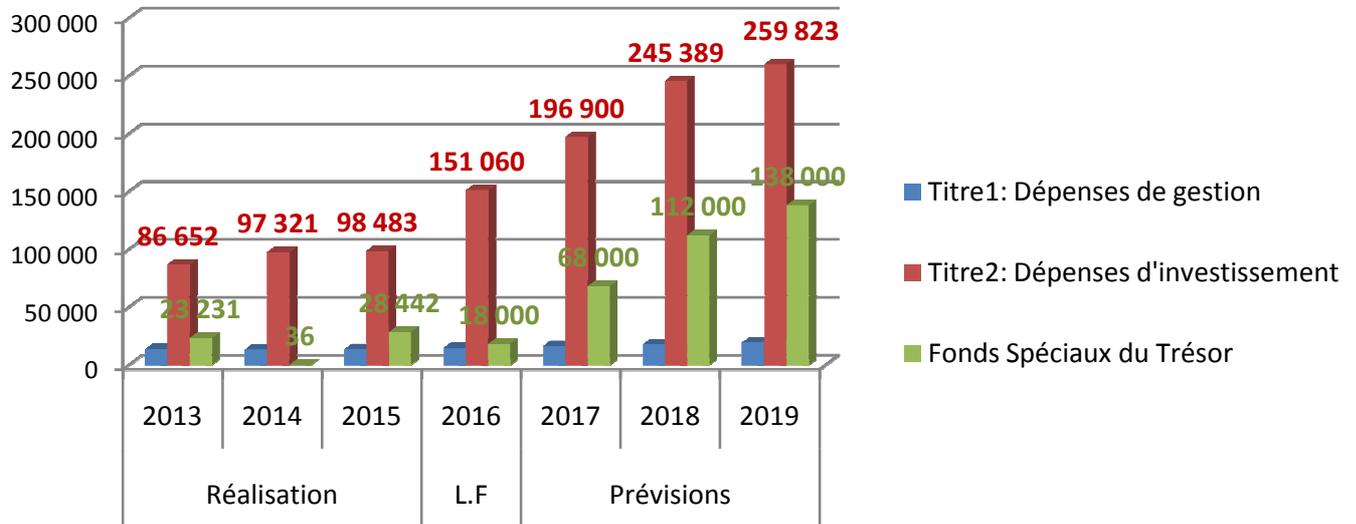
Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	13 584	13 120	13 316	14 650	16 158	17 656	19 296
Rémunération publique	13 267	12 863	13 060	14 129	15 567	17 045	18 665
Moyens des services	307	247	256	506	571	591	612
Intervention publique	10	10	0	15	20	20	20
Titre2: Dépenses d'investissement	86 652	97 321	98 483	151 060	196 900	245 389	259 823
Investissements directs	86 552	97 321	98 483	151 060	196 900	245 389	259 823
Sur fonds propres du budget	86 552	25 360	45 045	87 060	106 900	138 329	146 339
Sur fonds des prêts extérieurs	0	71 961	53 438	64 000	90 000	107 060	113 484
Financements publics	100	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	100	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	23 231	36	28 442	18 000	68 000	112 000	138 000
Total	123 467	110 477	140 241	183 710	281 058	375 045	417 119

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 17 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

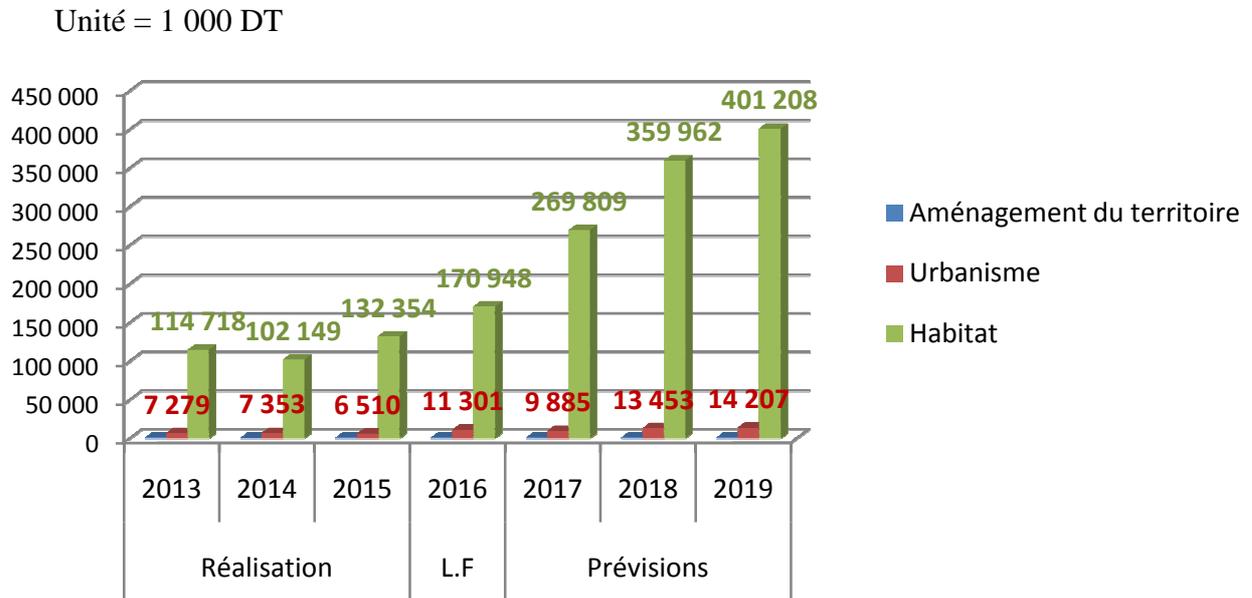
**Tableau 20 - Cadre des dépenses à moyen terme global du programme****Répartition par nature des dépenses**

Unité = 1 000 DT

dépendances Nature des	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Aménagement du territoire	1 470	975	1 377	1 461	1 363	1 630	1 704
Urbanisme	7 279	7 353	6 510	11 301	9 885	13 453	14 207
Habitat	114 718	102 149	132 354	170 948	269 809	359 962	401 208
Total	123 467	110 477	140 241	183 710	281 058	375 045	417 119

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 18 - Crédits de paiement



3.2.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) par sous programme

Tableau 21 - Sous-programme 1 « Aménagement du territoire»

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	622	637	697	691	763	830	904
Rémunération publique	572	587	621	615	678	742	812
Moyens des services	50	50	76	76	86	89	92
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	848	338	680	770	600	800	800
Investissements directs	848	338	680	770	600	800	800
Sur fonds propres du budget	848	338	680	770	600	800	800
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 470	975	1 377	1 461	1 363	1 630	1 704

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 19 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

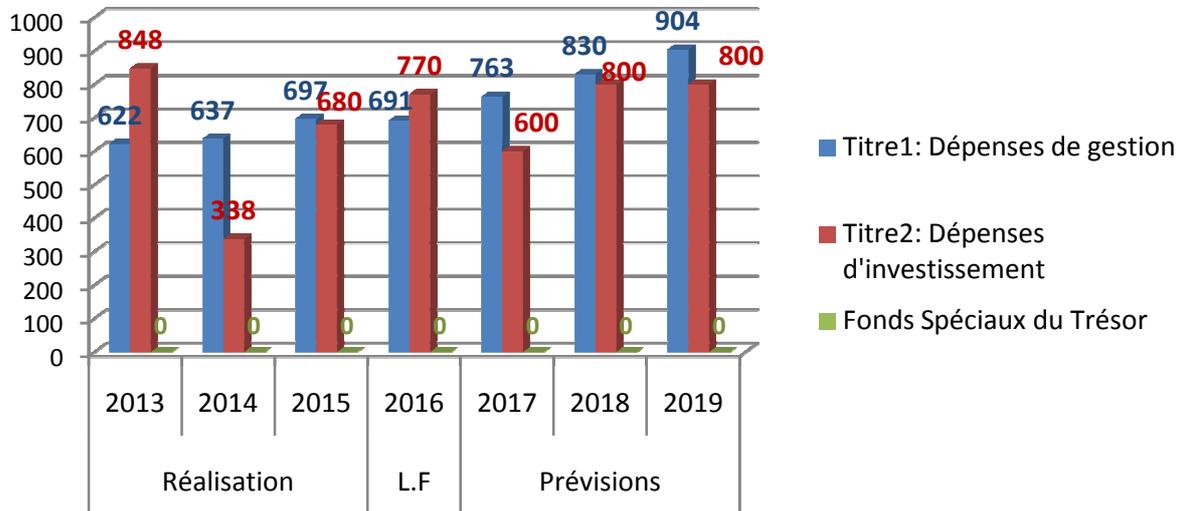


Tableau 22 - Sous-programme 2 « Urbanisme »

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	4 613	4 635	4 078	5 011	5 585	6 092	6 646
Rémunération publique	4 353	4 435	3 993	4 676	5 196	5 690	6 230
Moyens des services	250	190	85	320	369	382	396
Intervention publique	10	10	0	15	20	20	20
Titre2: Dépenses d'investissement	2 666	2 718	2 432	6 290	4 300	7 361	7 561
Investissements directs	2 666	2 718	2 432	6 290	4 300	7 361	7 561
Sur fonds propres du budget	2 666	2 718	2 432	6 290	4 300	7 361	7 561
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	7 279	7 353	6 510	11 301	9 885	13 453	14 207

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 20 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

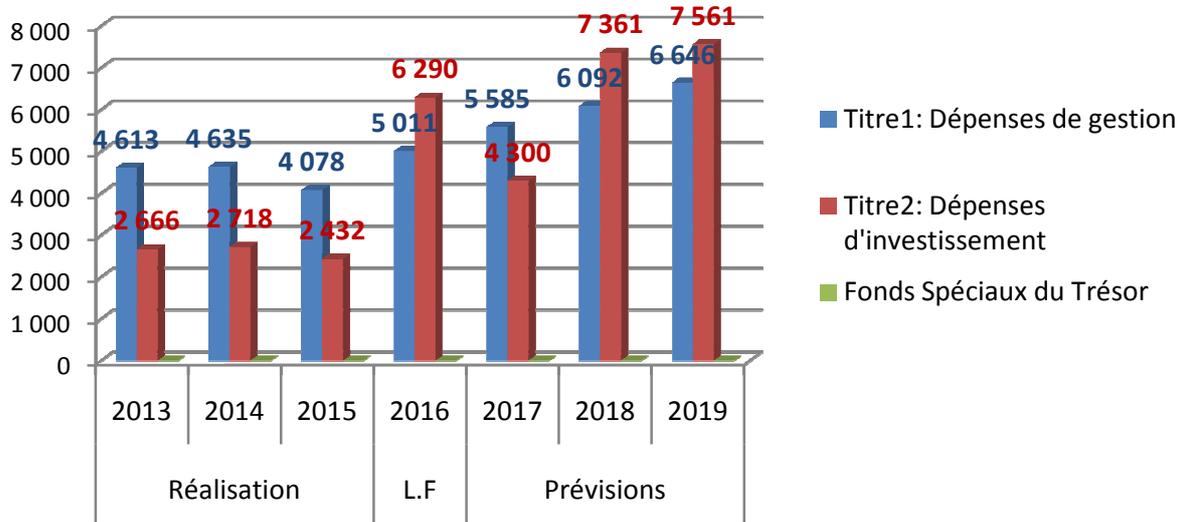


Tableau 23 - Sous-programme 3 « Habitat »

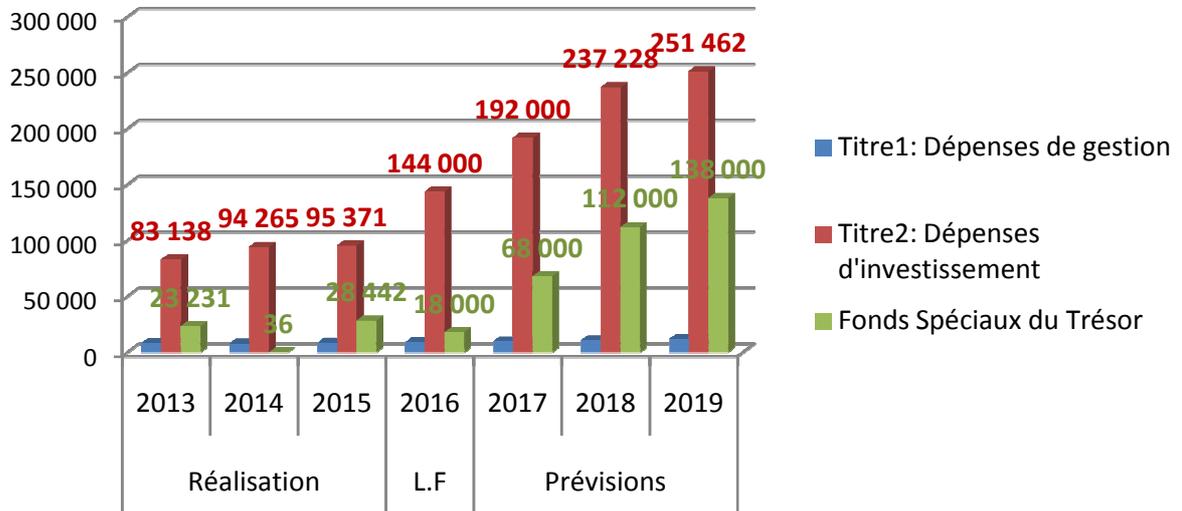
Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F. 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	8 349	7 848	8 541	8 948	9 809	10 734	11 746
Rémunération publique	8 342	7 841	8 446	8 838	9 693	10 614	11 622
Moyens des services	7	7	95	110	116	120	124
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	83 138	94 265	95 371	144 000	192 000	237 228	251 462
Investissements directs	83 038	94 265	95 371	144 000	192 000	237 228	251 462
Sur fonds propres du budget	83 038	22 304	41 933	80 000	102 000	130 168	137 978
Sur fonds des prêts extérieurs	0	71 961	53 438	64 000	90 000	107 060	113 484
Financements publics	100	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	100	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	23 231	36	28 442	18 000	68 000	112 000	138 000
Total	114 718	102 149	132 354	170 948	269 809	359 962	401 208

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 21 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



Programme 4

Promotion et développement du secteur de la construction

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr FRIGUI FAOUZI</p> <p>Directeur Général des Bâtiments civil</p> <p>Réalisations: année 2017 en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 1 : La promotion de la construction durable</p>	<p>- Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment</p> <p>- Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction</p>
<p>Montant 18 132</p> <p>Pourcentage 1,3 %</p> <p>Dépenses de gestion: 11 482</p>	<p>Objectif 2 : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP</p>	<p>- Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés</p> <p>- Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m2 couvert neuf</p>
<p>Dépenses de développement : 6 650</p> <p>Fonds du trésor : 0</p>	<p>Objectif 3 : Améliorer la qualité des études et des projets des ports maritimes</p>	<p>- Indicateur 4.2.3.1 : Satisfaction des services affectataires</p> <p>- Indicateur 4.2.3.2 : Recette de l'ingénierie publique</p>

1.1 Stratégie du programme

Le programme « Promotion et développement du secteur de la construction » se compose de 2 sous-programmes comme suit :

- ✓ La politique nationale de la construction
- ✓ Exemplarité de la construction publique

Dans le domaine de la politique nationale de la construction :

Les stratégies nationale dans le secteur de la construction se base sur un plan nationale qui sera capable de développer de promouvoir la construction durable dans le cadre d'une politique complète qui prend en considération la dimension environnementale et le développement technologique dans le secteur.

Ainsi cette stratégie a pour objectif de réaliser des projets de bâtiments amie a l'environnement afin de renforcer la construction durable. Les grandes orientations de cette stratégie se traduisent par les points suivant :

- Renforcement des législations et des réglementations dans le secteur de la construction durable,
- Développement de la construction durable,
- Encadrement des différents intervenants dans le secteur.

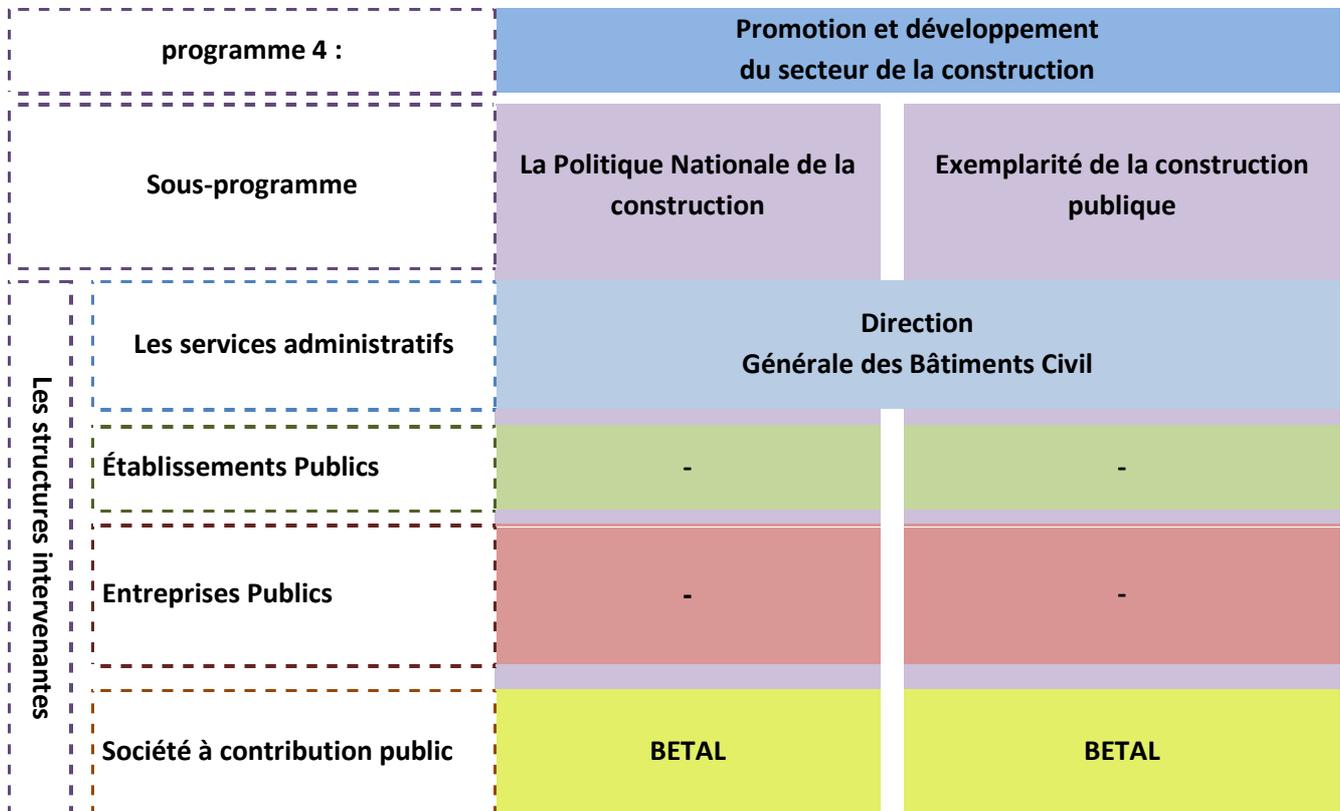
Dans le domaine de l'exemplarité de la construction publique:

La direction générale des bâtiments civils réalise un nombre important des projets nationaux, ainsi elle assure le suivi des projets dans leurs différentes phases à partir de la planification fonctionnelle et technique jusqu'à la réception définitif.

A cet égard la direction générale des bâtiments civils fournis une assistance technique pour les projets qui n'appartient pas a la catégorie des bâtiments civils suite aux attributions du 1^{ère} article du décret 2009-2617 daté du 14 septembre 2009, encontre partie elle obtient les frais des servisses relative rendu pour le projet et qui sont misent a la disposition du maître d'ouvrage déléguée suite au disposition de l'article 7 du même décret.

1.2 Cartographie du programme

Structures intervenantes dans le programme 4 :
« Promotion et développement du secteur de la construction »



1.3 Sous-programmes

Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » est composée de 2 sous-programmes comme suit :

A- Sous-programmes 1 : La politique nationale de la construction.

B- Sous-programmes 2 : Exemplarité de la construction publique.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1 Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

A- Sous-programmes 1 : La politique nationale de la construction.

Objectif 1 : La promotion de la construction durable

Présentation de l'objectif : La promotion de la construction durable et la qualité environnementale à travers la recherche et les innovations technologiques.

Référence de l'objectif : la stratégie nationale dans le domaine de la performance énergétique et développement durable.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment	kwh/m2/an	87	85	82	80	78	75	-
Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction	MWh / /m3	2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	-

Objectif 2 : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

Présentation de l'objectif : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP pour une meilleure compétitivité.

Référence de l'objectif : le système de qualité au sein de la direction générale des bâtiments civils.

Justification d'adoption de l'indicateur: indicateurs mesurables

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés	Nombre	05	06	10	15	20	25	-
Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m2 couvert neuf	Dinar	1300	1400	1500	1500	1500	1500	-

B- Sous-programmes 2 : Exemplarité de la construction publique

Objectif 3 : Initiation des bonnes pratiques

Présentation de l'objectif : Initiation des bonnes pratiques dans la réalisation des bâtiments

Référence de l'objectif : la réglementation en vigueur.

Justification d'adoption de l'indicateur: indicateurs mesurables

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 4.2.3.1 : Satisfaction des services affectataires	Nombre	--	--	55	60	65	70	-
Indicateur 4.2.3.2 : Recette de l'ingénierie publique	Mille dinars	--	--	--	100	200	500	-

2.2 Activités du programme

Objectif	Les Indicateurs	Projections 2017	Les activités de programme	Estimation des crédits
Objectif 1 : La promotion de la construction durable	Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiments	78 kwh/m2/an	Réalisation des constructions économique en énergie	9 419,5 mille dinars
	Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction	1, 6 MWh / /m3	Le contrôle de l'impact sur l'environnement et la gestion des déchets	
Objectif 2 : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP	Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés	20	Le contrôle de la qualité architecturale et technique	
	Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m2 couvert neuf	1500 Dinar	Amélioration de la compétitivité des intervenants dans le domaine de la construction	
Objectif 3 : Initiation des bonnes pratiques	Indicateur 4.2.3.1 : Satisfaction des services affectataires	65	Contrôle des projets réalisés de la part du maitre d'ouvrage déléguée	3 480 mille dinars
	Indicateur 4.2.3.2 : Recette de l'ingénierie publique	200 Mille dinars	La consultation et l'assistance technique pour la réalisation des projets des bâtiments non civils dans des phases spécifique de réalisation	

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

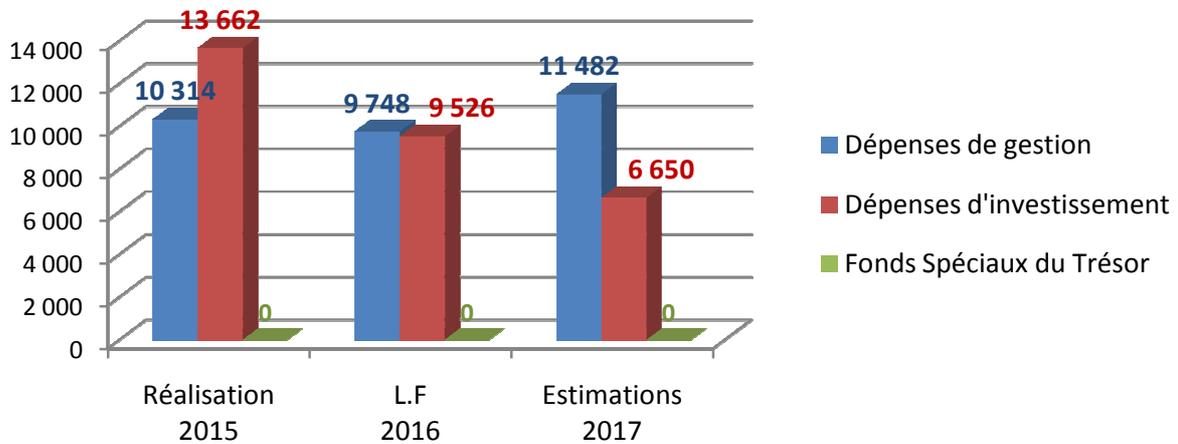
3.1.1 Présentation du budget du programme par nature des dépenses

Tableau 24 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalizations 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016 - 2017	
			Crédits d'engagement	de Crédits payement (2)	Montant (2) - (1)	Pourcentage (2) - (1)/(1)
Dépenses de gestion	10 314	9 748	11 482	11 482	1 734	17,78%
Rémunération publique	10 306	9 717	11 426	11 426	1 709	17,59%
Moyens des services	8	31	56	56	25	79,03%
Intervention publique	0	0	0	0	0	-
Dépenses d'investissement	13 662	9 526	1 450	6 650	-2 876	-30,19%
Investissements directs	13 662	9 526	1 450	6 650	-2 876	-30,19%
Sur fonds propres du budget	13 662	9 526	1 450	6 650	-2 876	-30,19%
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Financements publics	0	0	0	0	0	-
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	-
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	-
Total	23 976	19 274	12 932	18 132	-1 143	-5,93%

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 22 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses

3.1.2 Présentation du budget du programme par sous-programmes

Tableau 25 - Répartition des crédits du programme « Promotion et développement du secteur de la construction » pour l'année 2017 par sous-programme

(crédits de paiement)

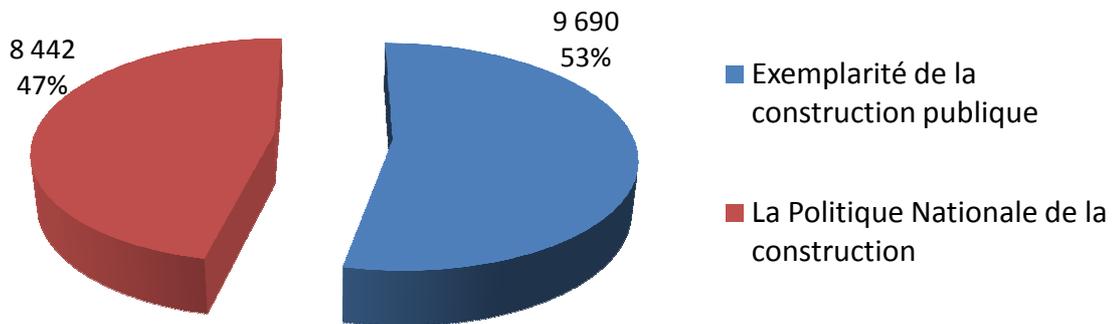
Unité = 1 000 DT

Dépenses des sous-programmes	S-programme 1 Exemplarité de la construction publique	S-programme 2 La Politique Nationale de la construction	Total
Titre1: Dépenses de gestion	9 290	2 192	11 482
Rémunération publique	9 234	2 192	11 426
Moyens des services	56	0	56
Intervention publique	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	400	6 250	6 650
Investissements directs	400	6 250	6 650
Sur fonds propres du budget	400	6 250	6 650
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Financements publics	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0
Total	9 690	8 442	18 132

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

**Figure 23 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017
par sous-programme
(crédits de paiement)**

Unité : 1 000 dinars



3.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019)

3.2.1 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) du programme

**Tableau 26 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme
Répartition par nature des dépenses**

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	11 102	9 496	10 314	9 748	11 482	12 569	13 760
Rémunération publique	11 092	9 488	10 306	9 717	11 426	12 511	13 700
Moyens des services	10	8	8	31	56	57	59
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	1 706	1 474	13 662	9 526	6 650	4 700	3 650
Investissements directs	1 706	1 474	13 662	9 526	6 650	4 700	3 650
Sur fonds propres du budget	1 706	1 474	13 662	9 526	6 650	4 700	3 650
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	12 808	10 970	23 976	19 274	18 132	17 269	17 410

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 24 - Crédits de paiement

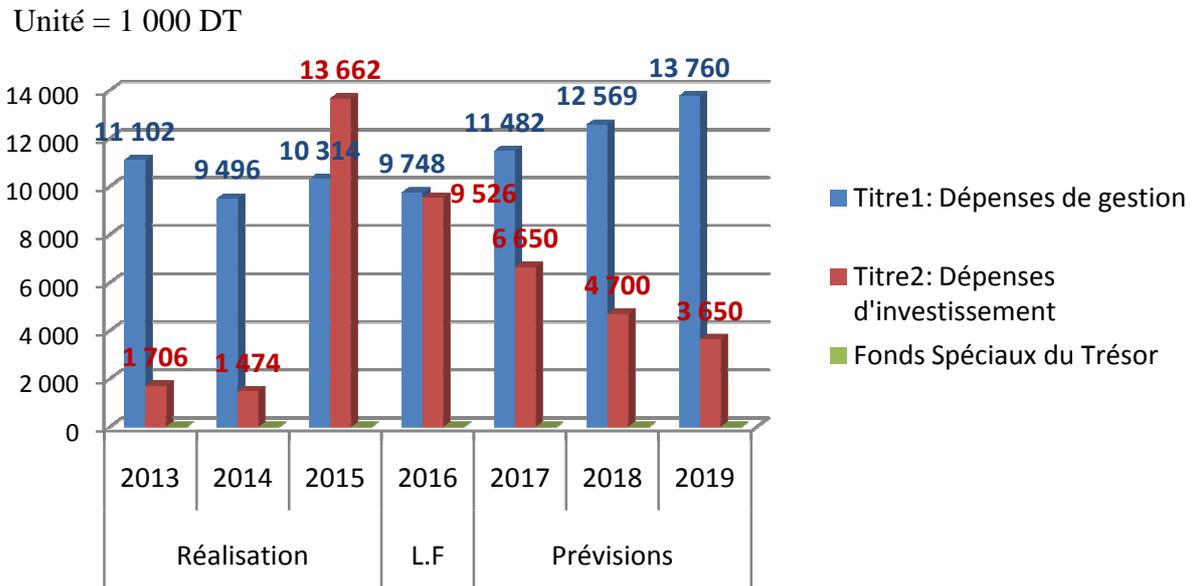


Tableau 27 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme

Répartition par nature des dépenses

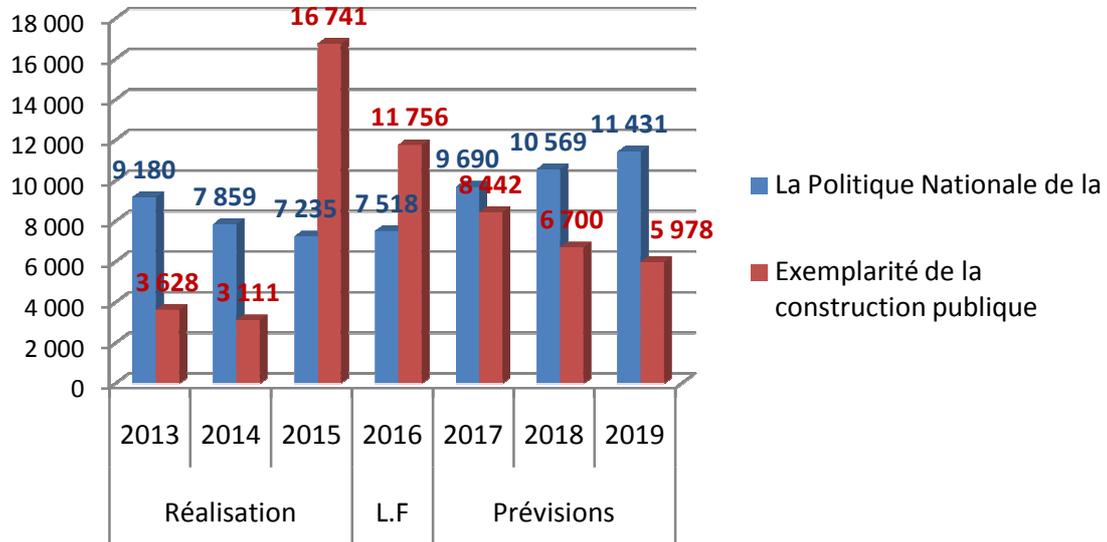
Unité = 1 000 DT

dépendes Nature des	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Politique Nationale de la construction	9 180	7 859	7 235	7 518	9 690	10 569	11 431
Exemplarité de la construction publique	3 628	3 111	16 741	11 756	8 442	6 700	5 978
Total	12 808	10 970	23 976	19 274	18 132	17 269	17 410

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 25 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



3.2.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) par sous programme

Tableau 28 - Sous-programme 1 «La Politique nationale de la construction»

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	8 327	7 122	7 235	7 348	9 290	10 169	11 131
Rémunération publique	8 317	7 114	7 227	7 317	9 234	10 111	11 072
Moyens des services	10	8	8	31	56	57	59
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	853	737	0	170	400	400	300
Investissements directs	853	737	0	170	400	400	300
Sur fonds propres du budget	853	737	0	170	400	400	300
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	9 180	7 859	7 235	7 518	9 690	10 569	11 431

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 26 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

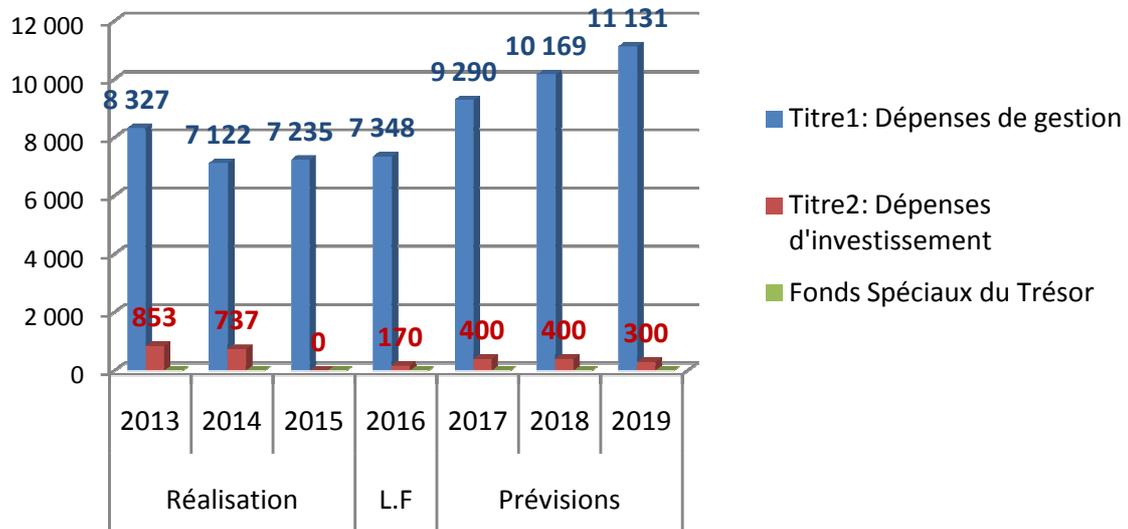


Tableau 29 - Sous-programme 2 « Exemplarité de la construction publique »

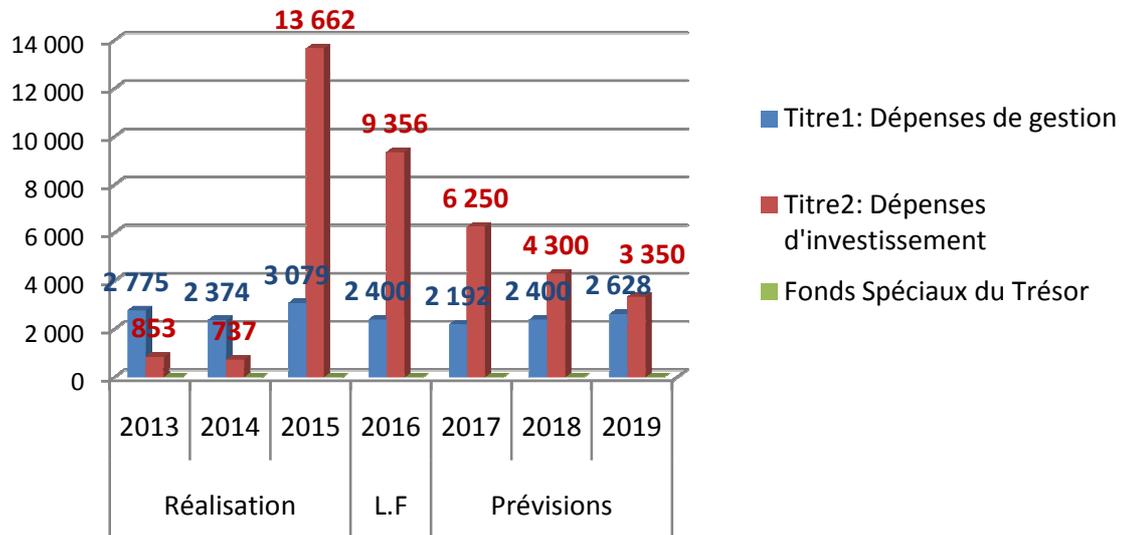
Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	2 775	2 374	3 079	2 400	2 192	2 400	2 628
Rémunération publique	2 775	2 374	3 079	2 400	2 192	2 400	2 628
Moyens des services	0	0	0	0	0	0	0
Intervention publique	0	0	0	0	0	0	0
Titre2: Dépenses d'investissement	853	737	13 662	9 356	6 250	4 300	3 350
Investissements directs	853	737	13 662	9 356	6 250	4 300	3 350
Sur fonds propres du budget	853	737	13 662	9 356	6 250	4 300	3 350
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 628	3 111	16 741	11 756	8 442	6 700	5 978

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 27 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



Programme 9

Pilotage & Appui

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr ICHAOUIA Hatem</p> <p>Directeur Général des services communs</p> <p>Budget: année 2017 en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 1 :</p> <p>Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.</p>	<p>- Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration</p> <p>- Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes</p> <p>- Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre</p>
<p>Montant 44 750</p> <p>Poucentage 3,7%</p> <p>Dépenses de gestion: 42 550</p> <p>Dépenses de développement : 2 200</p> <p>Fonds du trésor : 0</p>	<p>Objectif 2 :</p> <p>Efficiencie de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.</p>	<p>- Indicateur 9.2.2.1: évolution de la masse salariale</p> <p>- Indicateur 9.2.2.2: Nombre de Jours de Formation par Agent</p>

1.1 Stratégie du programme

La stratégie du programme "pilotage et appui" consiste à fournir l'appui humain et matériel nécessaire pour que tous les programmes opérationnels puissent accomplir leur rôle dans les meilleures conditions en assurant la coordination et le dialogue de gestion entre les différents acteurs, la modernisation de l'administration et l'amélioration de sa relation avec les intervenants du secteur.

Les priorités du programme pilotage et appui sont :

Au niveau pilotage : Élaborer la stratégie générale du mission « équipement » et la supervision des différents programmes en assurant la coordination et la concrétisation de dialogue de gestion et l'amélioration des relations entre l'administration et les intervenants du secteur.

Au niveau appui : Fournir l'appui humain et matériel nécessaire pour que tous les programmes opérationnels puissent accomplir leur rôle dans les meilleures conditions.

1.2 Cartographie du programme

La cartographie du programme « pilotage et appui » précise les différents services administratifs centrales et régionales qu'ont un rôle important (décisif) dans la réalisation des objectifs du programme présenté dans le tableau suivant:

Structures intervenantes dans le programme 9 :
Pilotage & appui

programme 9 :		Pilotage et appui	
Sous-programme		Pilotage	Appui
Les structures intervenantes	Les services administratifs	- Cabinet - Inspection Générale - DGCAR - Unité GBO - Bureau de Relations avec les citoyens - Unité d'assistance des investisseurs	- DGPCFC - DGAFJC - DROI
	Établissements Publics	-	-
	Entreprises Publics	-	-
	Société à contribution public	-	-

1.3 Sous-programmes

Le programme « Pilotage & appui » est composée de 2 sous-programmes selon la nature de l'activité des structures qui le constitue comme suit :

A- Sous-programmes 1 : Pilotage

Les missions du sous-programme « pilotage » consiste à mettre en place une stratégie générale de la mission d'équipement ainsi de veiller sur tous les programmes et d'assurer l'assistance et la coordination avec eux, ainsi la mise en place du dialogue de gestion et l'amélioration de la relation de l'administration avec les différents intervenants.

B- Sous-programmes 2 : Appui

Les missions du sous-programme « appui » consiste à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaire pour tous les programmes en vue de leur aider accomplir leurs taches dans des bonnes conditions.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1 Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

A- Sous-programmes 1 : Pilotage

Objectif 1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

Présentation de l'objectif : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Référence de l'objectif : Sous-programme pilotage

Justification d'adoption de l'indicateur: la mesure de taux de réalisation des objectifs des différents programmes, et les taux de satisfaction des intervenants sur les services rendu par l'administration.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	%	-	-	-	47	50	52	55
Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%				83	86	88	90
Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre	%	32,5	52	67	70	72	73	75

B- Sous-programmes 2 : Appui

Objectif 2 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Présentation de l'objectif : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Référence de l'objectif : sous programme appui

Justification d'adoption de l'indicateur : le développement des compétences des ressources humaines à travers l'augmentation du nombre de jours de formation et garder stable le taux de croissance de la masse salariale afin de fournir les ressources humaines nécessaires pour les différents programmes.

L'analyse de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 9.2.2.1 : évolution de la masse salariale	%	8.04	-0.03	6.36	21.82	9.64	9.5	9.5
Indicateur 9.2.2.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent	nbre	2.6	2.2	3.5	5	6	7	8

2.2 Activités du programme

- Exécution des études générale
- Suivi de Missions et frais de transport à L'étranger
- Suivi de Frais de réceptions et séjours
- Gestion de crédits de Rémunération publique
- Gestion de crédits de Subventions publiques
- Contrôle de l'Energie
- Frais de transport
- Gestion du parc auto
- Gestion de crédits de Frais d'insertion et de publication
- Entretien des Equipements administratifs
- Suivi des autres crédits de moyens des services
- Organisation de Sessions de stage et formation
- Organisation de Sessions formation continue
- Développement et exploitation des applications informatiques
- Acquisition et maintenance des équipements informatiques
- Interconnexion des réseaux informatiques
- Bâtiments de l'administration centrale
- Aménagement de l'administration régionale et ses brigades
- Entretien des logements administratifs et des bâtiments.

Objectif	Les Indicateurs	Projections 2017	Les activités de programme	Estimation des crédits
Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	47%	Exécution des études générale	-
	Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	83%	Différentes activités qu'a un impact indirect sur l'indicateur	-
	Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre	70%	Différentes activités qu'a un impact indirect sur l'indicateur	-

(suite)

Objectif	Les Indicateurs	Projections 2017	Les activités de programme	Estimation des crédits
Objectif 9.2.1: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives	Indicateur 9.2.2.1 : évolution de la masse salariale	21.82%	Gestion de crédits de Rémunération publique	101.970 MD
	Indicateur 9.2.2.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent	5	Cycle de formation et de recyclage Stage a l'étranger Cycle de formation continue	0.230 MD

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

3.1.1 Présentation du budget du programme par nature des dépenses

Tableau 30 - Evolution du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité = 1 000 DT

Programmes & sous-programmes	Réalisation 2015	L.F 2016 (1)	Estimations 2017		Taux d'Evolution 2016 - 2017	
			Crédits d'engagement	de Crédits paiement (2)	Montant (2) - (1)	Pourcentage (2) - (1)/(1)
Dépenses de gestion	24 794	42 476	0	42 550	74	0,17%
Rémunération publique	18 194	34 116	0	34 138	22	0,06%
Moyens des services	5 838	5 538	0	5 463	-75	-1,35%
Intervention publique	762	2 822	0	2 949	127	4,50%
Dépenses d'investissement	2 855	2 684	2 205	2 200	-484	-18,03%
Investissements directs	2 855	2 684	2 205	2 200	-484	-18,03%
Sur fonds propres du budget	2 855	2 684	2 205	2 200	-484	-18,03%
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Financements publics	0	0	0	0	0	-
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	-
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	-
Total	27 649	45 160	2 205	44 750	-410	-0,91%

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 28 - Croissance du budget du Ministère par nature des dépenses

Unité : 1 000 dinars

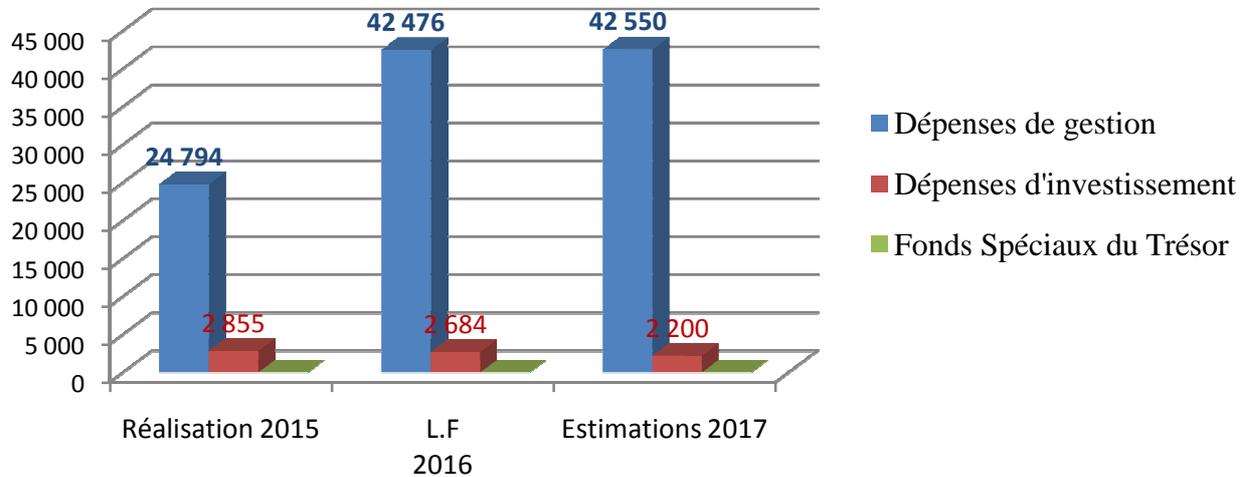
**3.1.2 Présentation du budget du programme par sous-programmes**

Tableau 31 - Répartition des crédits du programme « Pilotage & appui » pour l'année 2017 par sous-programme (crédits de paiement)

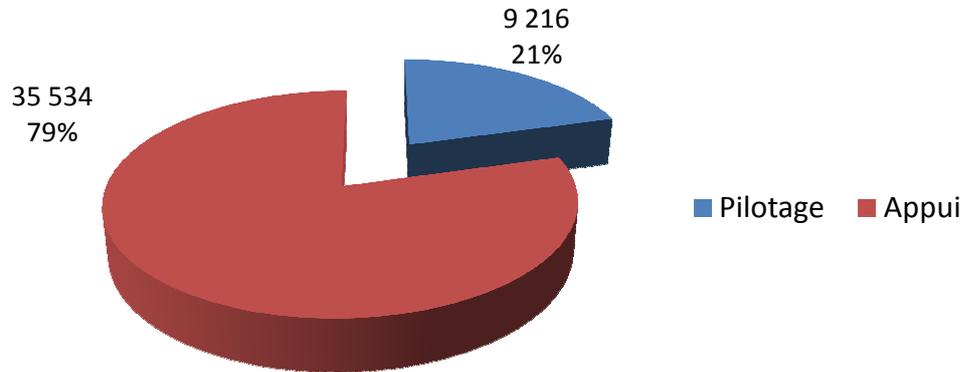
Unité = 1 000 DT

Dépenses des sous-programmes	S-programme 1	S-programme 2	Total
	Pilotage	Appui	
Titre1: Dépenses de gestion	9 216	33 334	42 550
Rémunération publique	6 637	27 501	34 138
Moyens des services	275	5 188	5 463
Intervention publique	2 304	645	2 949
Titre2: Dépenses d'investissement	0	2 200	2 200
Investissements directs	0	2 200	2 200
Sur fonds propres du budget	0	2 200	2 200
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Financements publics	0	0	0
Sur fonds propres du budget	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0
Total	9 216	35 534	44 750

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

**Figure 29 - Répartition des crédits de paiement pour l'année 2017
par sous-programme
(crédits de paiement)**

Unité : 1 000 dinars



3.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019)

3.2.1 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) du programme

**Tableau 32 - Cadre des dépenses a moyen terme global du programme
Répartition par nature des dépenses**

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	19 065	23 072	24 794	42 476	42 550	45 984	49 733
Rémunération publique	13 734	16 823	18 194	34 116	34 138	37 381	40 932
Moyens des services	4 550	5 320	5 838	5 538	5 463	5 654	5 852
Intervention publique	781	929	762	2 822	2 949	2 949	2 949
Titre2: Dépenses d'investissement	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Investissements directs	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Sur fonds propres du budget	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	21 725	24 759	27 649	45 160	44 750	48 358	52 282

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 30 - Crédits de paiement

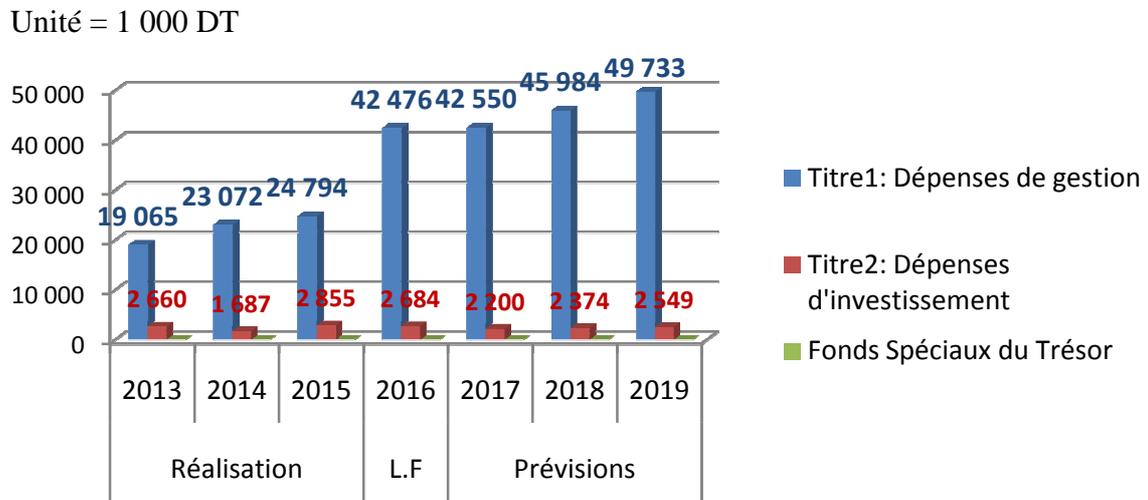


Tableau 33 - Cadre des dépenses à moyen terme global du programme

Répartition par nature des dépenses

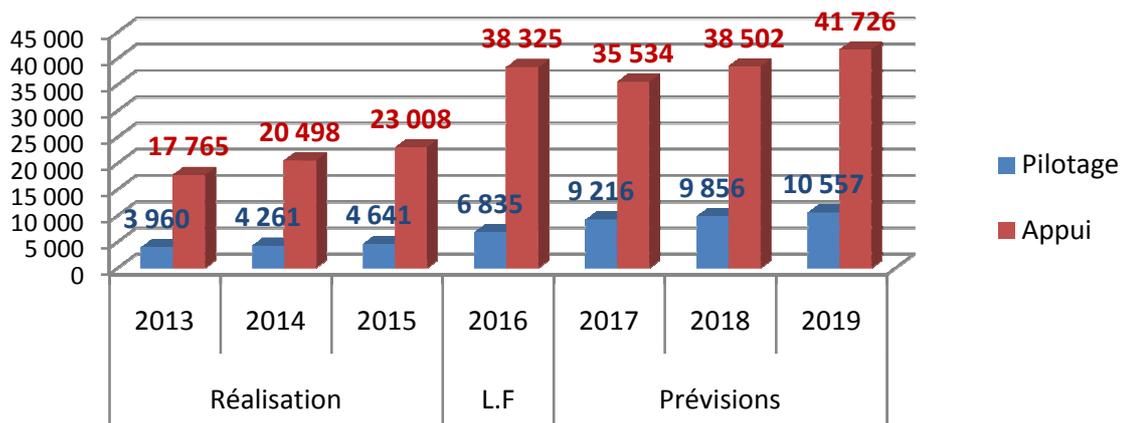
Unité = 1 000 DT

dépendances Nature des	Réalizations			L.F	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pilotage	3 960	4 261	4 641	6 835	9 216	9 856	10 557
Appui	17 765	20 498	23 008	38 325	35 534	38 502	41 726
Total	21 725	24 759	27 649	45 160	44 750	48 358	52 282

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 31 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT



3.2.2 Cadre des dépenses a moyen terme (2017 – 2019) par sous programme

Tableau 34 - Sous-programme 1 « Pilotage »

Unité = 1 000 DT

Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	3 960	4 261	4 641	6 835	9 216	9 856	10 557
Rémunération publique	3 788	4 068	4 246	4 383	6 637	7 268	7 958
Moyens des services	93	102	293	275	275	285	295
Intervention publique	79	91	102	2 177	2 304	2 304	2 304
Titre2: Dépenses d'investissement	0						
Investissements directs	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	3 960	4 261	4 641	6 835	9 216	9 856	10 557

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

Figure 32 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT

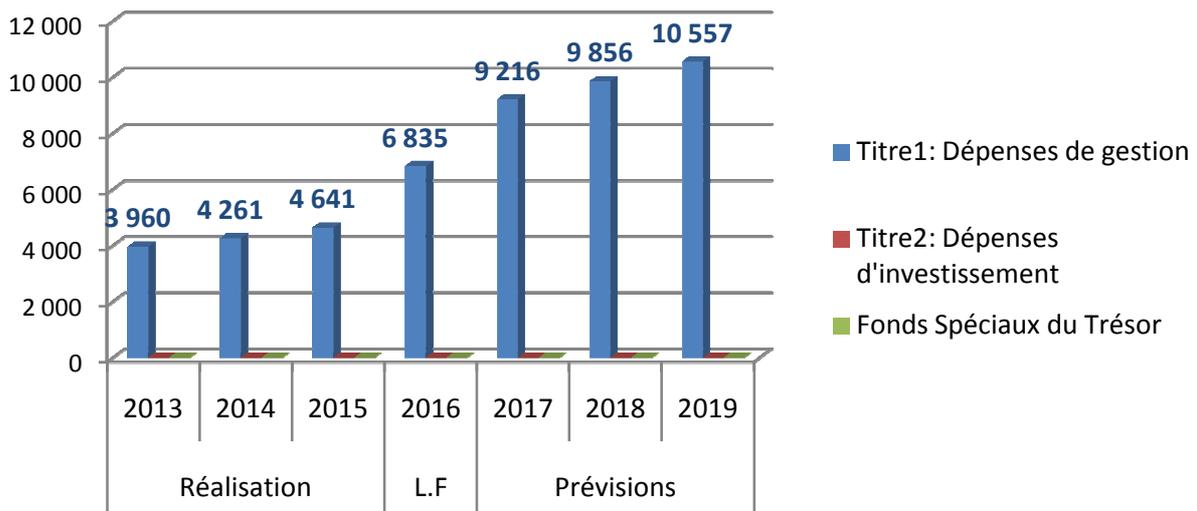


Tableau 35 - Sous-programme 2 « Appui »

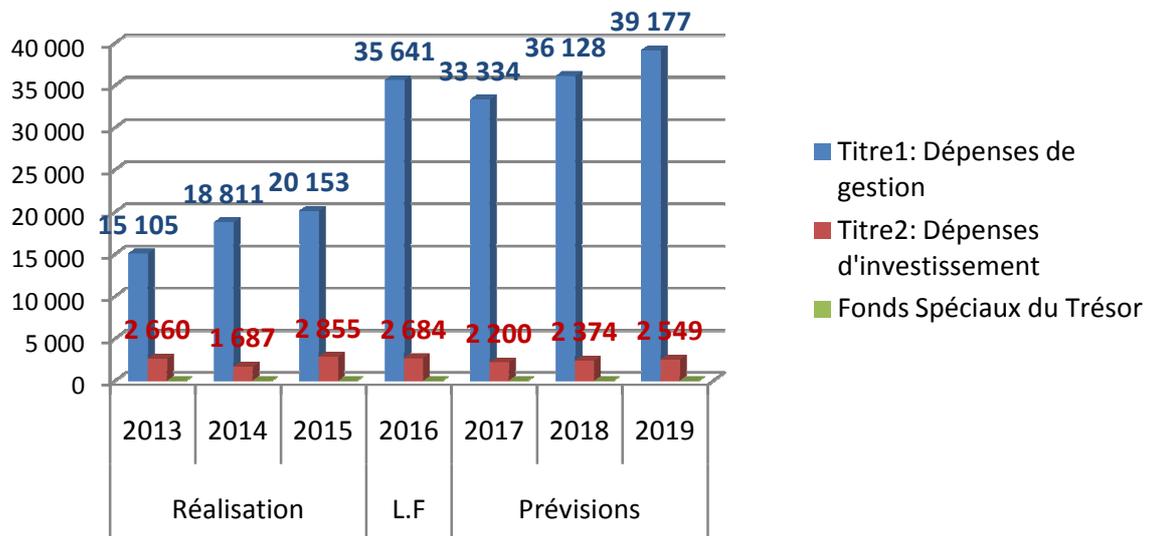
Unité = 1 000 DT

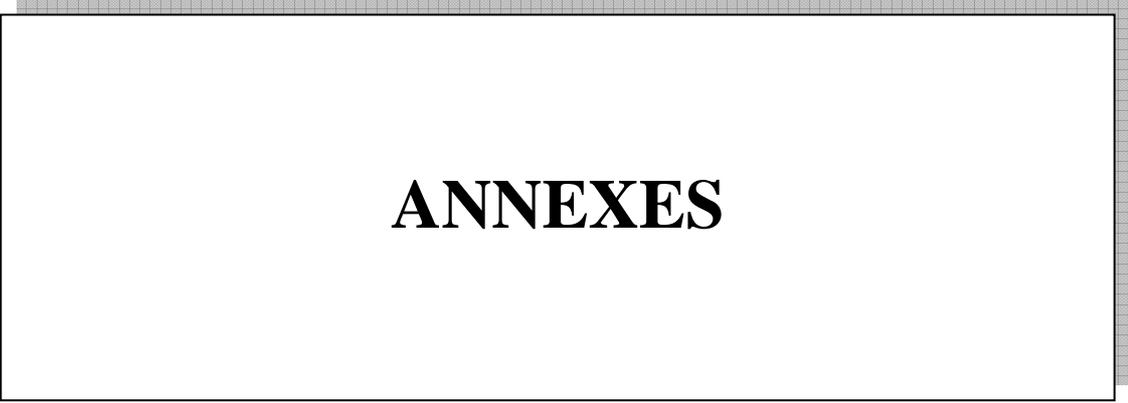
Nature des dépenses	Réalizations			L.F 2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Titre1: Dépenses de gestion	15 105	18 811	20 153	35 641	33 334	36 128	39 177
Rémunération publique	9 946	12 755	13 948	29 733	27 501	30 114	32 974
Moyens des services	4 457	5 218	5 545	5 263	5 188	5 370	5 558
Intervention publique	702	838	660	645	645	645	645
Titre2: Dépenses d'investissement	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Investissements directs	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Sur fonds propres du budget	2 660	1 687	2 855	2 684	2 200	2 374	2 549
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Financements publics	0						
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Spéciaux du Trésor	0						
Total	17 765	20 498	23 008	38 325	35 534	38 502	41 726

*sans compter les moyens propres des entreprises publiques

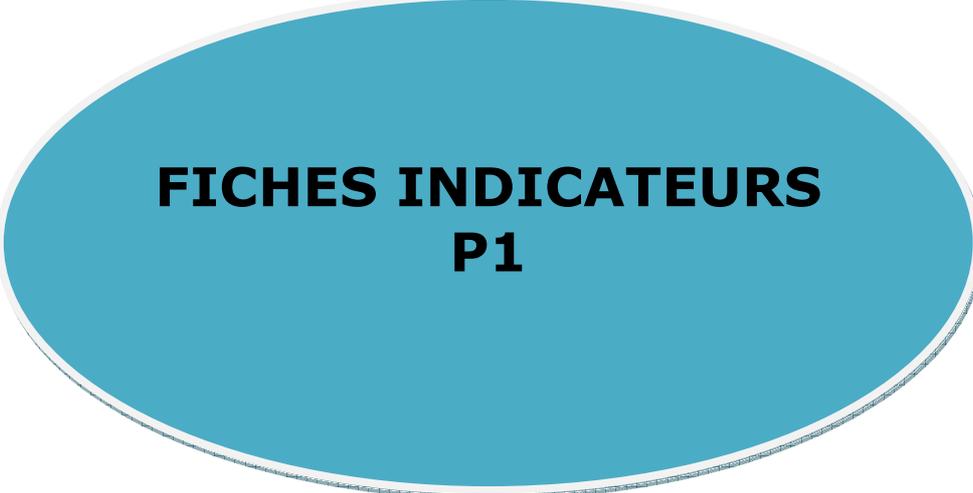
Figure 33 - Crédits de paiement

Unité = 1 000 DT





ANNEXES



**FICHES INDICATEURS
P1**

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.1.1.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Développement de l'infrastructure routière.
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle économique du littorale
4. La définition de l'indicateur : Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : efficacité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Services centraux du Ministère de l'Equipeement et de l'aménagement du territoire et du développement durable (Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes), Société Tunisie Autoroutes.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.
2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative
4. Modes de collecte des données de base : Méthode administrative
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative
6. Délai de disponibilité de l'indicateur :
7. Valeur cible de l'indicateur :
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Longueur autoroute exécuté	Km	456	490	565	640	688	745	764
Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes	%	37	40	45	52	56	61	63

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

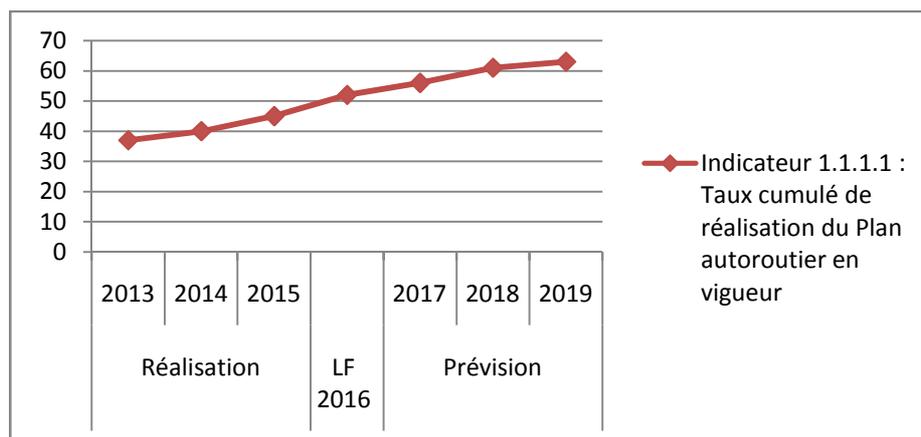
- longueur projetée des autoroutes =1210 km :

* longueur des autoroutes en service =360 km,

* longueur des autoroutes en cours de travaux =385 km (Sfax –Gabès (155 km) , Oued Zarga – Bousalem (54km) , Gabès - Médenine (84.32 km) et Médenine - Ras Jédir (92km))

* longueur des autoroutes en cours d'étude = 465km (desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa (385 km) et autoroute Boussalem – Frontière Algérienne (80 km)).

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Assurer la libération des emprises des projets autoroutiers pour faciliter l'avancement des travaux.

- Achever la réalisation de l'autoroute transmagnébine.
- Achever la réalisation de la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- libération des emprises des projets autoroutiers nécessitant des procédures administratives et juridiques longues et lourdes avec implication de plusieurs intervenants,
- recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains,
- travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.1.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Intérêt socio-économique des projets mis en service
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Développement de l'infrastructure routière.
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Aménager le réseau classé pour répondre aux standards nationaux
4. La définition de l'indicateur : La moyenne des taux rentabilité interne des projets mis en service pendant une gestion
5. Type de l'indicateur : Produit.
6. Nature de l'indicateur : Efficacité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Régional.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : total TRI des projets mis en service d'une gestion / nombre de ces même projets
2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif, étude de faisabilité économique
4. Méthodes de collecte des données de base : Méthode administrative
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : étude de faisabilité économique
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1
7. Valeur cible de l'indicateur : 20,5%
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Direction des études technique

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

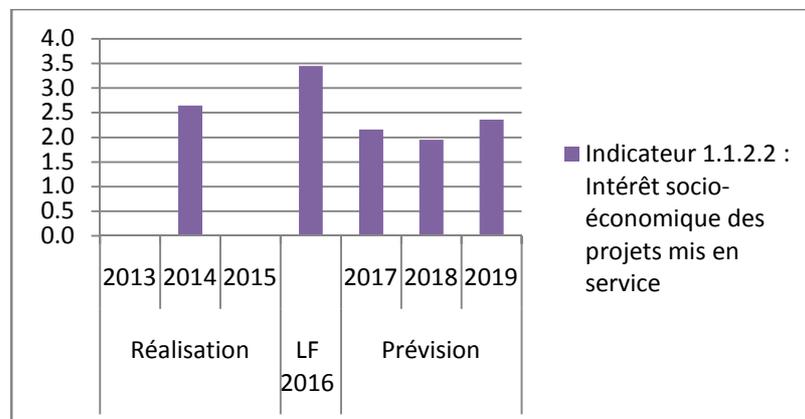
Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Indicateur 1.1.2.2 : Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	0	26,5	0	34,5	21,6	19,5	23,6

Le tableau montre le taux de rentabilité interne (TRI) des projets mise en exploitation

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

L'indicateur est calculé sur une sélection de projets qui dispose d'études de faisabilité économique (TRI).

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principale activités programmée pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Voiries Grand Tunis Programme 2008, 2009, 2012, 2014 et 2016
- Voiries Structurantes Programme 2008, 2009, 2012 et 2015
- Développement régional du réseau classé Programme 2010, 2011 et 2012
- Aménagement du réseau classé Programme 2010, 2011 et 2014
- Renforcement du réseau classé Programme 2014
- Construction des ouvrages d'arts Programme 2008 et 2014

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

Les résultats de l'indicateur sont très dépendants de la disponibilité des études de faisabilité économique et social des projets

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.1.3.3
- Intitulé de l'indicateur : Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit au 11^e et 12^e plan
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Développement de l'infrastructure routière.
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Améliorer l'accessibilité au réseau classé des zones rurales les plus enclavés
4. La définition de l'indicateur: Aménagement des pistes rurales c.à.d: le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale
5. Type de l'indicateur : activité.
6. Nature de l'indicateur : qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur :
$$\frac{\text{Longueur des pistes aménagées}}{\text{Longueur totale des pistes à aménager}}$$
1. Unité de mesure: %
2. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif.
3. Méthodes de collecte des données de base : Méthode administrative
4. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale des Ponts et Chaussées (DGPC)
5. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1
6. Valeur cible de l'indicateur : 100%
7. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'aménagement des pistes rurales et de développement du réseau routier classé.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

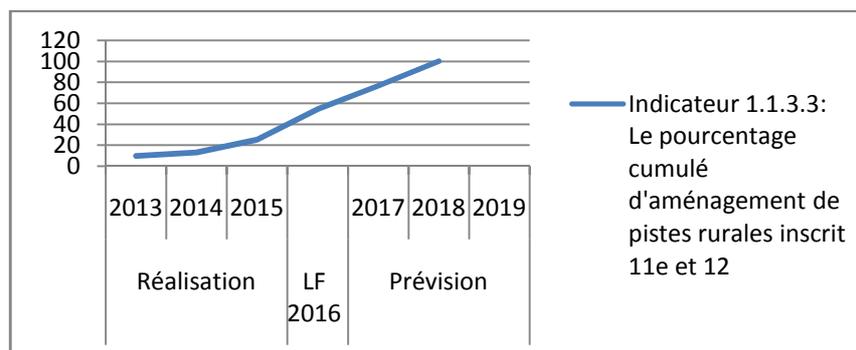
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2015	Projections		
		2012	2013	2014		2016	2017	2018
Indicateur 1.1.3.3: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit 11e et 12	%	9,54	12,74	24,95	54,3	76,5	100	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- La longueur des pistes à aménager est de 2835 km.
- Les travaux de 760 km répartis sur 34 lots dans 23 gouvernorats sont lancés entre les mois de Décembre 2011 à Janvier 2012 et quelques lots connaissent des difficultés liés à l'expropriation.
- Les travaux de 389 (19 lots) ont commencé en septembre 2014.
- Le programme de 750 km (40 lots) qui a commencé en Septembre 2015.
- Le programme d'aménagement de 310 km commencera en 2016
- Le programme d'aménagement de 625 km commencera en octobre 2016

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Continuation d'aménagement de 389 et de 750 km de piste rurale
- Démarrage d'aménagement de 310,5 km de piste rurale dans les 14 gouvernorats prioritaire programmé sur le budget de l'Etat pour l'année 2016.

- Démarrage de l'aménagement de 630 km financement FADES-4

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Financement ;
- Longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux)
- Cet indicateur ne se limite pas aux projets du 11e et 12e plan de développement mais aussi les projet inscrit dans le cadre d'un 13e plan de développement (310,5 km + 625 km de piste rurale)
- La réalisation du programme avant 2018 pour pouvoir programmer l'aménagement d'autre pistes

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.2.4.1
- Intitulé de l'indicateur : Coût d'entretien d'un km du réseau de Réseau
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Maintenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales)
4. La définition de l'indicateur : l'Entretien courant et périodique du Réseau Routier Classé et le maintien de l'état de surface de la route et ses dépendances et des Equipements d'une façon permettant une circulation facile et aisée des usagers en toute sécurité.
5. Type de l'indicateur : efficacité.
6. Nature de l'indicateur : qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Régional.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

$$\text{Taux Moyen} = \frac{\text{Coût Réel}}{C.M.T}$$

$$\text{Coût Réel} = C.M.T \times L.T.R.C$$

$$C.M.T = \frac{((C.M.1 \times L.R.R) + (C.M.2 \times L.R.N.R))}{L.T.R.C}$$

Abréviation :

C.M.1 : le Coût moyen d'entretien et d'exploitation d'un kilomètre de route revêtue.

C.M.2 : le Coût moyen d'entretien et d'exploitation **d'un kilomètre** de route non revêtue.

C.M.T : le Coût moyen d'entretien et d'exploitation **d'un kilomètre** de route (Total).

L.R.R : Longueur des routes revêtues.

L.R.N.R : Longueur des routes non revêtues.

L.T.R.C : Longueur Total du Réseau Classé.

2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Rapports, courriers et visites sur les lieux.
4. Méthodes de collecte des données de base : Rapports, courriers et visites sur les lieux.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Directions Régionales de l'Equipement
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Permanent
7. Valeur cible de l'indicateur : -
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Direction de l'Exploitation et de l'Entretien Routier (Mourad El Meddeb HAMROUNI).

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

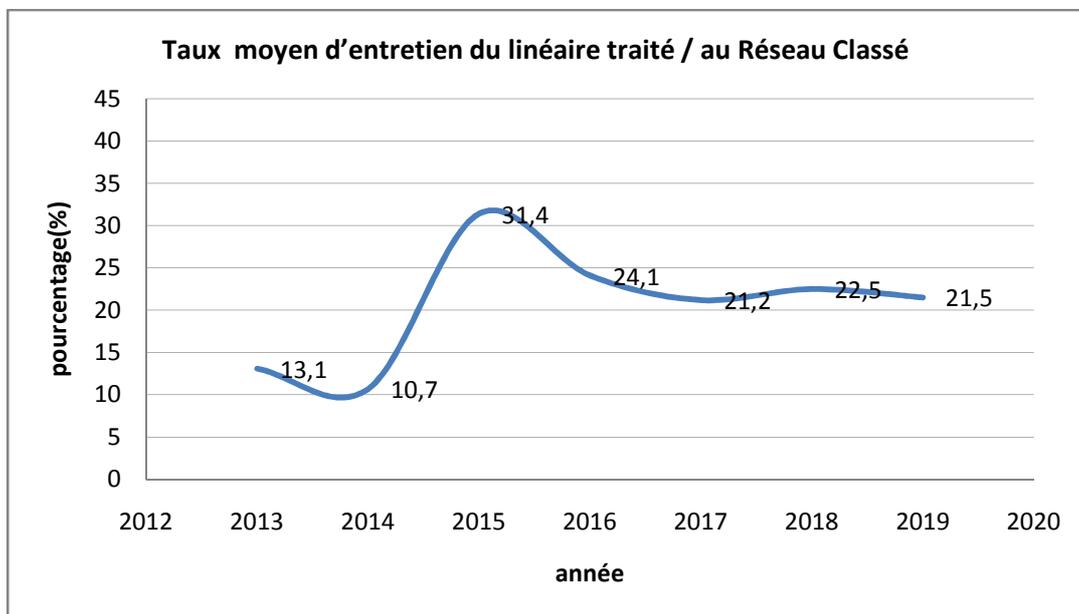
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux moyen d'entretien du linéaire traité / au Réseau Classé	%	13,1	10,7	31,4	24,1	21,2	22,5	21,5
Longueur des Routes à Entretien	Km	1969	1633	4855	3752	3314	3540	3401
Coût moyen d'entretien d'un kilomètre de route	mD	25,82 (32,22 + 3,61)	27,43 (33,92 + 3,80)	29,14 (35,70 + 4,00)	30,73 (37,48+ 4,2)	32,41 (39,36+ 4,41)	34,18 (41,33+4,63)	36,05 (43,39+4,86)
Les Crédits spécifiques pour l'Exploitation et l'Entretien Routier	mD	65.5	57.1	178,4	144,7	134,052	150,2	151,5
Longueur Total des Routes Classées	Km	19440	19455	19482	19507	19532	19557	19582
Longueur revêtues du Réseau Routier Classée	Km	15090	15270	15448	15548	15648	15570	15670
Longueur non revêtues du Réseau Routier Classée	Km	4350	4185	4034	3959	3884	3809	3734

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Insuffisance des crédits alloués au budget de l'Exploitation et de l'entretien routier pour entretenir la totalité du réseau classé et pour obtenir un réseau permettant une circulation facile et aisée des usagers en toute sécurité.

Changement progressif des techniques du revêtement superficiel en Revêtement en Béton Bitumineux

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- **Le maintien de l'état de surface de la route et ses Dépendances** (Les travaux de Colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accôttements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et de leurs abords, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, le traitement et l'aménagement des points noirs et bleus recensés...),
- **Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux** des routes ainsi que la stabilisation des accôttements des routes qui ont une largeur > à 7m. .

- **le maintien de l'état des Equipements de la Route** (l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, L'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, Bab Souika, Pont de Radès-La Goulette et les bacs de Jerba....) .

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux de concessionnaires,
- Non respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Il faut :

- Mettre en place des contrats pluriannuels d'entretien avec des entreprises privées,
- Orienter le rôle de l'administration vers le contrôle, coordination et interventions d'urgence,
- Rationaliser les achats du nouveau matériel et améliorer sa maintenance,
- Revoir le cadre réglementaire et les contrats d'occupation temporaire des concessionnaires,
- Meilleur contrôle de la charge des poids lourds.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.2.4.2
- Intitulé de l'indicateur : Coût d'entretien d'un km du réseau de Pistes Rurales.
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Maintenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales)
4. La définition de l'indicateur: Renforcement et Entretien des Pistes Rurales d'une façon permettant une circulation facile et aisée des usagers.
5. Type de l'indicateur : efficience.
6. Nature de l'indicateur : produit.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Régional.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

$$\textit{Taux Moyen} = \frac{\textit{Coût Réel}}{\textit{C.M.T}}$$

$$\textit{Cout Réel} = \textit{C.M.T} \times \textit{L.T.P.R}$$

$$\textit{C.M.T} = \frac{((\textit{C.M.1} \times \textit{L.P.R.R}) + (\textit{C.M.2} \times \textit{L.P.R.N.R}))}{\textit{L.T.P.R}}$$

Abréviation :

C.M.1 : le Coût moyen de renforcement et d'entretien **d'un kilomètre** de pistes revêtues.

C.M.2 : le Coût moyen d'entretien **d'un kilomètre** de pistes non revêtues.
 C.M.T : le Coût moyen de renforcement et d'entretien d'un kilomètre de piste rurale (Total).

L.P.R.R : Longueur des Pistes Rurales revêtues.

L.P.R.N.R : Longueur des Pistes Rurales non revêtues.

L.T.P.R : Longueur Total des Pistes Rurales.

2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif
4. Méthodes de collecte des données de base : Rapports, courriers et visites sur les lieux.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Directions Régionales de l'Equipement
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Permanent
7. Valeur cible de l'indicateur : -
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Direction de l'Exploitation et de l'Entretien Routier (Mourad El Meddeb HAMROUNI).

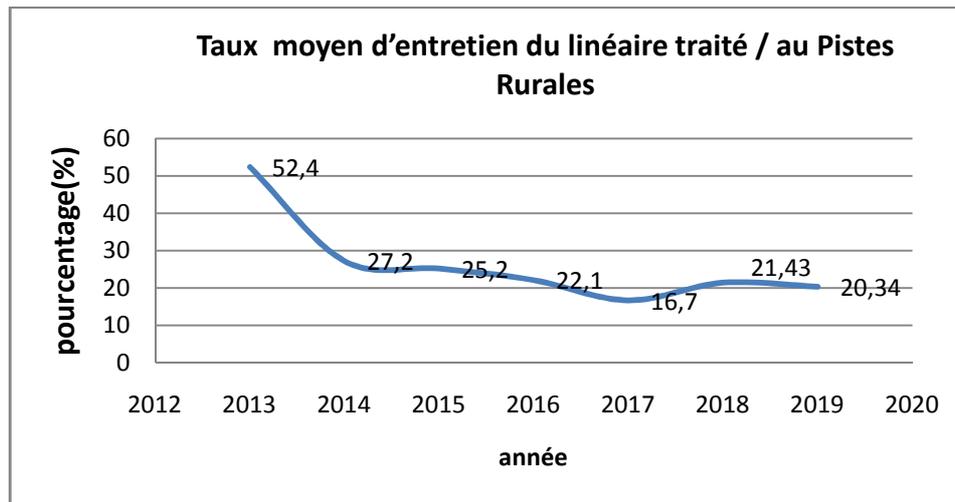
III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux moyen d'entretien du linéaire traité / au réseau Pistes Rurales	%	52,4	30,3	25,17	22,1	16,7	21,43	20,34
Longueur des Pistes à Entretien	Km	7811	4769	4469	3966	3032	3932	3773
Coût moyen d'entretien d'un kilomètre des Pistes Rurales	mD	12,75 (14.3 + 2.4)	13,76 (15.1 + 2.5)	14,62 (15.9 + 2.6)	15,43 (16.7 + 2.7)	16,28 (17.5 + 2.9)	17,18 (18.4 + 3.1)	18,13 (19.3 + 3.2)
Les Crédits spécifiques pour le renforcement et l'Entretien des Pistes Rurales	MD	115	73.5	72,4	67.4	54.0	73.46	73.93
Longueur Totale des Pistes Rurales	Km	17214	17616	19650	19750	19850	19950	20050
Longueur des Pistes Rurales Revêtues	Km	14914	15726	17750	17950	18150	18350	18550
Longueur des Pistes Rurales non Revêtues	Km	2300	1890	1900	1800	1700	1600	1500

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :
Insuffisance des crédits alloués au budget de l'entretien pour entretenir la totalité du réseau des Pistes rurales afin d'obtenir un réseau permettant une circulation continue et durable.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmée pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Le maintien de l'état de surface des pistes et de leurs Dépendances, Renforcement et Renouvellement de la couche de revêtement superficiel, Colmatage et réparation de la chaussée, Les travaux de reprofilage des accotements, le rechargement des plates formes, les travaux d'entretien des ouvrages Hydrauliques, l'amélioration de la signalisation verticale, balisage, bornage...).

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Diversité des intervenants dans la réalisation des pistes,
- Différents niveaux de réalisation des pistes rurales,
- Grande importance du réseau.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 1.2.4.3
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012) spécifiques (points d'accumulation d'accidents et dégâts inondation 2011-2012)
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre de l'année (2016).

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Infrastructure routière
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Maintenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales)
4. La définition de l'indicateur : Réparation des points spécifiques (points d'accumulation d'accidents et glissement de terrain des dégâts d'inondation 2011-2012)
5. Type de l'indicateur : activité.
6. Nature de l'indicateur : qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Régional.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre total des points

Nombre de points réparés annuellement

2. Unité de mesure: Nombre
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif, résultat d'enquête.
4. Méthodes de collecte des données de base : résultat d'enquête

5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : le contrôle, à partir de source administrative
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1
7. Valeur cible de l'indicateur : 100% en 2018
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Direction de l'Exploitation et de l'Entretien Routier.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

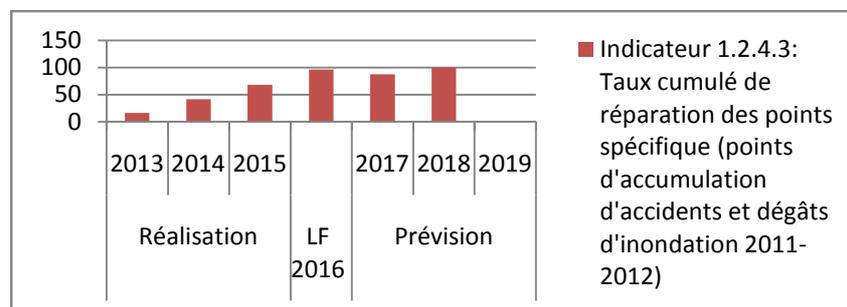
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalizations			LF 2015	Projections		
		2012	2013	2014		2016	2017	2018
Indicateur 1.2.4.3: Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012)	%	16,7	41,8	68,1	96,6	87,4	100	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

La réparation des points spécifiques comprend : la réparation de 18 points d'accumulation d'accident et 245 points de glissement de terrain causé par les dégâts d'inondation 2011 -2012 et 30 points de glissement de terrain causé par les dégâts d'inondation 2014 -2015

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



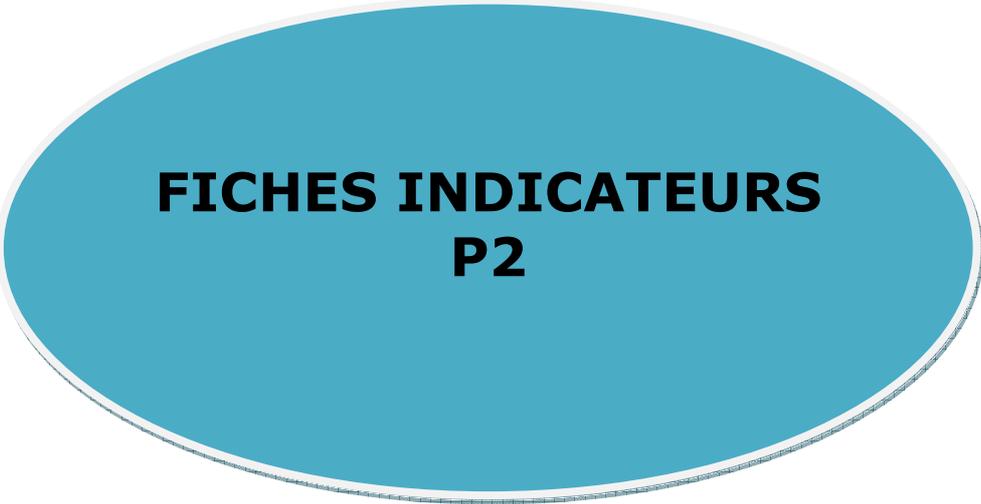
4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Réparation des points noirs 18 points. Initialement ils étaient 33 points mais il y a des points qui ont été réparés dans le cadre d'autres projets ou qui nécessitent un coût très élevé

- Aménagement sécurité routière GP1 Sortie Sud de Tunis entre Tunis et Ben Arous, GP3 Sortie Sud - Ouest de Tunis à Ben Arous, Descente dangereuse RN4 Gvt de Siliana : 1,3 Km (PK117) et RN12 1,5 Km (PK121) à Siliana, Éclairage de points singuliers
- Réparation dégât inondation et glissement 2011-2012, 2013 et 2014-2015
- aménagement sécurité routière GP14 à Sfax

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Problème technique
- Les dégâts inondation de 2014-2015 ont engendré d'autres points de glissement



**FICHES INDICATEURS
P2**

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 2.1.1.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des villes et du littoral
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.
4. La définition de l'indicateur : Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et prévus par le plan stratégique.
5. Type de l'indicateur : efficience.
6. Nature de l'indicateur : produit.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : le nombre des projets réalisés par rapport au nombre total prévu à l'horizon 2020.
2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Pourcentage (%)
4. Méthodes de collecte des données de base : Collecter les données directement des ingénieurs chefs des projets.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Après leur collecte, les données se traitent par l'unité GBO du sous programme 2 dans un fichier Excel
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de février.
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % (Réaliser tous les projets prévus par le plan stratégique à l'horizon 2020).

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Service études :
Ben Amor Wafa (chef de service)
 Service travaux : **Khayreddine Trabelsi (sous directeur)**

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé de réalisation du plan stratégique	%	78	82	88	93	98	99	100

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Le nombre des projets de travaux programmés chaque année est lié essentiellement au budget alloué à la protection des zones urbaines contre les inondations mais aussi au potentiel humain disponible à l'Administration.

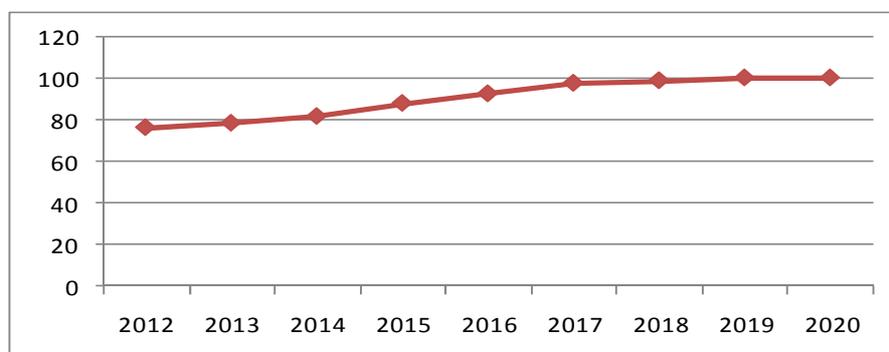
Durant la période entre 2013 et 2014, le taux de réalisation a connu une augmentation de (4%).

Pour l'année 2015 la prévision du taux cumulé de réalisation du plan stratégique est de 88% pour un taux de réalisation de 88%.

Pour l'année 2016 l'augmentation du taux est de 5%.

Pour l'année 2019 le taux atteindra 100%

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Elaboration de différentes études de protection contre les inondations de diverses villes
- Exécution des projets de protection contre les inondations pour diverses villes
- Travaux d'entretien des ouvrages de PCI pour diverses villes

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- Absence d'un système d'information au niveau des services travaux et étude.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 2.1.1.2
- Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des villes et du littoral
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.
4. La définition de l'indicateur : La longueur annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés par rapport à la longueur totale des ouvrages exécutés.
5. Type de l'indicateur : Produit.
6. Nature de l'indicateur : qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Le rapport de la longueur annuelle des ouvrages curés avec la longueur totale des ouvrages exécutés.
2. Unité de mesure: %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif et fichier informatique
4. Méthodes de collecte des données de base : Avoir les données directement du service entretien
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les donnés sont enregistrés dans une base de données (fichier Excel) auprès du service entretien de l'Administration.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mensuellement
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % (Curer annuellement la totalité des ouvrages de protection existants jusqu'à l'horizon 2020)
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Service entretien : Khelifi chokri (chef de service)

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux de curage des ouvrages de protection	%	80	85	87	91	94	97	99

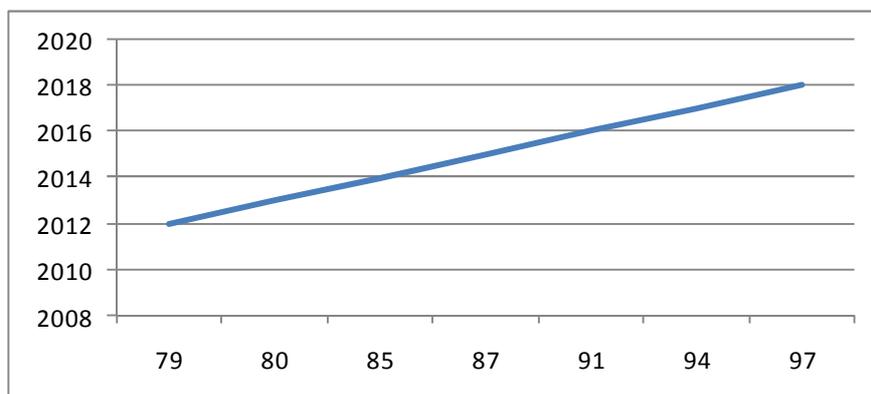
2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Les prévisions relatives à cet indicateur dépendent essentiellement de la fréquence prévisionnelle des précipitations et des priorités qui sont liées à l'état des ouvrages à curer.

Pour l'année 2015 la prévision du taux de curage des ouvrages de protection en est de 87% pour un taux de réalisation de 86%. Cette différence est due essentiellement aux précipitations vécues pour cette année.

Cette évolution revient à l'augmentation du nombre des projets exécutés annuellement ainsi qu'à l'état des ouvrages exécutés.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages.
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les entrepreneurs.
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les moyens de l'Administration.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- L'indicateur ne tient pas compte de tous les types d'ouvrages tels que les bassins d'écrêtement et les digues
- Absence d'un système d'information au niveau du service entretien.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 2.2.2.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de révision des limites du DPM.
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des villes et du littoral
2. Le sous-programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
3. L'objectif auquel est du l'indicateur: La conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.
4. La définition de l'indicateur : Taux cumulé du littoral dont les limites sont révisés d'une manière scientifique.
5. Type de l'indicateur : Produit.
6. Nature de l'indicateur : qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: taux cumulé du littoral dont les limites sont révisés d'une manière scientifique par rapport au total estimé sur la période 2016 - 2021.
2. Unité de mesure: pourcentage.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : les projets achevé de révision.
4. Modes de collecte des données de base: Collaboration avec les directions régionales et la sous direction du DPM.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Service du domaine public maritime et les services régionaux
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Février
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2021
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Klai Nehed

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

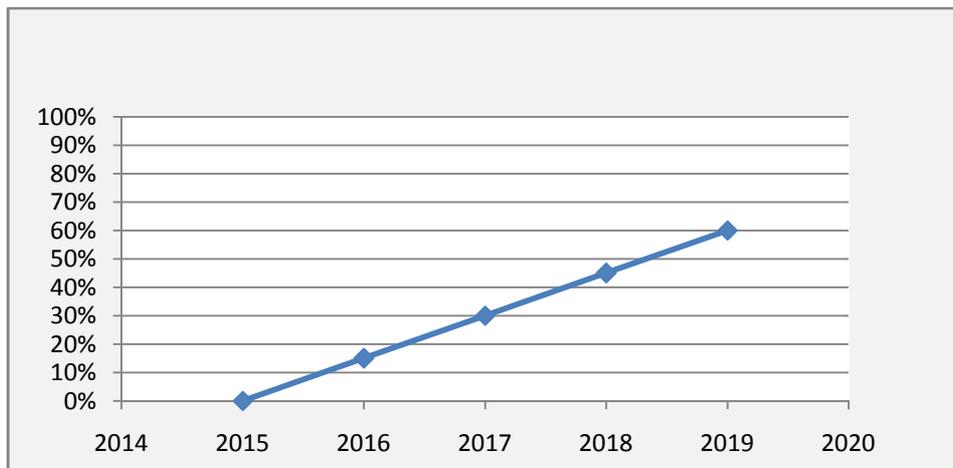
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé de révision des limites du DPM	%	0	0	0	15	30	45	60

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Pour l'année 2014 la prévision du Taux cumulé de révision des limites du DPM est de 7.5% pour un taux de réalisation de 0%.

L'action de la révision du DPM d'une manière scientifique a démarré cette année par le projet : Redélimitation de la zone Madghachkar à Sfax et on estime avoir les premiers résultats vers l'année 2016.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Préparation des termes de références pour lancer l'appel d'offres relatif à cette action pour appuyer la commission créée par la loi.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- La lenteur des procédures nécessaires pour effectuer la délimitation et la re-délimitation du domaine public maritime.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: La conservation du domaine public maritime, protection du littoral et des ouvrages contre l'érosion, maîtrise des ouvrages des travaux maritimes.
4. La définition de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion programmés durant la période 2015 à 2020.
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : taux cumulé des projets de protection du littoral réalisés par rapport au total des projets programmé
2. Unité de mesure: Nombre
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les différents projets en cours de réalisation
4. Modes de collecte des données de base: Collaboration entre les cadres de la DG
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Après la détermination du budget
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2020
8. Responsable (s)de la collecte des données de base(Service & personne): Klai Nehed

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé de protection du littoral.	%	-	-	16	26	49	65	88

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

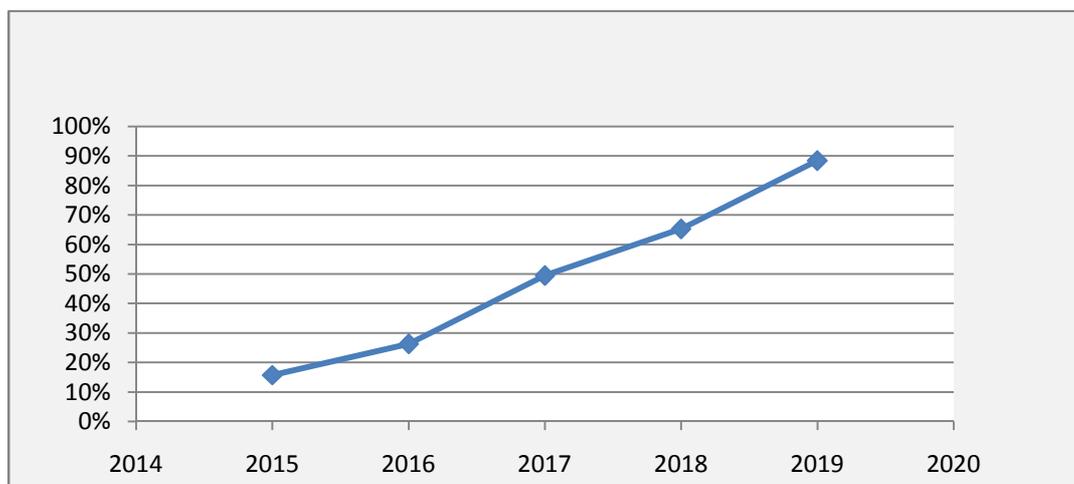
Cet indicateur a été dévié: En fait dans l'ancienne version du PAP on a défini cet indicateur comme étant le nombre des projet réalisés dans la matière de protection du littoral c'est pour cette raison qu'on n'a pas de valeur pour la période allant de 2012 à 2016.

Et à partir de cette année on a changé l'indicateur comme étant le taux de protection littoral avec un programme bien défini qui s'étale sur la période 2015-2020.

La programmation des projets se fait sur la base des zones les plus susceptibles à l'érosion maritime.

Dès l'année 2016 on va commencer la réalisation des protections des sites prévus dans le programme national.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- La protection des tronçons du domaine public maritime contre l'érosion (Bizerte, Mamounia, Haouaria, Hergla, Mahdia, Salakta, Kraten , Sidi Mehrez....)
- Commencer les travaux des sites prévus dans le programme national de protection du littoral contre l'érosion marine :
 - Protection des plages de Sousse Nord.
 - Protection du littoral étendu de Gammarth à Carthage.
 - Protection du littoral étendu de Carthage à LaGoulette.
 - Protection des plages de Rafraf.
- Renforcer l'équipe responsable de l'exécution de ces travaux par les moyens humains et matériels nécessaires.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Chevauchement dans les rôles entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.2.3
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: La conservation du domaine public maritime, protection du littoral et des ouvrages contre l'érosion, maîtrise des ouvrages des travaux maritimes.
4. La définition de l'indicateur: C'est le taux cumulé des projets portuaires réceptionnés provisoirement par rapport au nombre total des projets prévus dans le plan directeur des ports de pêche
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: taux cumulé des projets réceptionnés provisoirement par rapport aux projets programmés par le plan directeur des ports de pêche.
2. Unité de mesure: pourcentage.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : calcul projets achevés et qui sont inclus dans le plan directeur des ports de pêche.
4. Modes de collecte des données de base: Collaboration entre les cadres de la DG
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Après achèvement de chaque projet.
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2025.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Nehed Klai

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé des projets achevés du plan directeur	%	2	5	14	16	23	35	42

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

La réalisation du plan directeur des ports de pêche s'étend sur la période 2010-2025.

Le premier projet qui a été réalisé dans ce cadre était «Extension du port de pêche de Ghar el Meleh » qui a été réceptionné en 2013.

Le projet « Protection du port de pêche de Haouaria contre l'ensablement » a été réceptionné en 2014.

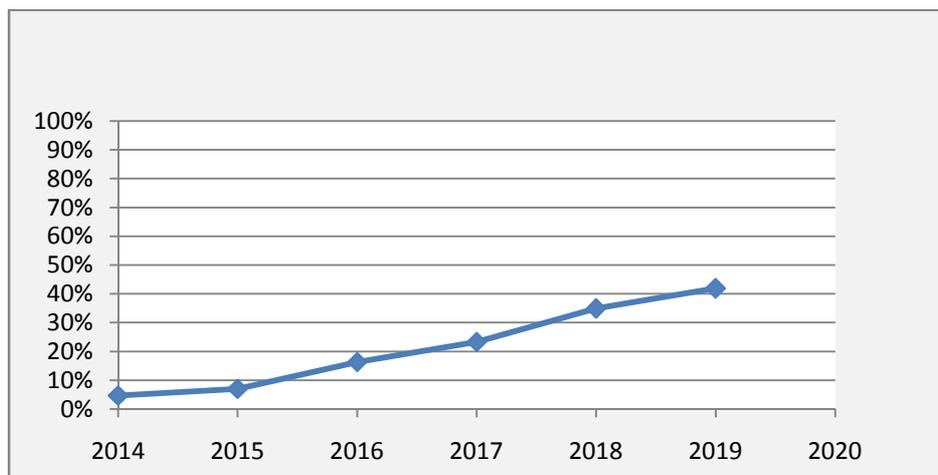
Le projet « extension du port de pêche de Chebba a démarré en 2013 et il s'achèvera en 2016.

Le projet « réaménagement du port de pêche de Bizerte a démarré en 2015 et achèvera en 2016.

Un projet démarrera en 2015 qui est « création d'un port de pêche côtière à Sidi Mansour et il s'achèvera en 2017.

En 2016 deux projets seront programmés qui sont « réaménagement du port de pêche de Klibia » et « Création d'un port de pêche à Sidi Youssef » et qui prendront fin en 2018.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :

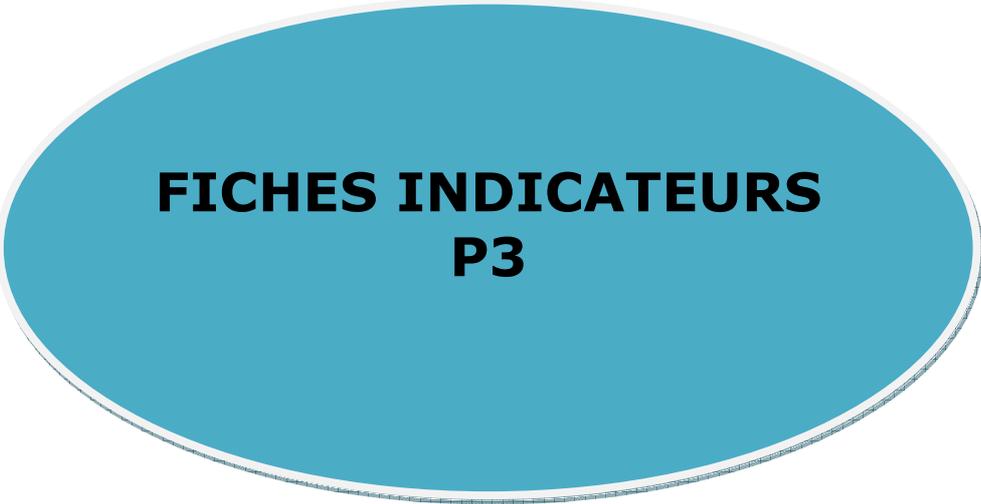


4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Renforcement de l'équipe des techniciens des hauts et moyens niveaux
- Renforcement du parc automobile mis à la disposition du contrôle des chantiers.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Manque des textes réglementaires qui organisent la relation entre le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.



**FICHES INDICATEURS
P3**

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.1.1.1
- Intitulé de l'indicateur : Nombre d'études stratégiques d'aménagement
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel est du l'indicateur : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du Territoire
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Renouveler la politique d'aménagement du territoire pour un ré-équilibre du territoire.
4. La définition de l'indicateur : Le taux cumulé de réalisation des Stratégies Régionales d'Aménagement et de Développement des Gouvernorats Intérieurs : Le diagnostic sur le plan Economique humain et Naturel du Gouvernorat ; la problématique en vue de l'Etablissement d'une Stratégie de Développement Global et durable d'un Gouvernorat concerné et la réduction des disparités entre les Régions.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : Efficience
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : Régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : nombre des stratégies élaborées sur le nombre des stratégies programmées.
2. Unité de mesure: Taux cumulé.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Etablissement des Stratégies d'aménagement et de développement pour tous les Gouvernorats dont 14 Gouvernorats prioritaires.
4. Modes de collecte des données de base : Les Stratégies Sectorielles des divers Ministères concernés ; les services régionaux ; l'INS ; documents existants d'Aménagement du Territoire.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (Chef de Projet).
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de chaque année.
7. Valeur cible de l'indicateur : 14 Etudes.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Mejdi Frihi.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

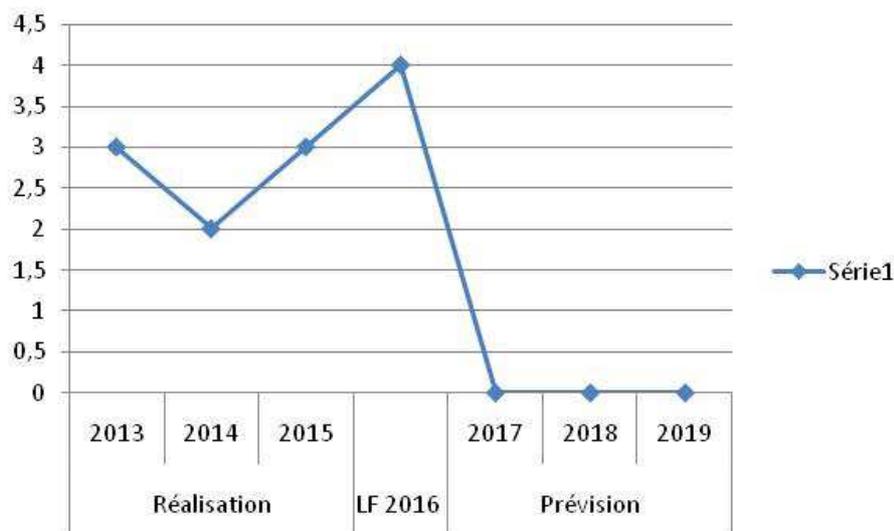
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Nombre d'études stratégiques d'aménagement	Nbre	03	02	03	04	-	-	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Le programme prioritaire de l'Etablissement des Etudes touche 14 Gouvernorats intérieurs établis sur des Phases. La durée de l'Etablissement de chaque Etude 2 ans environ y compris la consultation et l'approbation.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Préparation des dossiers d'Appels d'Offres et les Rapports de Dépouillement des Offres pour les Etudes Programmées.
- Suivi de la Réalisation de l'Etude dans ses différentes phases et ce avec le Bureau d'Etudes.
- La consultation durant la période de réalisation avec tous les Ministères ; les Gouvernorats concernés et en fin l'Approbation de l'Etude.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Les délais d'Exécution et d'approbation des Etudes qui prolongent dans le temps au vu de la période de concertation avec les différents Ministères et les Gouvernorats concernés.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.1.1.2
- Intitulé de l'indicateur : Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel est du l'indicateur : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du Territoire
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Renouveler la politique d'aménagement du territoire pour un ré-équilibre du territoire.
4. La définition de l'indicateur : Le taux cumulé de l'élaboration d'une carte nationale de l'infrastructure et des grands équipements collectifs permettant de fixer les grandes orientations pour l'équipement du territoire en matière d'infrastructure et des grands équipements à l'horizon 2030.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : Efficience
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : taux d'avancement de l'étude.
2. Unité de mesure: Taux cumulé.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Etablissement des Stratégies d'aménagement et de développement pour tous les Gouvernorats dont 14 Gouvernorats prioritaires.
4. Modes de collecte des données de base : Les Stratégies Sectorielles des divers Ministères concernés ; les services régionaux ;l'INS ;documents existants d'Aménagement du Territoire.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (Chef de Projet).
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de chaque année.
7. Valeur cible de l'indicateur : 100%.

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) : Mejdi Frihi.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

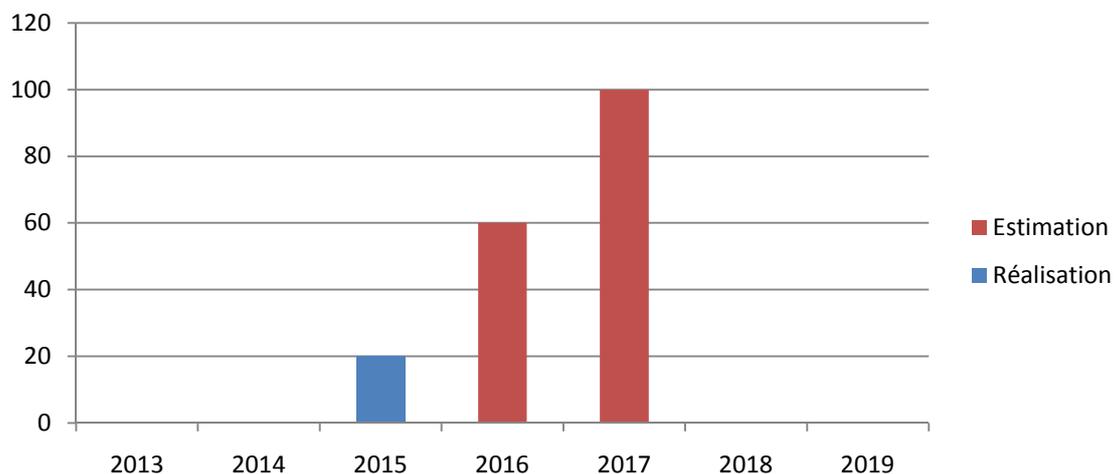
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			LF 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Evolution du taux de réalisation de la carte nationale d'infrastructure et des grands équipements collectifs	%	-	-	20	60	100	-	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- La durée de l'Etablissement de la carte est d'environ 4 ans y compris la préparation des documents d'appel d'offres, de réalisation de l'étude et de la consultation et l'approbation.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Interprétation et limites de l'indicateur

- **les limites de l'indicateur** : la nécessité de renforcer le rôle intersectoriel et interministériel de l'aménagement du territoire
- **Justification du choix de l'indicateur** : Renforcer le développement régional et la compétitivité du territoire national et des territoires régionaux.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.2.2.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux de Couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des Plans d'Aménagement Urbain
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel est du l'indicateur : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Urbanisme
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales.
4. La définition de l'indicateur :
 - Le taux des localités rurales couvertes par un projet de plan d'aménagement urbain (projets de PAU approuvés par le conseil régional concerné en deuxième lecture).
 - La localité rurale est définie suivant la définition de l'INS tout groupement de constructions et de logements dont le nombre est supérieur à 20 et dont la distance séparant deux constructions/logements voisins ne dépasse pas 100 mètres.
 - L'indicateur concerne la couverture de 899 localités par des plans d'aménagement urbain actualisés.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Nombre de projets de PAU approuvés en deuxième lecture par les conseils régionaux concernés / nombre total des localités rurales.
2. Unité de mesure: Pourcentage (%))
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Fichier informatique (suivi de l'état de l'avancement des études).
4. Modes de collecte des données de base :

Les données sont collectées par les directions régionales dont des rapports transmis à la direction de l'urbanisme. Les unités de gestion par objectifs créées à la direction de l'urbanisme chargées du suivi de la réalisation des études des plans d'aménagement urbain répartis sur les 4 zones (Nord – est / nord - ouest et centre-ouest/ centre - est et Sud) établissent des rapports de suivi par zone sur la base du suivi qu'elles assurent et des données reçues.

La cellule de coordination de la Direction de l'urbanisme effectue le rapport de synthèse, l'analyse des données et l'interprétation des résultats.

5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Source administrative (unités de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation des études de PAU + directions régionales de l'équipement-service de l'aménagement urbain et de Territoire)

6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.

7. Valeur cible de l'indicateur : à l'horizon 2017 : 50% en vue d'atteindre 100% à l'horizon 2030.

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- Structure : Direction de l'urbanisme
- Responsable de la collecte des données de base :

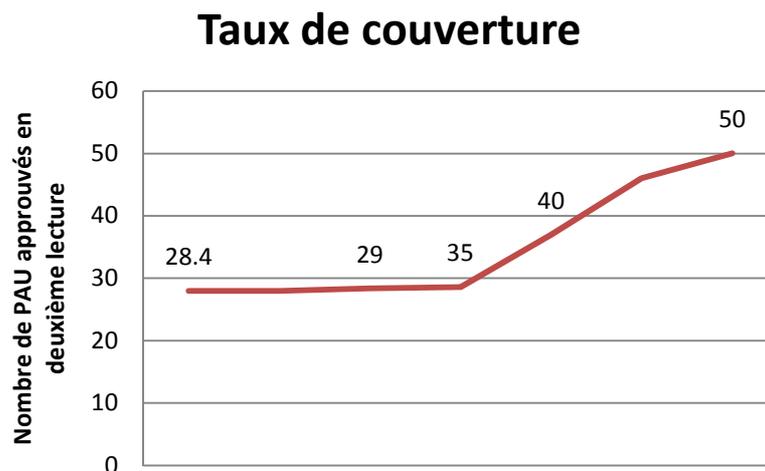
III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux de Couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des Plans d'Aménagement Urbain	%	28.4	28.8	29	35	40	45	50

* Valeurs à actualiser par les unités suivant l'avancement des études de PAU.

2. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



3. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Il a été constaté un grand retard dans l'élaboration des plans d'aménagement urbain pour les raisons principales suivantes :

- Les conditions exceptionnelles de l'après révolution caractérisées par :
 - l'absence des conseils régionaux responsables de la prise de décision des orientations et des
 - choix d'aménagement et de développement ainsi que l'approbation des plans d'aménagement urbain
 - le non paiement des honoraires des bureaux d'études par les collectivités locales
 - Le manque de sécurité et les agressions des équipes de travail affectées sur terrain pour la réalisation des enquêtes et travaux relatifs aux programmes de couverture cartographiques ou des études de PAU (phase diagnostic).
 - La succession des remaniements ministériels.
- La faiblesse du contenu des études et du suivi à cause :
 - du manque de personnels assurant le suivi de ces études auprès des services régionaux du Ministère et des collectivités locales
 - La faiblesse de certains bureaux d'études ou le non respect des délais contractuels
 - Le non respect des délais réglementaires concernant l'enquête interservices.

Réalisations :

- **2013** : Approbation d'un plan d'aménagement urbain (localité de Satisfoura-

gouvernorat de Jendouba) et transmission d'un dossier définitif (PAU Oued Béja Nord). Le taux de couverture a atteint 28.4%.

- **2014** : Approbation d'un plan d'aménagement urbain (localité Oued Béja Nord - gouvernorat de Mahdia) et approbation en deuxième lecture du PAU du conseil rural de Chatt Mariem. Le taux de couverture atteint 28.6%.
- **Estimation 2015-2016-2017-2018** :
 - Le nombre total des PAU actualisés (approuvés en deuxième lecture par les conseils régionaux concernés) durant les années 2015-2016 et 2017 est estimé à: 199 localités. Elles concernent les études en cours et les études programmées jusqu'à 2015.
 - L'estimation annuelle de l'indicateur est faite sur la base de l'avancement des études et avec une moyenne de 2 ans de délais d'approbation des nouvelles études.
 - Il est à signaler que la valeur de ces indicateurs était révisée au vu de l'avancement réel des études et suite à l'actualisation du nombre total des localités (toujours susceptible d'augmenter).

4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

a- Elaboration des levés topographiques ou des plans de villes :

- Financement total des études d'élaboration des levés topographiques
- conventions directes avec les bureaux d'études ou convention entre bureaux d'études et conseils régionaux,
- suivi technique et financier en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'équipement.

b- Etudes des plans d'aménagement urbain

- Participation au financement des études : 50%
- Assistance technique des collectivités locales pour la réalisation des études
- Suivi technique et suivi des procédures d'approbation en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'équipement et les collectivités locales concernées.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- L'atteinte des objectifs assignés est lié à :
- La volonté et aux efforts des collectivités locales pour approuver leurs plans d'aménagement urbain
- La disponibilité des ressources humaines compétentes en matière d'aménagement urbain au niveau des directions régionales de l'équipement et des collectivités locales pour assurer un bon suivi du contenu et des procédures d'approbation des études de PAU.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.2.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Nombre de révisions des Plans d'aménagement urbains des communes.
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel est du l'indicateur : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Urbanisme
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales.
4. La définition de l'indicateur :
 - L'indicateur concerne les communes couvertes par un plan d'aménagement urbain non actualisé depuis 10 ans à partir de l'année de mesure de l'indicateur.
 - Le délai de 10 ans choisi comme référence de calcul de l'indicateur est le délai sur lequel se font les projections démographiques et le calcul des besoins et la programmation au niveau des études de plans d'aménagement urbain.
 - Toutes les communes (264) sont couvertes par des plans d'aménagement urbain approuvés dont certains ne sont pas actualisés depuis 10 ans (102 aujourd'hui)
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Nombre de PAU non actualisés depuis 10 ans /nombre total des Communes.
2. Unité de mesure: Pourcentage (%))
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Fichier informatique (suivi de l'état de l'avancement des études).
4. Modes de collecte des données de base :
 - Rapports de suivi élaborés par les directions régionales de l'Equipement et transmis à la direction de l'urbanisme.

- Rapports de suivi par zone (Nord – est / nord - ouest et centre-ouest/ centre - est et Sud) élaborés par les unités de gestion par objectifs créées à la direction de l'urbanisme
- Rapport de synthèse, analyse des données et interprétation des résultats par la cellule de coordination de la DU.

5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

- Source administrative (unités de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation des études de PAU + directions régionales de l'équipement-service de l'aménagement urbain et de Territoire)

6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.

7. Valeur cible de l'indicateur : 25% à l'horizon 2017 et tendre vers 0 % à l'horizon 2030. (Actualisation systématique des plans d'aménagement approuvés depuis 10 ans)

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- Structure : Direction de l'urbanisme
- Responsable de la collecte des données de base :

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Nombre de révisions des Plans d'aménagement urbains des communes.	nb	-	38.64	38	30	20	20	20

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Il a été constaté un grand retard dans les études de révision des plans d'aménagement urbains pour les raisons principales suivantes :

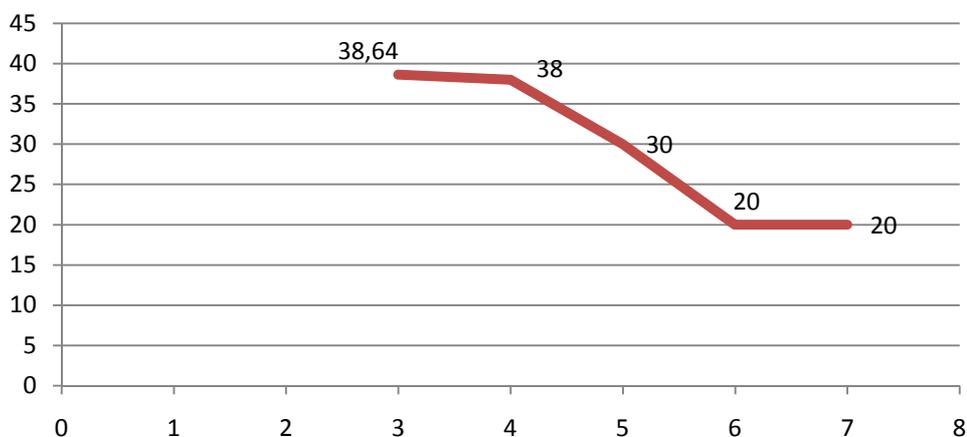
- Les conditions exceptionnelles de l'après révolution caractérisées par :
 - l'absence des conseils municipaux élus et responsables de la prise de décision des orientations et des choix d'aménagement et de développement ainsi que l'approbation des plans d'aménagement urbain
 - le non paiement des honoraires des bureaux d'études par les collectivités locales

- Le manque de sécurité et les agressions des équipes de travail affectées sur terrain pour la réalisation des enquêtes et travaux relatifs aux programmes de couverture cartographiques ou des études de PAU (phase diagnostic).
- La succession des remaniements ministériels.
 - La faiblesse du contenu des études et du suivi à cause :
 - du manque de personnels assurant le suivi de ces études auprès des services régionaux du Ministère et des collectivités locales
 - La faiblesse de certains bureaux d'études ou le non respect des délais contractuels
 - Le non respect des délais réglementaires concernant l'enquête interservices.

Réalisations :

- **2015:** 38 %
- **Estimation 2016-2017-2018-2019 :**
L'estimation annuelle de l'indicateur est faite sur la base du nombre et de l'avancement des études en cours des PAU.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

a- **Elaboration des plans de villes :**

- Financement total des études d'élaboration des prises de vues aériennes et des plans de villes
- conventions directes avec les bureaux d'études
- suivi technique et financier de ces études.

b- **Etudes des plans d'aménagement urbain**

- Participation au financement des études : 50%

- Assistance technique des collectivités locales pour la réalisation des études
- Suivi technique et suivi des procédures d'approbation en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'équipement et les collectivités locales concernées.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

L'atteinte des objectifs assignés est tributaire de:

- L'équilibre entre la programmation systématique des révisions des PAU qui vont atteindre 10 ans de leur approbation et leur avancement.
- La volonté et aux efforts des collectivités locales pour approuver leurs plans d'aménagement urbain
- La disponibilité des ressources humaines compétentes en matière d'aménagement urbain au niveau des directions régionales de l'équipement et des collectivités locales pour assurer un bon suivi du contenu et des procédures d'approbation des études de PAU.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.3.3.1
- Intitulé de l'indicateur : taux cumulé des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel est du l'indicateur : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Habitat
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : amélioration DE L'HABITAT existant.
4. La définition de l'indicateur :
Nombre des réponses positives aux demandes des bénéficiaires particuliers éligibles en dons et prêts pour aménagement de l'habitat.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des réponses positives aux demandes des bénéficiaires particuliers éligibles en dons et prêts pour aménagement de l'habitat/ nombre total des demandes
2. Unité de mesure : pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : nombre des bénéficiaires du FNAH par année
4. Mode de collecte des données de base : demandes des ménages.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : enquêtes réalisées par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins par gouvernorat et pour les directions régionales de l'équipement et la direction générale de l'habitat
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de Mars de l'année suivante.
7. Valeur cible de l'indicateur : les ménages.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base :

III. Analyse des résultats de l'indicateur

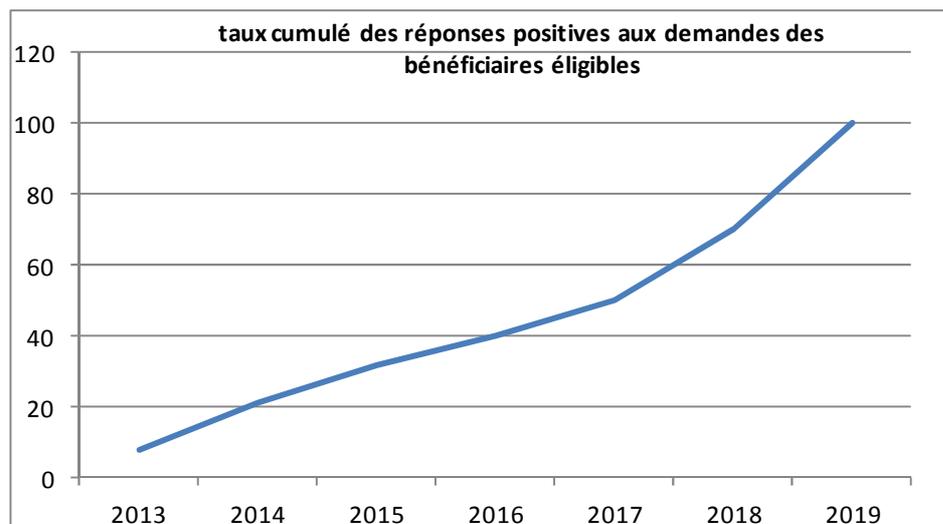
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé des réponses positives aux demandes des bénéficiaires	%	80	21	32	40	50	70	100

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Nombre des ménages bénéficiaires du programme FNAH pour améliorer leurs logements et taux des besoins identifiés.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Enquêtes réalisées par les comités régionaux créés dans les différentes régions pour l'identification des listes des participants pour bénéficier de ce programme
- assurer le financement nécessaire pour octroi des dons et des prêts.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de valeur cible de l'indicateur :

- l'identification des listes des bénéficiaires.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.3.3.2
- Intitulé de l'indicateur : taux cumulé de construction des logements sociaux
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Aménagement du territoire, Urbanisme et logement
2. le sous –programme, auquel se rattache l'indicateur : Habitat
3. l'objectif auquel se rattache l'indicateur : Amélioration de l'habitat social
4. La définition de l'indicateur: la somme des constructions des logements sociaux dans le cadre du FOPROLOS et des constructions des logements sociaux dans le cadre du programme spécifique du logement social.
5. Type de l'indicateur : Production
6. Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.
7. Mode de déclinaison de l'indicateur : régional

II. Détails techniques de l'indicateur :

1. La méthode de calcul de l'indicateur : total des logements sociaux produits par année/ aux prévisions.
2. Unité de mesure : pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul du sous indicateur : dossier administratif, fichier informatique, résultat d'enquêtes, etc.
4. Mode de collecte des données de base : Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins, qui se calcul et s'organise dans une base des données informatiques spécifique à la direction générale de l'habitat.
5. La source des données de base pour le calcul del' indicateur : enquêtes réalisées par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins par gouvernorat et pour les directions régionales de l'équipement et la direction générale de l'habitat.
6. Délai de disponibilité du sous indicateur1 : mois de Mars de l'année suivante.
7. Valeur cible de l' indicateur : les ménages
8. Responsable (s) de la collecte des données de base :

III. Lecture des résultats de l' indicateur

1. La chaine de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé de construction des logements sociaux	%	27	36	40	46	68	89	100

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Il est à signaler que Le taux cumulé des logements exécutés dans le cadre du programme spécifique du logement social va évoluer à partir de 2017 Pour atteindre 12 mille logements en 2019 ; ceux-ci est dû à :

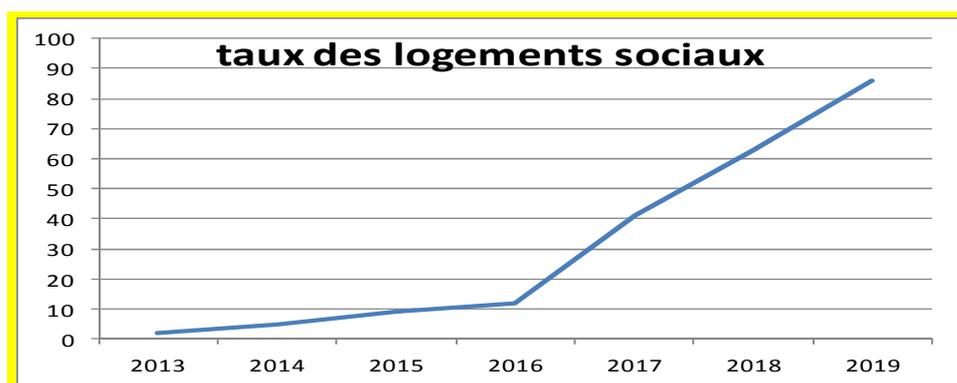
- * Les premières années sont destinées à élaborer les études et résoudre les problèmes fonciers

- * La promulgation du décret 1224 par le décret n° 460 du 09 juin 2015 qui a introduit la réalisation des logements sociaux en ce qui concerne l'éradication des logements rudimentaires et leurs substitution par de nouveaux logements construits sur place ou leurs restauration ou leurs extension par auto-construction.

- Les prix des logements sociaux dans le cadre du foprolos ont augmenté de 15% en 2013 à fin d'encourager les promoteurs immobiliers à construire des logements sociaux. En 2014 les prix ont aussi augmenté de 10% pour la même fin.

- actuellement on révisé le décret n° 96 du 11 janvier 1999 d'organisation du foprolos pour le développement de l'auto-construction : On propose d'ajouter un nouveau article pour l'obtention des lots de terrain aménagés par le biais de prêts(au moyenne 200dinars/m²).

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- lancement des appels d'offres et affectation des promotions immobilières.
- Enquêtes réalisées par les comités régionaux créés dans les différentes régions pour l'identification des listes des participants pour bénéficier de ce programme.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de valeur cible de l'indicateur :

- Refaire l'appel d'offres plusieurs fois pour minimiser les couts.
- manque des moyens humains et matériels des services de l'habitat.
- manque des terrains réhabilités

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 3.3.3.3
- Intitulé de l'indicateur : taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Aménagement du territoire, Urbanisme et logement
2. le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : Habitat
3. l'objectif auquel se rattache l'indicateur : réhabilitation des quartiers (HABITAT-ET ENTOURAGE)
4. La définition de l'indicateur : taux cumulé des quartiers populaires réhabilités par l'agence de réhabilitation et rénovation
5. Type de l'indicateur : Production
6. Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.
7. Mode de déclinaison de l'indicateur : régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Les nouveaux quartiers réhabilités par rapport à ce qui est programmé
2. Unité de mesure : pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif, fichier informatique, résultat d'enquêtes, etc
4. Mode de collecte des données de base : Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins et de calcul et s'organise dans une base des données informatique spécifique à la direction générale de l'habitat qui les transmet à l'ARRU.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : enquêtes réalisées par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins par gouvernorat et pour les directions régionales de l'équipement et la direction générale de l'habitat
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de Mars de l'année suivante.
7. Valeur cible de l'indicateur : quartiers
8. Responsable (s) de la collecte des données de base :

III. Analyse des résultats de l'indicateur

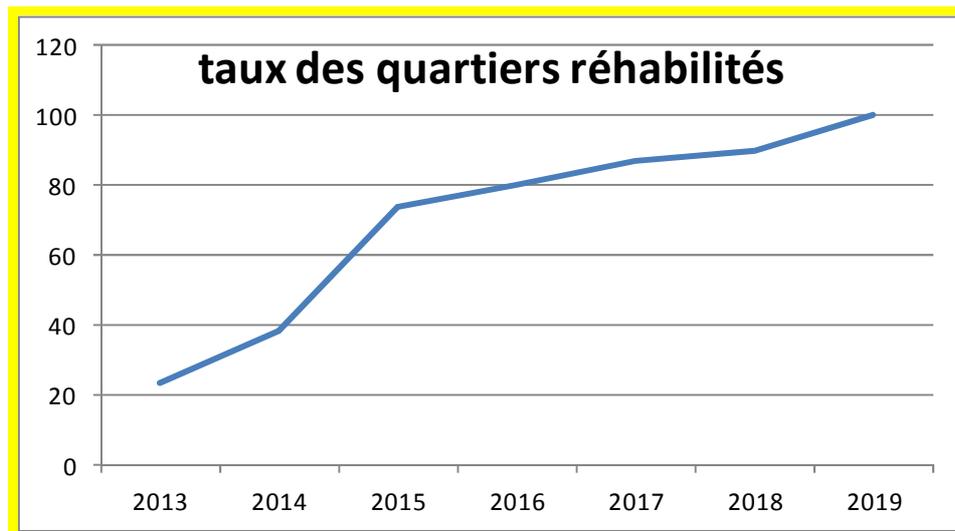
1. La chaine de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires	%	23	23	68	68	68	100	100

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers populaires, le Ministère de l'équipement intervient via L'ARRU pour la réhabilitation.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :

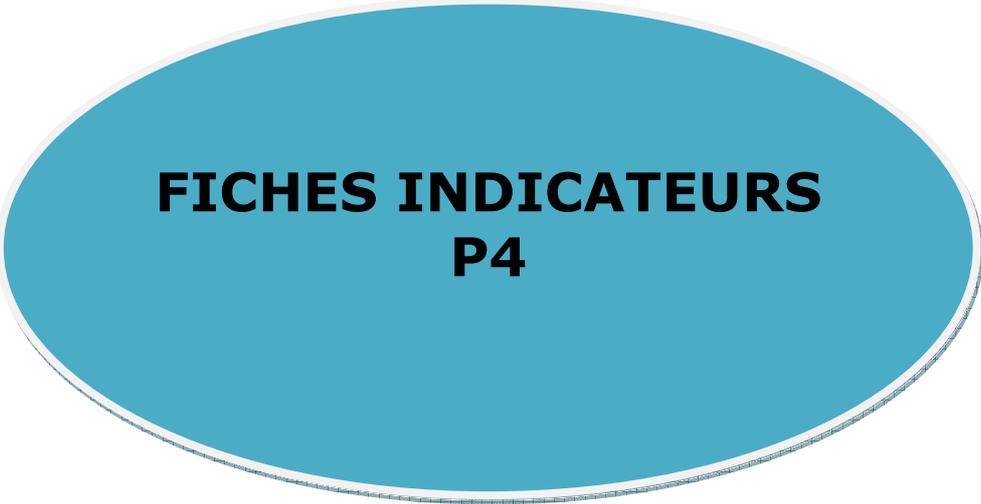


4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Enquêtes réaliser par les comités régionaux crée dans les différentes régions pour l'identification des listes des participants pour bénéficier de ce programme

5. Principales limites relatives à l'atteinte de valeur cible de l'indicateur :

Problème financiers et fonciers.



**FICHES INDICATEURS
P4**

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.1.1.1
- Intitulé de l'indicateur : Performance énergétique des bâtiments
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : La Politique Nationale de la construction
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la construction durable et la qualité environnementale à travers la recherche et les innovations technologiques
4. La définition de l'indicateur : Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).
5. Type de l'indicateur : produit
6. Nature de l'indicateur : quantité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)
2. Unité de mesure: kwh/m2/an
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP,
4. Modes de collecte des données de base : Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.
7. Valeur cible de l'indicateur : inférieure à 85 kwh/m2/an
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :
 - Structure : Direction des études architecturales et techniques

- Responsable de la collecte des données de base : le président de la commission technique des bâtiments civils

III. Analyse des résultats de l'indicateur

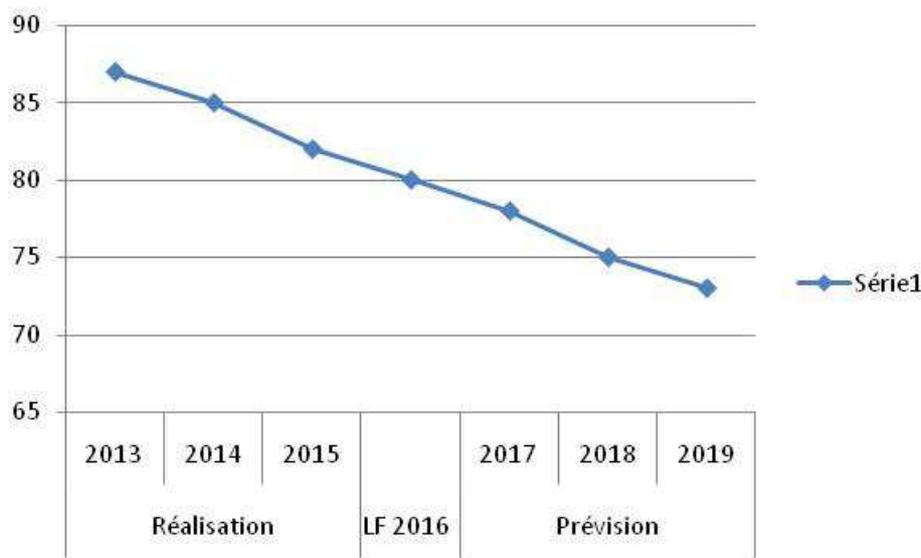
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalisations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m ² /an	87	85	82	80	78	75	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- La consommation énergétique des bâtiments à réaliser Pour la période entre 2009 et 2014 la consommation énergétique des bâtiments réalisés ne dépasse pas la valeur de 95 kwh/m²/an, dont le classement énergétique ne dépasse pas la classe 3 conformément à la réglementation au logiciel de calcul adopté CLIP.
- Les prévisions de l'année 2015 concernent les projets en cours de conception architecturale et techniques et par conséquent en cours d'élaboration des études. La valeur cible peut toutefois être respectée.
- Pour les années 2016 et 2017, des efforts seront fournis pour que la valeur cible de 78 kwh/m²/an soit atteinte et correspondant à un classement énergétique 2.:

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de

- Conception bioclimatique du projet
- Renforcement des dispositions passives de la construction

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Implantation du projet dans un Zonage climatique
- Mauvaise orientation du projet : nord- ouest.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.1.1.2
- Intitulé de l'indicateur : Moyenne de l'énergie grise des matériaux de la construction
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : La Politique Nationale de la construction
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la construction durable et la qualité environnementale à travers la recherche et les innovations technologiques
4. La définition de l'indicateur : L'énergie grise des différents matériaux est le total des énergies nécessaires durant tout le cycle de vie du bâtiment : de l'extraction de la matière première, sa fabrication, son transport, sa mise en œuvre, sa maintenance et son recyclage.
5. Type de l'indicateur : produit
6. Nature de l'indicateur : quantité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : il s'agit de calculer en cours de conception des projets, la moyenne de l'énergie grise des différents matériaux à utiliser et ce dans les bâtiments à réaliser durant une année.
2. Unité de mesure: (méga watt) MWh / /m³
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : selon les documents techniques listant les différents matériaux en fonction de leurs énergies grises.
4. Modes de collecte des données de base : Document élaboré par les concepteurs sur des référentiels techniques et en fonction des matériaux utilisés .

5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : documentation techniques relatives aux matériaux de construction
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mai de l'année suivante.
7. Valeur cible de l'indicateur : 1,8 MWh / m³
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :
 - Structure : Direction des études architecturales et techniques
 - Responsable de la collecte des données de base : le président de la commission technique des bâtiments civils

III. Analyse des résultats de l'indicateur

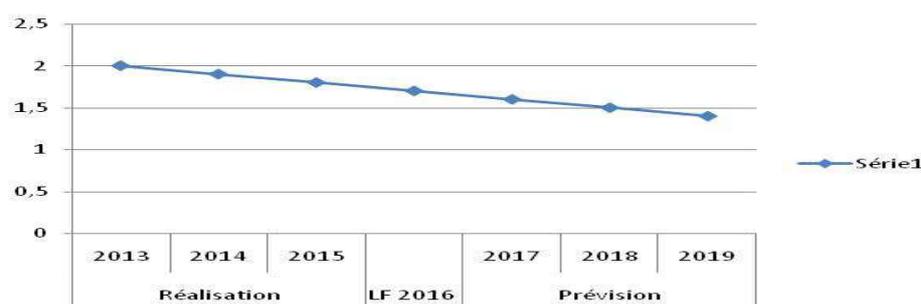
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Energie grise des matériaux de construction	MWh / m ³	2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- L'énergie grise des matériaux de construction à utiliser dans les projets est comptabiliser lors de la conception et en cours d'études pour la période entre 2011 et 2014 des efforts ont été faits afin de réduire la consommation énergétique des matériaux des bâtiments sans pour autant calculer les valeurs y afférentes.
- Les prévisions de l'année 2015 concernent les projets en cours de conception architecturale et techniques et par conséquent en cours d'élaboration des études. La valeur cible peut toutefois être calculée et respectée.
- Pour les années 2016 et 2017, des efforts seront fournis pour que les valeurs cibles soit atteintes.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Adoption systématique d'approche de construction durable pour la réalisation des projets
- Incitation à l'utilisation des matériaux locaux, écologiques et peu énergivores.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- La non disponibilité de matériaux écologiques sur le marché local.
- L'absence de caractérisation des matériaux locaux.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.1.2.1
- Intitulé de l'indicateur : Le taux des intervenants certifiés par rapport à l'ensemble : concepteurs, entreprises
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : La Politique Nationale de la construction
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP pour une meilleure performance et compétitivité
4. La définition de l'indicateur : Le taux des intervenants certifiés par rapport à l'ensemble.
5. Type de l'indicateur : taux
6. Nature de l'indicateur : taux
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : concepteurs et entreprises ayant des certifications en ISO 90001 et ISO 14004
2. Unité de mesure: nombre
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à effectuer par types d'activités du domaine de la construction.
4. Modes de collecte des données de base : Se référer aux listes des concepteurs et des entreprises dans toutes les spécialités habilités à exercer par le Ministère de l'Equipement.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la direction des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au Ministère de l'Equipement.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois d'avril de l'année suivante
7. Valeur cible de l'indicateur :
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :
 - Structure : Direction des programmes et agréments -DGBC Direction des études

architecturales et techniques.

- Responsable de la collecte des données de base : le président de la commission d'octroi des agréments et des cahiers des charges à la des bâtiments civils.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

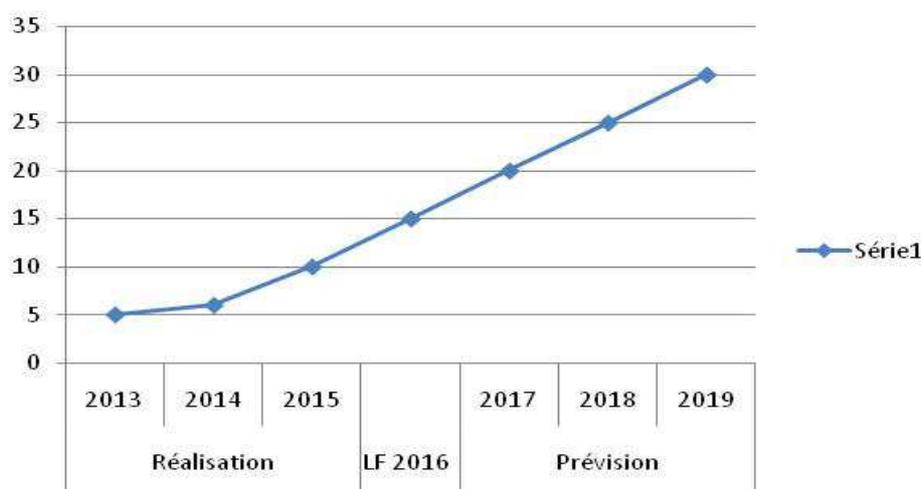
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux d'intervenants certifiés	Nombre	05	06	10	15	20	25	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Les prévisions de l'année 2015 concernent les intervenants de toutes spécialités exerçant dans le domaine. La valeur cible peut être respectée et même dépassée avec une sensibilisation avec un accompagnement par des actions incitatives de la part de l'administration.
- Exigences du marché actuel local et international.
- Pour les années 2016 et 2017, des efforts seront fournis pour que la valeur cible soit atteinte surtout à travers une révision des conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Campagne de sensibilisation pour la certification
- Actions incitatives

- Révision de la réglementation relative aux conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges
- Promouvoir l'exportation des services

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Absence d'ambition
- Absence de la volonté de progresser et d'évoluer.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.1.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Coût moyen annuel du m² couvert neuf
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : La Politique Nationale de la construction
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP pour une meilleure performance et compétitivité
4. La définition de l'indicateur :
5. Type de l'indicateur : produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : le calcul de la moyenne du cout de revient du m2 couvert des travaux des bâtiments réalisés au cours d'une année.
2. Unité de mesure: dinars tunisien
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : les décomptes provisoires et le règlement définitif des marchés de travaux
4. Modes de collecte des données de base : calculer le montant des travaux des différents projets réalisés rapporté au mètre carré couvert.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative : les marchés de travaux conclus par la direction travaux et de l'entretien à la direction générale des bâtiments civils au Ministère de l'Equipement pour les projets en charges.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mai de l'année suivante
7. Valeur cible de l'indicateur : 1500 dinars
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- Structure : Direction des marchés et de l'entretien -DGBC
- Responsable de la collecte des données de base : le sous directeur des marchés à la DCE.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Coût du m ² couvert neuf	Dinar	1300	1400	1500	1500	1500	1500	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Durant les années (2011, 2012 et 2013), Le cout moyen du m² couvert a fait une croissance de +300 dinars (de 1200 à 1500 dinars) suite a la variation des prix des matières premières et de l'énergie.
- Les prévisions de l'année 2015 se basent sur les résultats des appels d'offres déjà réalisés.
- L'administration poursuivra ces efforts en vu de maîtriser le coût du m² couvert pour les années (2016 et 2017).

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

- Optimisation des études architecturales et techniques
- Elaboration d'un référentiel des prix de la construction : série nationale des prix
- Acquisition d'une documentation appropriée
- Pertinence des conditions de sélection des entreprises
- Valorisation des matériaux et équipements locaux et économiques

- Dispositions pour favoriser l'exportation des services

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Conjoncture économique difficile et inflation des prix
- Non disponibilité de matériaux de construction sur le marché

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.2.3.1
- Intitulé de l'indicateur : Satisfaction des services affectataires (délais, coût, qualité,...)
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : Initialisation des bonnes pratiques dans la réalisation des bâtiments.
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Exemplarité de la construction publique.
4. La définition de l'indicateur : L'évaluation de la satisfaction des maîtres d'ouvrages selon les critères relatifs au respect des délais, à la maîtrise des coûts et à la qualité.
5. Type de l'indicateur : résultat
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : la pondération des critères relatifs au respect des délais, à la maîtrise des coûts et à la qualité.
2. Unité de mesure : taux
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Moyenne des délais, des coûts réels des projets ainsi que leur consommation énergétique réelle (sur la base de la facture STEG)
4. Modes de collecte des données de base : Se référer à des fiches d'évaluation.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative : le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de mai de l'année suivante
7. Valeur cible de l'indicateur : 55 %
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- Structure : Direction de construction et de l'entretien - DGBC
- Responsable de la collecte des données de base :

III. Analyse des résultats de l'indicateur

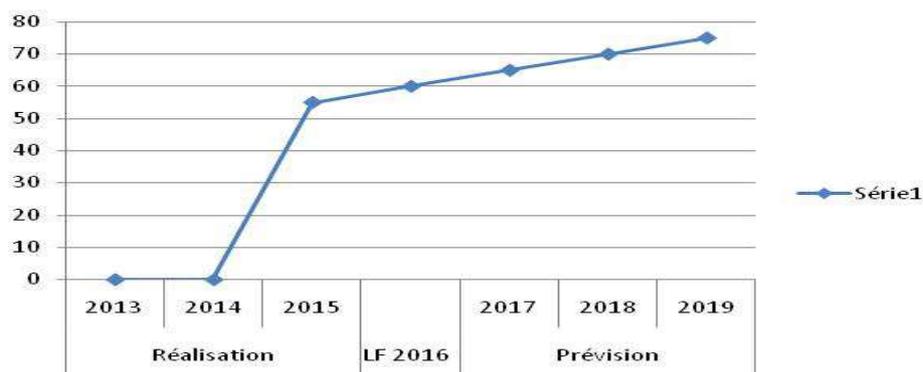
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Satisfaction des services affectataires	Nombre	--	--	55	60	65	70	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- En absence des données pour les années précédentes nous estimons que la valeur cible est quasi atteinte vu la satisfaction des maitres d'ouvrage.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Instauration d'un système de management qualité à la direction générale des bâtiments civils.
- Conditions de sélection des entreprises.
- Performance et actualisation des études.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Le retard dans l'exécution des projets.
- Défaillance dans les études
- Modifications au cours de la réalisation des travaux demandées par les maitres d'ouvrage.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 4.2.3.2
- Intitulé de l'indicateur : Recette de l'ingénierie publique au profil des partenaires de la construction
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : Initialisation des bonnes pratiques dans la réalisation des bâtiments.
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Exemplarité de la construction publique.
4. La définition de l'indicateur : La recette annuelle relative aux prestations de l'assistance technique.
5. Type de l'indicateur : Produit
6. Nature de l'indicateur : Quantitative
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : La moyenne annuelle de la recette globale pour les missions d'assistance technique.
2. Unité de mesure : Mille dinars
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Barème de notation relative à l'assistance technique
4. Modes de collecte des données de base : Les prestations effectuées.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Contrat d'assistance.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mai de l'année suivante
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 MD
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :
 - Structure : Sous direction des affaires générales / DGBC
 - Responsable de la collecte des données de base : Régisseur.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

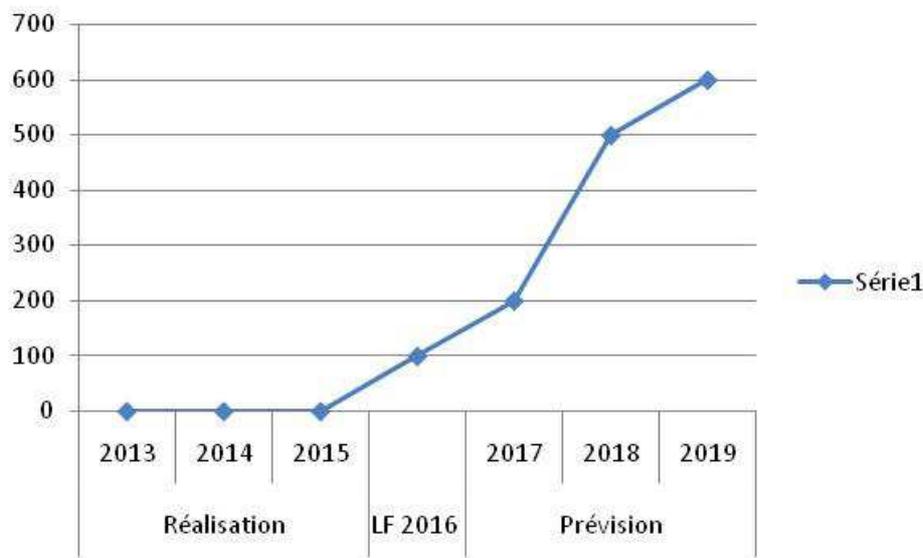
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations			L.F 2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Recette de l'ingénierie publique	Mille dinars	--	--	--	100	200	500	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- L'administration a effectué des prestations non rémunérées pour les projets tels que conseil du marché financier, laboratoire centrale à El Agba pour un montant total des travaux de 30 M.D.
- Pour les futures prestations d'assistance, il sera appliquer un barème de rémunération (concours, études, expertise, suivi des travaux, ...etc.)

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :

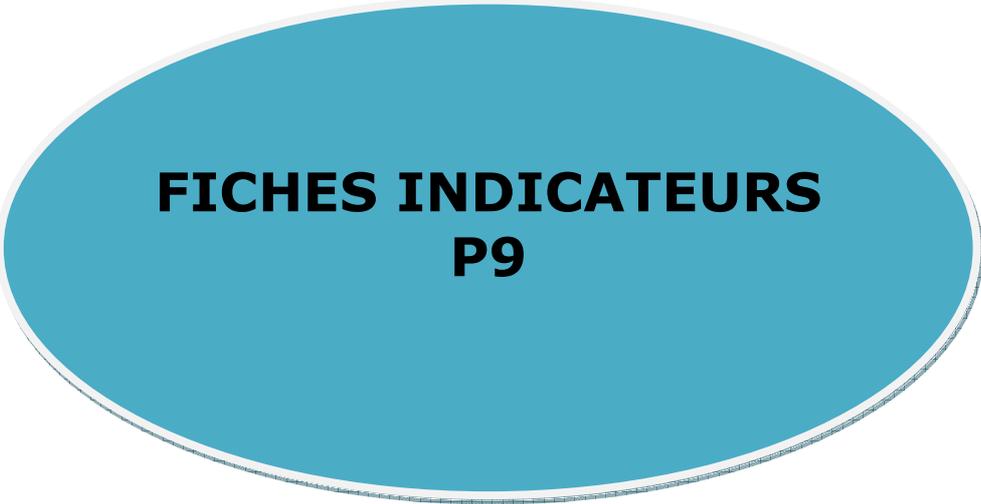


4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Prendre en charge des projets d'assistance technique.
- Performance dans la réalisation des projets.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Conjoncture économique difficile.
- La non satisfaction des maitres d'ouvrages pour des projets réalisés.



**FICHES INDICATEURS
P9**

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 9.1.1.1
- Intitulé de l'indicateur: Taux de satisfaction des services rendus par l'administration.
- Date de mise à jour de l'indicateur: Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Programme 9 "Pilotage et appui"
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: S. Programme 1 "Pilotage"
3. L'objectif de l'indicateur: supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.
4. Définition de l'indicateur: connaître le degré de satisfaction des usagers vis-à-vis des services administratifs.
5. Type de l'indicateur: produit.
6. Nature de l'indicateur: qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: Nb des enquêtés satisfaits/Nb total des enquêtés.
2. Unité de mesure: Pourcentage (%).
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur: Résultat d'enquêtes.
4. Modes de collecte des données de base: Site web du Ministère
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur: Statistiques à caractère administratif.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de septembre.
7. Valeur cible de l'indicateur: Atteindre un taux de satisfaction égal à 45% en 2018.
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne): Cabinet

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Cette indicateur sera adopté en 2016 et les estimations inclus dans le tableau sont approximatives et seront actualisées dans le projet du cadre des performances de l'année prochaine

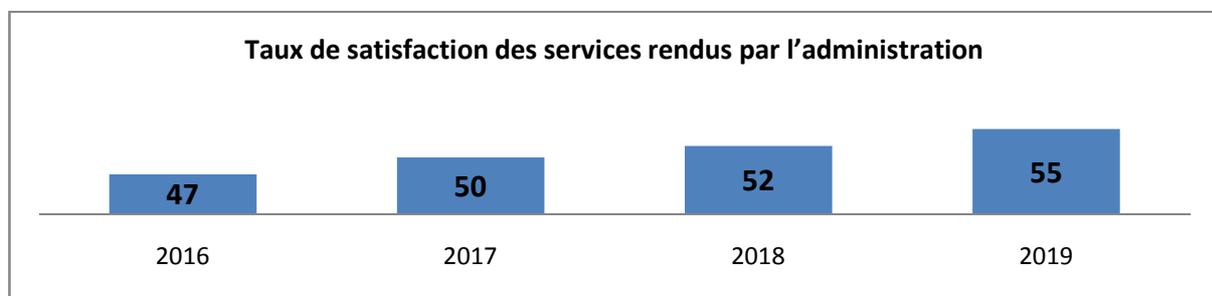
Indicateur 9-1-1-1	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Nbre des enquêtés satisfaits	Nbre	***	***	***	47	150	260	275
Nbre total des enquêtés	Nbre	***	***	***	100	300	500	500
pourcentage	%	***	***	***	47	50	52	55

2- Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur:

Dans le cadre de la préparation de projet annuel de performance du Ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire et suite à l'admission de l'indicateur de taux de satisfaction des services rendus par le Ministère parmi les indicateurs du programme pilotage et appui. La direction générale des services communs a établi une enquête interne, destinée aux intervenants et aux bénéficiaires des services, pour la remplir, et qui comporte plusieurs questions sur :

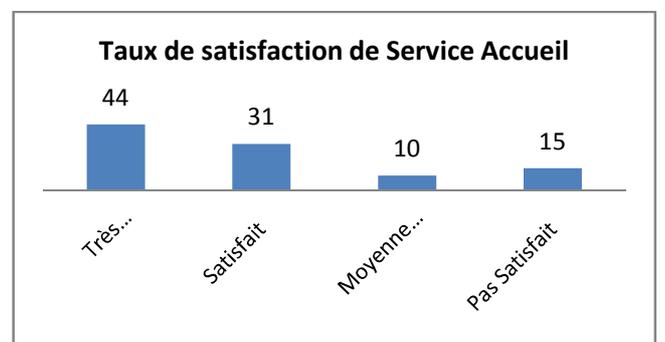
- L'accueil
- L'exploitation et l'entretien routier
- Sécurité routière

3- Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur

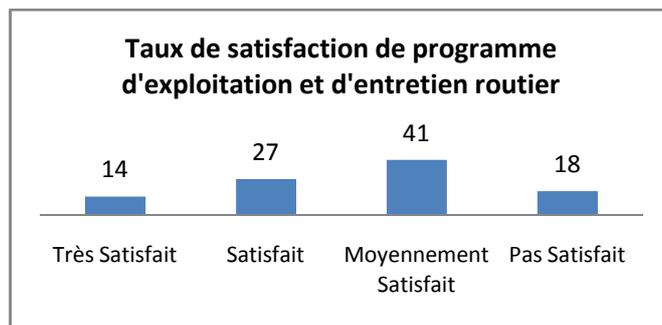


1-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	44	44
Satisfait	31	31
Moyennement satisfait	10	10
Pas satisfait	15	15
Total	100	100

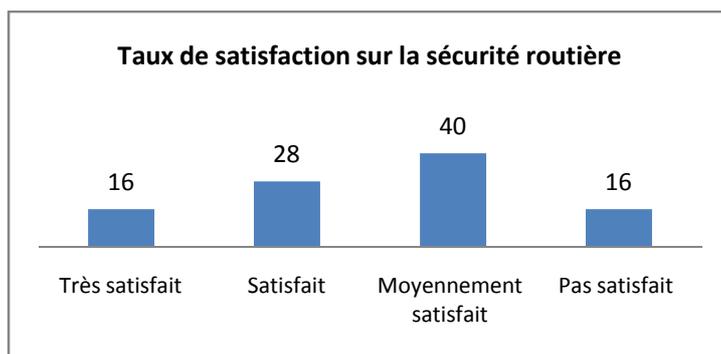


	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	14	14
Satisfait	27	27
Moyennement satisfait	41	41
Pas satisfait	18	18
Total	100	100



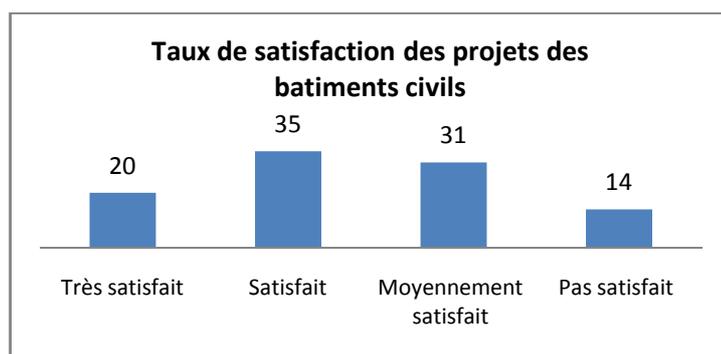
2-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	16	16
Satisfait	28	28
Moyennement satisfait	40	40
Pas satisfait	16	16
Total	100	100



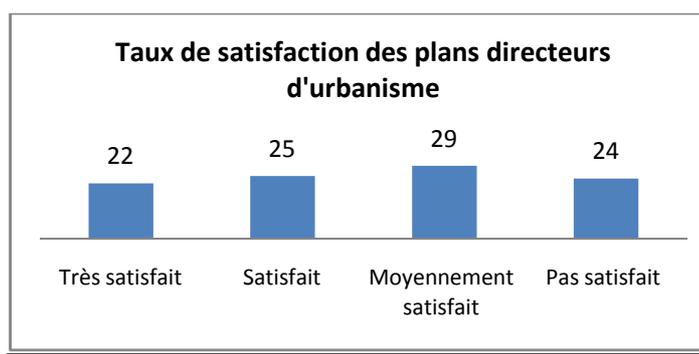
3-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	20	20
Satisfait	35	35
Moyennement satisfait	31	31
Pas satisfait	14	14
Total	100	100



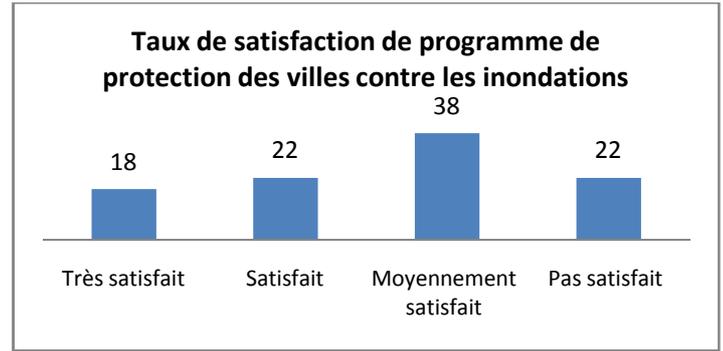
4-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	22	22
Satisfait	25	25
Moyennement satisfait	29	29
Pas satisfait	24	24
Total	100	100



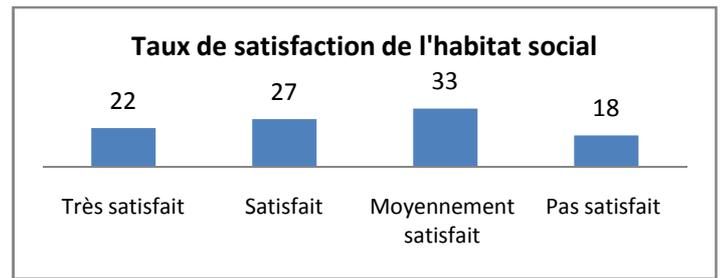
5-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	18	18
Satisfait	22	22
Moyennement satisfait	38	38
Pas satisfait	22	22
Total	100	100



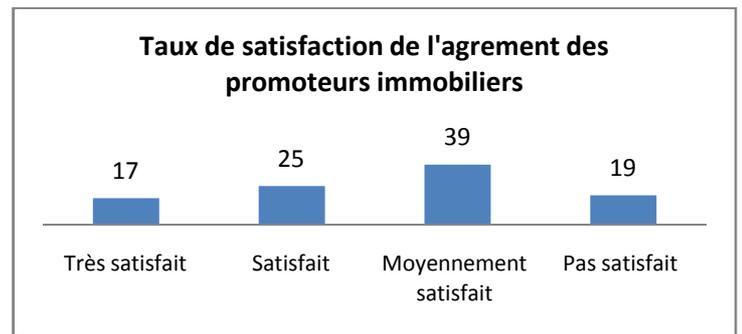
6-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	22	22
Satisfait	27	27
Moyennement satisfait	33	33
Pas satisfait	18	18
Total	100	100



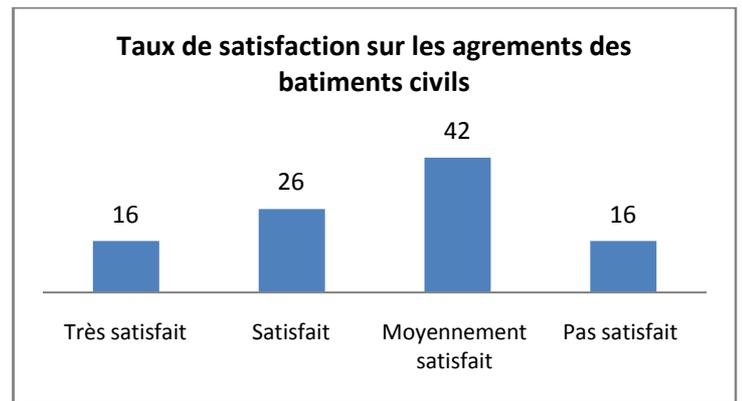
7-

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	17	17
Satisfait	25	25
Moyennement satisfait	39	39
Pas satisfait	19	19
Total	100	100



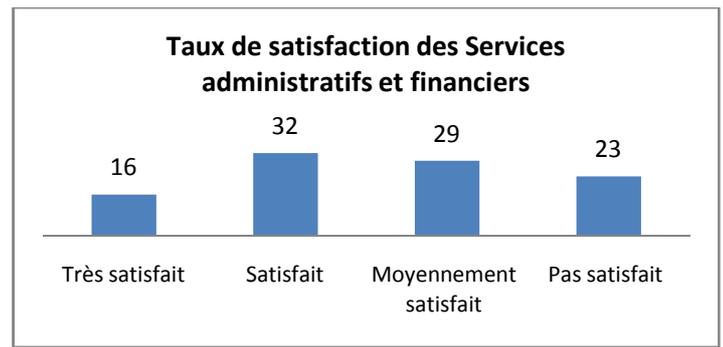
8 -

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	16	16
Satisfait	26	26
Moyennement satisfait	42	42
Pas satisfait	16	16
Total	100	100



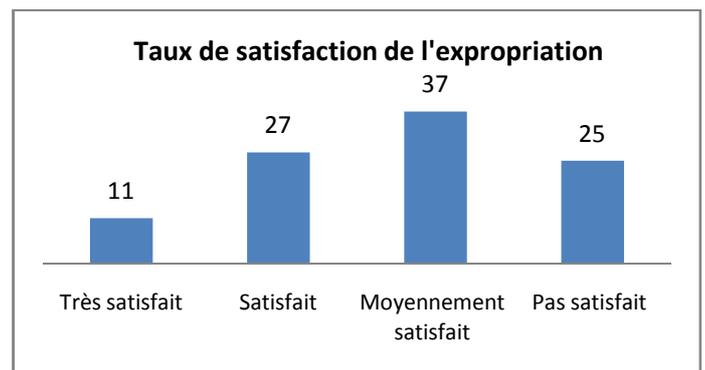
9 -

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	16	16
Satisfait	32	32
Moyennement satisfait	29	29
Pas satisfait	23	23
Total	100	100



10 -

	Nb des enquêtés	Pourcentage
Très Satisfait	11	11
Satisfait	27	27
Moyennement satisfait	37	37
Pas satisfait	25	25
Total	100	100



4- Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Amélioration de l'accueil
- Amélioration de la qualité des services en ligne
- Simplification des procédures administratives
- Accès rapide à l'information et aux documents administratifs
- Amélioration du climat des affaires en vue d'encourager l'investissement par la fourniture des services en ligne assurant l'accès rapide à l'information et aux documents administratifs
- Installation de système qualité
- la bonne distribution de l'indicateur
- apprendre l'efficacité de cet indicateur

5- Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur:

- Insuffisance des moyens humains et matériels
- la simplification des procédures administratives dépend de plusieurs services intervenant
- Insuffisance de formation pour les agents de l'accueil
- Insuffisance de motivation pour les agents c'est qui influence leur rentabilité
- les intervenants n'ont pas donné une importance à l'enquête

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 9.1.1.2
- Intitulé de l'indicateur: taux de réalisation des objectifs des différents programmes.
- Date de mise à jour de l'indicateur: Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Programme9 "Pilotage et appui"
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Sous Programme 1 "pilotage"
3. L'objectif de l'indicateur: la supervision des différents programmes et l'amélioration de la relation entre l'administration et ses administrés.
4. Définition de l'indicateur: l'indicateur mesure le taux de réalisation des objectifs des différents programmes par rapport aux estimations prédéfinies.
5. Type de l'indicateur: Indicateur de résultat.
6. Nature de l'indicateur: qualitatif.
7. Mode de déclinaison de l'indicateur: national.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: la moyenne arithmétique des taux de réalisation de tout les indicateurs par rapport aux estimations.
2. Unité de mesure: le pourcentage (%).
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur: Données administratives.
4. Modes de collecte des données de base: le rapport annuel de performance.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur: Données statistiques de source administrative.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de juin.
7. Valeur cible de l'indicateur: Atteindre un taux de 85% en 2016.
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne): Direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
l'indicateur 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	-	-	-	83	86	88	90

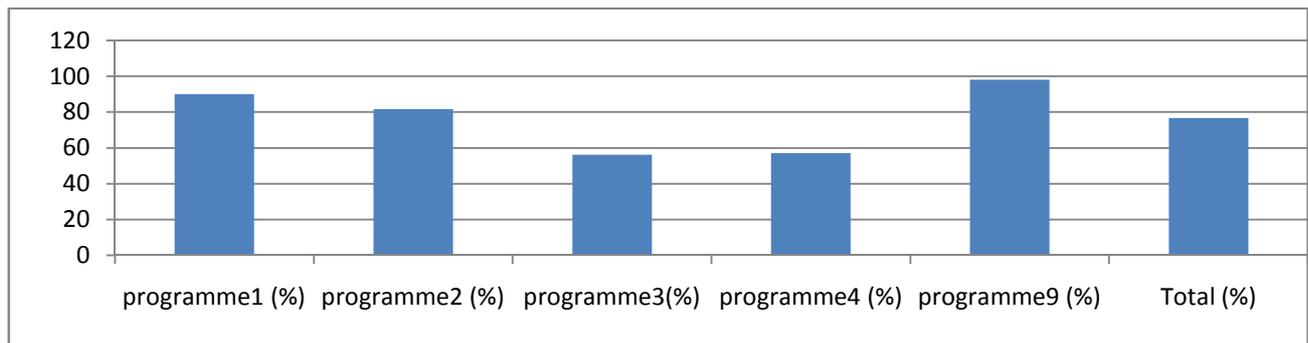
2. Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur:

L'estimation relative à cet indicateur pour l'année 2015 était de l'ordre de 80%, alors que la réalisation était a atteint 71 % soit une différence négative de 9 %. Ce résultat peut être expliqué par les taux de réalisation des objectifs des différents programmes (graphique n°1). En effet:

- Le taux de réalisation des objectifs du programme 1 « **Infrastructure Routière** » a atteint 80% ce qui est égal à l'estimation de l'indicateur de 2015 et en dépassant la réalisation de 10%.
- Le programme 9 « **Pilotage et Appui** » a réalisé un taux dépassant les estimations soit 102%.
- Quant aux programmes 2 « **Protection des Zones Urbaines et du Littoral** » et 4 « **Promotion et Développement du Secteur de la Construction** » ont réalisé leurs objectifs avec un taux de 65 % qui est proche de la moyenne de l'indicateur.
- Tandis que le programme 3 « **Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat** » a réalisé son objectif avec un taux de 43 % qui est au dessous de la moyenne. Ce faible pourcentage, par rapport à la moyenne, s'explique essentiellement par le taux de réalisation de l'objectif 3.3.3. « **Amélioration de l'habitat social et amélioration de l'habitat existant** » qui a enregistré le plus faible taux (26%). Ce dernier pourcentage s'explique par la faiblesse de deux indicateurs : l'indicateur 3.3.3.1 « **taux cumulé de construction des logements sociaux** » et par l'indicateur 3.3.3.2. « **Taux cumulé de remplacement des logements primitives** ». Pour le premier indicateur, le nombre de logement estimé pour être réalisé en 2015 était de l'ordre de 5200 logements tandis que la réalisation

réelle n'est que de 421 logements soit un taux de réalisation des objectifs de 8%. Alors que le deuxième indicateur a enregistré un taux de réalisation nul du fait de la non compensation des logements primitives où il a été prévu pour compenser 29 logements primitives en 2015. Ces deux pourcentages sont considérés comme vulnérables en raison du retard dans l'exécution réelle du programme spécifique de logement social.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

L'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont révélé une faible réalisation.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

Il importe de préciser que, le calcul de l'indicateur est le résultat de la moyenne arithmétique des taux de réalisation de tout les objectifs comparés aux estimations préétablies. Cette méthode consiste à détecter l'objectif qui a le plus faible taux de réalisation, déterminer l'indicateur défaillant y correspondant, agir sur les activités en difficultés dudit indicateur ou revoir les objectifs prédéfinis.

Aussi, l'indicateur 9.1.1.2 "taux de réalisation des objectifs des différents programmes" cache une discordance entre les différents taux le constituant puisque les taux de réalisations (56%) des programmes 3 et 4 est largement inférieur aux taux de réalisations des autres programmes soit 90%, ceci s'explique par la défaillance de l'indicateur 3.2.2.1 relatif aux aménagements urbain des municipalités.

Le manque de ressources humaines et le non participation des entreprises publiques sont les causes de la défaillance de l'indicateur 3.3.3.1 relatif au développement des logements sociaux.

Le manque des ressources humaines et financières sont les causes de la défaillance de l'indicateur 1.1.2.4 relatif au développement de la qualité des études et les travaux des projets portuaire.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 9.1.1.3
- Intitulé de l'indicateur: Taux de consommation des crédits de développement à la fin du mois de septembre.
- Date de mise à jour de l'indicateur: Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Programme9 "Pilotage et appui"
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: S. Programme 1 "Pilotage"
3. L'objectif de l'indicateur: supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.
4. Définition de l'indicateur: assurer l'ordonnancement des crédits d'investissement d'une manière ascendante afin d'atteindre le taux d'exécution estimés.
5. Type de l'indicateur: production
6. Nature de l'indicateur: indicateur de qualité.
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur: National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: crédits ordonnancés (Investissement directs + crédit sur ressources extérieurs affectées)/crédits inscrits.
2. Unité de mesure: Pourcentage (%).
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur: Données à caractère administratif.
4. Modes de collecte des données de base: applications informatiques (ADEB et SIADE).
5. Source de données de base pour le calcul de l'indicateur: Statistiques à caractère administratif.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de septembre.
7. Valeur cible de l'indicateur: Atteindre un taux de 70% en 2018.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base: Direction des affaires financières

III. Analyse des résultats de l'indicateur

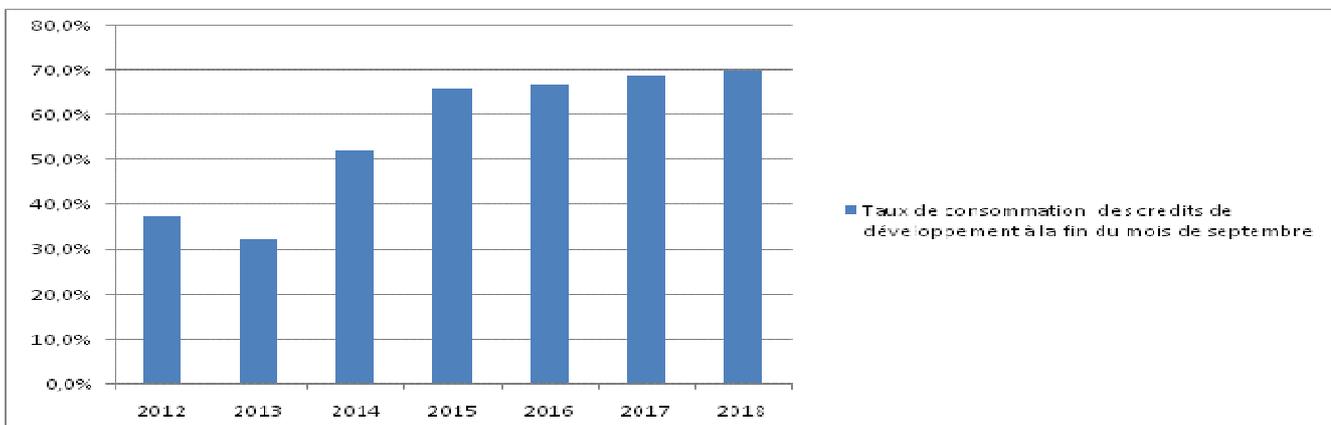
1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Indicateur 9-1-1-3	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
Taux de consommation des crédits de développement à la fin de mois de septembre	%	32,5	52	67	70	72	73	75
Crédits inscrits	M dt	950	746	853	896	1040	1207	1401
Dépense de développement ordonnancé	M dt	309	394	569	627	749	882	1051

2. Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur:

Le taux de consommation des crédits à la fin du mois de septembre de l'année 2015 a atteint 66% dépassant par la suite les estimations programmées qui sont de 55% cela est dû au redémarrage de plusieurs projets inachevés suite aux efforts déployés pour résoudre tous les problèmes dont on cite celle liés aux problèmes fonciers aussi le suivi régulier de l'exécution des projets et des réunions périodiques pour inciter à augmenter le taux de consommation des crédits et faire soin pour surmonter les difficultés fonciers et financières et celles liées aux procédures et aux entrepreneurs.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Réunions périodique avec les responsables des programmes et sous programmes et les directeurs régionaux pour suivre l'exécution des crédits de développement.
- déplacement sur terrain pour résoudre les différentes difficultés que peut empêcher l'exécution des projets
- suivi régulier des exécutions des projets
- la mise à jour des textes juridiques liés aux problèmes fonciers et surtout les textes relatifs à l'expropriation

- Simplification des procédures et réduction des délais de liquidation foncière
- Prévoir des réserves foncières et diminuer les délais de la procédure de changement de vocation
- obtenir les autorisations nécessaires et la coordination avec les intervenants avant le lancement de l'appel d'offre
- prévoir les crédits nécessaires et assurer le paiement du fournisseur dans les délais
- reformer l'application des transferts des crédits aux régions pour simplifier les délais
- mis en place de l'application de suivi des projets nationaux

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur:

- Retard de l'exécution des projets pour des raisons climatiques, sociales, forces majeurs, problèmes fonciers et aux entrepreneurs,
- L'évolution de taux de consommation des crédits de développement revient aux services responsables de l'exécution des projets.
- La complexité des procédures administratives concernant l'aspect foncier et financier

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur:9.2.2.1
- Intitulé de l'indicateur: Evolution de la masse salariale.
- Date de mise à jour de l'indicateur: Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: pilotage et appui.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: appui.
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humains et des moyens matériels et développement des procédures.
4. La définition de l'indicateur: suivi annuel de l'évolution de la masse salariale
5. Type de l'indicateur: produit
6. Nature de l'indicateur: des résultats
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur: national

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: $\{(masse\ salariale(n) - masse\ salariale(n-1)) / masse\ salariale\ (n-1)}$

NB : la masse salariale c'est le montant brute+charges sociales

2. Unité de mesure: pourcentage %
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur: données à caractère administratif
4. Modes de collecte des données de base: INSAF AMED ADEB et l'application interne de suivie de salaire.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur: Statistiques à caractère administratif
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : mois mars
7. Valeur cible de l'indicateur: la maitrise du taux d'évolution de la masse salariale et sa stabilisation à 8.5% en 2018.
8. Responsable(s) de l'indicateur: Direction Générale des Services Communs (Direction des Affaires financières)

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur

Indicateur	Réalizations			2016	Projections		
	2013	2014	2015		2017	2018	2019
Masse salariale en M DT	71.808	71.785	76.352	93.008	101.970	111.657	122.264
Pourcentage d'évolution de la masse salariale	8.04	-0.03	6.36	21.82	9.64	9.5	9.5

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur:

Cet indicateur vise à maîtriser le taux d'évolution de la masse salariale.

En analysant le tableau ci-dessus, on remarque que ce taux volatile d'une année à l'autre, cette fluctuation s'explique par la non stabilisation sociale, économique et politique qu'a vécu le pays durant ces années, par conséquent la demande d'augmentation des salaires s'est accentuée et la régularisation des situations professionnelles des agents était requis.

En 2013

On a enregistré un taux d'évolution de la masse salariale estimée à 8.04% du principalement à:

- l'effet report: c'est l'impact de l'augmentation de l'année n sur la masse salariale de l'année n+1. Cet effet représente 6.59% de la totalité de l'effet
- l'effet NORIA: c'est l'impact sur la masse salariale de la différence des salaires moyens entre les entrants et les sortants (détachements, décès, départs à la retraite...). Cet effet est généralement négatif. Cependant, en 2013 cet effet était positif de 0.61% et cela s'explique par le recrutement de 355 agents des différents grades contre 214 agents partants.
- L'effet GVTS:
 - Glissement: augmentations accordées individuellement au mérite sans qu'il y ait changement de qualification ni de promotion c'est l'obtention d'un emploi fonctionnel.
 - Vieillesse: augmentations automatiques liées à l'ancienneté c'est l'échelonnement.
 - Technicité: augmentations liées à des promotions ou des changements de qualifications c'est l'obtention d'une promotion.

- Structure: l'évolution de la masse salariale liée à des changements de répartitions entre catégories des salariés. C'est l'intégration des agents. L'effet de cet indicateur en 2013 était de 0.84%.

En 2014

On a enregistré un taux d'évolution de la masse salariale négatif estimé à -0.032% expliqué par :

- l'effet report: 0% En raison de l'absence d'une augmentation des salaires en 2013.
- l'effet NORIA: -2.182% c'est à cause du non remplacement des partants tels le départ à la retraite et le détachement par des nouveaux recrutés. 316 agents ont partis à la retraite et 22 agents mis en disponibilité et 26 agents en détachement. Considérant aussi la différence des salaires moyens entre les entrants et les sortants dans le même corps.
- L'effet GVTS: ce taux a enregistré une augmentation considérable en le comparant avec les autres années et a été estimé à 2.512% avec un montant global de 1.550 MD dont 0.8 MD était confié aux promotions exceptionnelles pour les bénéficiaires de l'amnistie générale.

En 2015

- l'effet report: 0% En raison de l'absence d'une augmentation des salaires en 2014.
- L'effet courant: permet d'estimer l'augmentation de la masse salariale d'une année résultant de mesures prises au cours de l'année même. On a enregistré un taux de 5.86% à cause de paiement de première tranche de l'indemnité d'ajustement à partir de mois de janvier 2015 et le paiement de l'augmentation générale de l'année 2014 à partir de mois de juillet 2015.
- l'effet NORIA : en 2015 l'effet de noria est estimé à 0.05 % suite à l'augmentation de taux d'encadrement, ce dernier enregistre une évolution positive à cause de recrutement de 243 agents dont 140 agents appartiennent à la catégorie A, reprise après fin détachement de 7 cadres supérieurs et mutation inter ministérielle de 7 cadres pour occuper des postes vacants au Ministère de l'équipement contre la sortie définitive de 317 agents dont 181 agents appartiennent au cadre ouvrier. On remarque donc l'évolution positive du taux d'encadrement parce que la masse salariale accordée aux entrants (recrutement, reprise, mutation) est supérieure à celle accordée aux sortants
- L'effet GVTS : en 2015 on a enregistré un taux normal de 0.45%

En 2016

Les crédits des rémunérations publiques estimés à 93.008 Million Dinars ont évolué d'un taux de 21.82 %

Par rapport à l'année 2015 pour les raisons suivantes :

- paiement de la deuxième tranche de l'augmentation salariale à titre de l'indemnité d'ajustement à partir de mois de janvier et qui varie entre 40 et 60 dinars par agent selon corps

- paiement de l'augmentation salariale a titre de l'année 2014 estimé a 50 dinars par agent en juillet 2015 et qu'a un impact sur la masse salariale de l'année 2016
- paiement de la première tranche de l'augmentation générale de l'indemnité spécifique à partir de mois de janvier 2016 et qui varie entre 50 et 60 dinars par agent selon la catégorie
- paiement de la première tranche de l'indemnité spécifique à partir de mois de juillet 2016 et qui varie entre 35 et 50 dinars par agent selon la catégorie
- l'exécution du programme de recrutement et des promotions des années antérieures sur le budget de 2016
- programme de recrutement des agents de dispositif d'insertion et aide a l'emploi et les agents de l'amnistie générale et les agents des associations nationaux (liste complémentaire) sur le budget de gestion de l'année 2016
- programme de la promotion de l'année 2016

En 2017

en 2017 la masse salariale connaîtra une évolution de 9.64 % pour les raisons suivantes :

- paiement de la deuxième tranche de l'augmentation générale de l'indemnité spécifique à partir de mois de janvier 2016 et qui varie entre 50 et 60 dinars par agent selon la catégorie

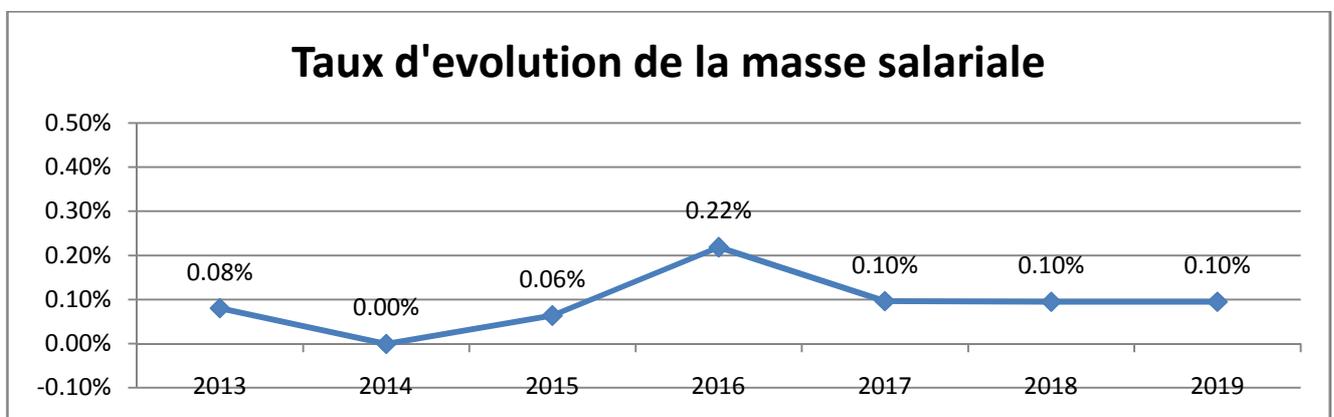
- paiement de la deuxième tranche de l'indemnité spécifique à partir de mois de juillet 2016 et qui varie entre 35 et 50 dinars par agent selon la catégorie

- L'exécution du programme des recrutements et des promotions des années antérieures sur le budget de 2017

- programme de la promotion de l'année 2017

- programme de recrutement des agents de dispositif d'insertion et aide a l'emploi et les agents de l'amnistie générale et les agents des associations nationaux (liste complémentaire) sur le budget de gestion de l'année 2017

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

- Remplacement aux mêmes postes des sortants par des entrants toute en respectant les mêmes qualifications.
- Création d'une base de données dans lequel il est possible de stocker tous les informations sur la carrière et parcours professionnel des agents pour faciliter l'élaboration de l'indicateur.
- L'ouverture du concours interne des promotions et l'organisation des formations au profit des agents pour atteindre un taux d'encadrement élevé.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

- Mise à jour de la base de données (lié à l'application INSAF.Direction des affaires administratives en cas de détachement et recrutement)
- La non disponibilité de loi cadre
- La non disponibilité d'une base de données.
- la validation des arrêtés dans les délais

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 9.2.2.2
- Intitulé de l'indicateur: Nombre de jours de formation par agent
- Date de mise à jour de l'indicateur: Septembre 2016.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Programme9 "Pilotage et appui"
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: S. Programme 2"Appui"
3. L'objectif de l'indicateur: Développement des ressources humaines et amélioration des compétences.
4. Définition de l'indicateur: l'indicateur montre l'effort fourni afin d'augmenter le nombre de jours moyens de formation annuel au profit des agents du Ministère (à l'échelle centrale et régionale) et ce, dans le but d'améliorer leurs compétences et être au diapason des nouveautés notamment dans les domaines relevant de l'activité du Ministère.
5. Type de l'indicateur: Indicateur de produit.
6. Nature de l'indicateur: Efficacité (efficacité socio-économique).
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur: Services centraux et régionaux.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: (Nombre de jours de formation x Nombre total des participants aux sessions de formation) / Nombre Total des participants.
2. Unité de mesure: moyenne.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre deS bénéficiaires par session de formation, Nombre de jours par session de formation et le Nombre total des agents du Ministère.
4. Modes de collecte des données de base: Tableaux de synthèse relatifs aux nombre des participants, et le nombre de jours par session de formation, le nombre total des agents du Ministère
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur: Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque action de formation, le nombre de jours par action de formation et l'effectif total des agents du Ministère inscrits sur le logiciel INSAF.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de septembre.
7. Valeur cible de l'indicateur: Atteindre un taux de 7 jours de formation par agent en 2018.

8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne): Direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres (Direction de la formation des cadres)

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2016	Projections		
		2013	2014	2015		2017	2018	2019
L'indicateur 9.2.1.2 : nombre de jours de Formation par Agent	nbr	2.6	2.2	3.5	5	6	7	8

2. Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur:

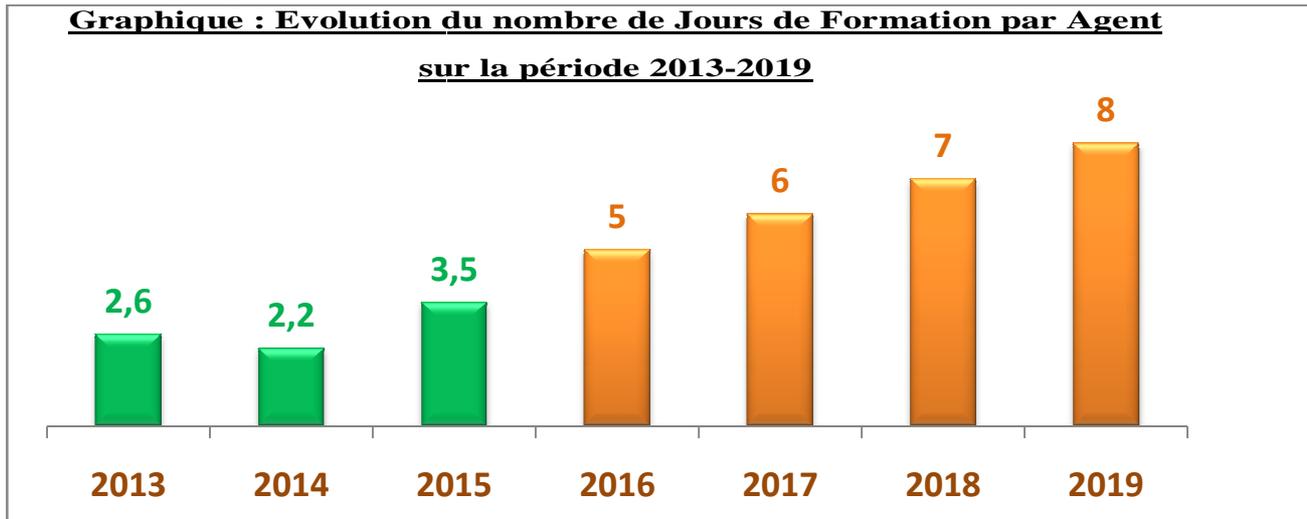
L'indicateur montre une augmentation de la moyenne de nombre de jours de formation 30% durant la période 2012-2013 qui s'explique par la nature des actions de formation réalisées aussi que l'importance des thèmes évoqués et son liens directs des compétences du Ministère.

Néanmoins, en 2014 l'indicateur a reculé de 0.2 point, cela est dû essentiellement aux régressions du budget alloué au financement du programme de formation et surtout ceux de la loi de finance complémentaire 2014.

D'autre part l'augmentation du budget de 31% en 2015 et l'orientation vers des actions de formation de longue durée, ont favorisé une nette progression du programme de formation 2015, qui annonce une augmentation ambitieuse de la valeur de l'indicateur même par rapport aux prévisions.

Concernant les prévisions 2016-2018 les services chargés de la formation s'efforcent à réaliser les résultats escomptés, et cela par une meilleure gestion des ressources financières disponibles toute en s'appuyant sur des programmes de formation diversifiés, dans le but d'élargir la population ciblée et toucher le maximum du personnel que se soit au niveau central et au niveau régional.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur réalisations (2013 - 2019)



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Sessions de formation, de recyclage et des séminaires.
- ✓ Stages à l'étranger.
- ✓ Cycles de formation continue.
- ✓ Formation dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Un même agent peut participer à une action de formation qui peut durer des mois (formation continue), ou participer à plusieurs formations de courte durée et par conséquent cette période est prise en compte dans le calcul de l'indicateur.
- ✓ Un même agent peut participer à plus qu'une session de formation.
- ✓ La méthode de calcul de l'indicateur ne fait pas apparaître l'effort réel de l'administration dans le domaine de la formation puisque le dénominateur (Nombre total des agents du Ministère) est composé des différentes catégories d'agents et surtout la catégorie des ouvriers qui représente presque 50 % du total agent du Ministère et qui ne bénéficie pas suffisamment de thèmes de formation (2 ou 3 thèmes par année).

Fiche 1 : Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine

Programme : Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat

I- Définition

1. Activité principale : Réhabilitation et de rénovation urbaine
2. Classement de l'entreprise : catégorie « A »
3. Référence de création : loi numéro 69 du 1 août 1981 complété par la loi numéro 53 du 17 mai 1993.
4. Référence de l'organisation administrative et financière: lois numéro 1876 du 30 décembre 1981 complété par le décret numéro 1401 du 7 juin 2001 et sur tous les textes qui l'ont complété ou modifiée surtout le décret numéro 317 du 16 janvier 2014 et le décret numéro 1231 du 5 juin 2000 et le décret numéro 1402 du 7 juin 2001.
5. Date de signature du dernier contrat programme ou objectif entre le Ministère et l'entreprise : néant

II- Cadre de performance

1. Stratégie générale : l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine contribue à la réalisation de la politique de l'état dans le domaine de réhabilitation et de rénovation urbaine ainsi dans le domaine de l'habitat social sous-tutelle du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour le compte de l'état et des localités surtout les municipalités, dont l'agence intervient pour le compte du maître d'ouvrage selon les programmes délégué pour elle, compte tenu que le maître d'ouvrage fournis les financement nécessaire.
L'agence est responsable aussi de l'identification des besoins notionnel dans le domaine de la réhabilitation et de rénovation urbaine, et de son classement selon les priorités et de proposer des programmes d'intervention.
2. Identification des contributions dans l'objectif du programme : contribution direct.
3. Les plus importantes priorités et objectifs : parmi les objectifs prioritaires de l'agence :
 - Intégration et réhabilitation des quartiers et l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur de ces quartiers à travers leur alimentation par les servisses urbaine et des principales réseaux.

- Renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées utilisées et l'évacuation des eaux de pluie pour la préservation de l'environnement.
- Réduire le phénomène de logements chaotique.
- Réalisation des projets de logement social.

4. Les indicateurs de mesure de la performance et les activités les plus importantes :

Parmi les projets de l'agence qui sont en cour de réalisation on site :

- Le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels qui comprend l'intervention dans 121 quartiers avec un coût global de 514 million de dinars.
- Le programme d'appui aux quartiers populaires dans les grandes villes (2010 – 2012) qui intervient dans 56 quartiers avec un coût global estimé de 150 million de dinars,
- Le programme d'appui aux quartiers populaires dans les grandes villes (2009 – 2017) qui intervient dans 26 quartiers avec un coût global estimé de 114 million de dinars,
- Le programme national de réhabilitation des quartiers populaires (4^{ème} génération) qui intervient dans 244 quartiers avec un coût global estimé de 129 million de dinars,
- Le programme 4 de l'habitat social qui intervient dans 7 états avec coût global de 65 million de dinars.

III- Budget

Budget de production de l'agence	Estimations pour l'année 2017
1- Projets déléguée a l'agence	
Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels	100 000
Programme spécifique de l'habitat social	7 700
Le programme national de réhabilitation des quartiers populaires pour limiter la disparité régionale	25 400
Projets divers	8 700
2- Projets de l'agence	
Projets de promotion immobilière	7 000
Projets et études divers	200
Acquisition des terrains	4 000
Total	153 000
Les ressources du budget de production	
CPSCL	25 400
Ministère de l'équipement	55 650
AFD, EU & BEI	60 000
Conseil régional de l'état elkef et de gabes	750
ARRU & BH	7 000
ARRU	4 200
Total	153 000

Budget de gestion	Estimations pour l'année 2017
1- charge de gestion	
Achat non stocké	421
Services étrangères	450
Autres services étrangères	409
Charges divers	360
charges des agents	7 015
Impôts et paiements divers	235
Dépenses et frais	20
Total	8 910

(suite)

Ressources de gestion	
Ressources parvenu des services	8 200
Déductions	50
Vente des cahier des charges	15
Ressources parvenu des ventes au titre des projets de promotion immobilière	245
Les placements à revenu bancaire	400
Total	8 910

Fiche 1 : Société de promotion des logements sociaux SPROLOS

Programme : Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat

I- Définition

1. Activité principale : Promotion immobilière
2. Classement de l'entreprise : catégorie « A »
3. Référence de création : loi numéro 53 du 03 août 1977 du 03 août 1977
4. Référence de l'organisation administrative et financière: lois numéro 926 du 10 avril 1977 complété par le décret numéro 1818 du 03 février 1992.
5. Date de signature du dernier contrat programme ou objectif entre le Ministère et l'entreprise : néant

II- Cadre de performance

1. Stratégie générale :
 - L'appui au coût de construction a travers l'acquisition des lots a partir de l'état.
 - L'orientation vers la possibilité de fournir des logements pour les catégories a faible revenu.
2. Identification des contributions dans l'objectif du programme :
 - Mise en place d'une partie des projets réalisés a la disposition du programme.
 - Réalisation des projets dans le cadre des conventions avec le ministère qui concerne le programme.
3. Les plus importantes priorités et objectifs :
 - L'optimisation du coût de construction des logements, ainsi les prix seront a la portée des intervenants du programme.
 - Adaptation du logement du point de vue de la spécificité technique avec les besoins des différentes catégories sociales y compris les catégories intervenant dans le programme avec la prise en considération la dimension environnemental.
4. Les indicateurs de mesure de la performance et les activités les plus importantes :

Parmi les projets de l'agence qui sont en cour de réalisation on site :

 - Revenu des dépenses général
 - Nombre des logements vendu
5. Les mesures prises :

- Développement des textes réglementaires qui organisent les attributions du FOPROLOS
- Amélioration de l'organigramme de l'entreprise et du manuel des procédures, avec la prise des mesures nécessaire pour l'appui des ressources humaines.

III- Budget

Ressources		Utilisations	
Tire	Coût	Tire	Coût
Solde initial du Trésor	49 160 500	Coût des investissements	15 000 000
Chiffre d'affaire pour l'activité de promotion immobilière	14 560 800	Programme spécifique de l'habitat social	28 422 813
Revenus des ventes du solde immobilière	8 676 821	Dépenses général de gestion	1 200 000
Revenus des locations du solde immobilière	4 949 500	Dépenses de l'équipement	1 000 000
Financement du programme spécifique de l'habitat social	1 822 000	Payement des fonds	14 560 800
commission de l'entreprise	125 000	Payements des assurances des clients	728 040
Intérêts des placements	400 000	Payements des crédits	5 684 563
Revenu secondaire	250 100	Charges bancaires	1 200 000
Crédits des entreprises bancaires	27 117 431	Solde définitif du trésor	2 500 000
Total	88 679 184	Total	88 679 184